

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022



Édito



Ce rapport d'activité 2022 est la synthèse de la première année pleine du mandat de l'Assemblée départementale élue au printemps 2021 et de sa majorité. Il s'inscrit ainsi comme un point d'étape qui témoigne concrètement de notre ambition résolue pour notre Département, aujourd'hui déclinée autour de la démarche globale et participative *Imagine la Nièvre !*

Il doit permettre à tout un chacun de mieux cerner et remettre en perspective cette dynamique nouvelle sur laquelle s'appuie désormais toute notre action collective, au plus près du terrain et des besoins de nos concitoyens, au cœur même de nos territoires et de la vie quotidienne des Nivernaises et des Nivernais. Appelée à se conjuguer dans tous les domaines, elle porte la vision d'une Nièvre consciente et fière d'elle-même, ouverte et entreprenante, ambitieuse et solidaire.

La richesse de ce rapport témoigne également du travail et de l'engagement sans faille de toutes celles et ceux qui contribuent chaque jour à sa mise en œuvre, au sein des services du Département.

Fabien BAZIN
Président du Conseil départemental de la Nièvre

Sommaire

1. COMMISSION SOLIDARITÉ

• Parentalité et enfance	6
• Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MADEF)	8
• Autonomie	10
• Santé et prévention	12
• Inclusion sociale	14
• Gestion des droits Revenu de Solidarité Active (RSA)	16
• Développement social local	18
• Économie sociale et solidaire	20

2. COMMISSION ATTRACTIVITÉ

• Agriculture	24
• Alimentation durable	26
• Solidarité et attractivité territoriale	28
• Habitat	30
• Patrimoine routier	32
• Bâtiments départementaux	34
• Boisements et sapins de Noël	36
• Eau	38
• Environnement et biodiversité	40
• Tourisme	42
• Accompagnement au numérique	44
• Transition écologique et climatique	46
• Communication institutionnelle	48

3. COMMISSION ÉMANCIPATION

• Culture et sport	52
• Musées et patrimoine culturel	54
• Développement de la lecture publique	56
• Politique éducation et enseignement supérieur	58
• Politique jeunesse	60
• Itinérances et activités de pleine nature	62

4. COMMISSION FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX

• Cabinet du Président	66
• Identité visuelle et imprimerie	68
• Ressources humaines	70
• Communication interne	72
• Dossiers transversaux	74
• Médiation départementale	76
• Pilotage, performance, évaluation et financements externes (MIPPEFI)	78
• Affaires financières	80
• Moyens et projets informatiques	82
• Administration générale et achats	84
• Archives départementales	86

La collectivité en 2022

• Organigramme des services	89
• Trombinoscope des élus	90



COMMISSION SOLIDARITÉ

Président(e) :

- Maryse AUGENDRE

Membres :

- Jean-Paul FALLET
- Eliane DESABRE
- Justine GUYOT
- Michèle DARDANT
- Frédéric ROY
- Thierry GUYOT
- Pascale de MAURAIGE
- Véronique KHOURI
- Anouck CAMAIN
- Marie-France de RIBEROLLES

THÉMATIQUES TRAITÉES

AU SEIN DE CETTE COMMISSION :

Enfance, emploi, insertion/RSA, services à la personne, économie sociale et solidaire, personnes âgées, personnes handicapées, lien social, développement social local, santé

Parentalité et enfance

Accompagner les familles et prendre soin au quotidien de ceux qui en ont besoin.



CHIFFRES CLÉS

1 076

informations préoccupantes
(1 963 enfants, soit - 2,97 % par rapport à 2021)

982

enfants confiés, dont 253 en établissement, 626 en famille d'accueil et 103 à domicile ou chez un tiers, soit une hausse de 2,51 %

5 195

visites à domicile (VAD) effectuées par les sages-femmes et les infirmières puéricultrices.
Soit + 38,89 % par rapport à 2021

3 475

consultations et entretiens au Centre de Santé Sexuelle (CSS) dont 624 pour des mineures

915 + 403

915, c'est le **nombre d'agrément assistants maternels** et 403, le **nombre d'agrément assistants familiaux**



REMISE EN CONTEXTE

La prévention et la protection de l'enfance sont une politique résolument tournée vers l'avenir. Le schéma départemental enfance et famille signé en 2022 va constituer la pierre angulaire de l'action départementale pour les cinq prochaines

années en faveur des enfants et des familles. Il viendra structurer les actions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de la prévention et protection de l'enfance, prenant en compte les besoins fondamentaux de l'enfant.



POINTS MARQUANTS 2022

Le schéma départemental enfance et famille 2022-2026

Suite à un diagnostic partagé en 2021 mobilisant une soixantaine d'acteurs institutionnels ou associatifs du domaine de la prévention et protection de l'enfance, un nouveau schéma départemental enfance et famille a été élaboré pour la période 2022-2026. Ce dernier vise à définir la politique départementale répondant aux besoins fondamentaux des enfants, des jeunes et de leurs familles. Ce schéma s'articule autour de 5 axes forts qui feront

ainsi l'objet d'une déclinaison au travers de 27 actions opérationnelles, avec la création de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, tant attendu. Un enjeu majeur sera celui de mettre la prévention et la prévention précoce au cœur du dispositif, pour tenter à long terme de diminuer le nombre d'enfants confiés mais aussi de mieux protéger les enfants qui sont confiés, évitant les ruptures de parcours. Rappelons que la Nièvre accompagne un nombre important d'enfants au titre de la protection de l'enfance : plus du double

de la moyenne nationale. L'élaboration du schéma a été conduite de manière concomitante à la contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé et l'État dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance (SNPPE). La contractualisation a été renouvelée en 2022 pour permettre par le biais d'un financement spécifique le développement d'actions innovantes en matière de prévention et protection de l'enfance et une diversification de l'offre d'accueil.

La création d'une cellule de préqualification des informations préoccupantes

Selon les préconisations de la Haute Autorité de Santé, le rôle de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) se doit d'apporter une première analyse des informations préoccupantes entrantes avant le mandatement d'une évaluation. La mise en place d'une équipe renforcée (2 travailleurs sociaux, un psychologue), dite cellule de préqualification, doit permettre une première analyse du risque afin de ne pas solliciter les équipes des sites d'action médico-sociale pour des situations non caractérisées, dans le but qu'ils puissent se consacrer davantage à leurs missions de prévention. À la réception d'une information préoccupante, la cellule devra recueillir des éléments auprès des partenaires, des travailleurs médico-sociaux, afin de qualifier ou non cette information.

La mise en place de la CESSEC

Entériné par la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016, le rapport dit Gouttenoire 2 a soutenu dès 2014 la création d'une instance de veille et d'orientation des enfants confiés pour lesquels le retour en famille paraissait difficilement envisageable en raison de l'inexistence ou de l'insuffisance des relations avec leurs parents. La mise en place de la Commission d'Étude des Situations et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC),

permet à l'ensemble des partenaires gravitant autour de ces enfants, de se réunir pour questionner leur statut, afin de leur permettre d'envisager d'autres perspectives que celles de rester confié à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). En effet, en fonction des profils et des problématiques, la possibilité d'accéder à d'autres accueils telle que l'adoption ou le parrainage peut être envisagée pour certains mineurs.

La journée enfance

Le 17 juin 2022 a été organisée une journée d'actualité autour de l'enfance qui a réuni 200 professionnels œuvrant en protection de l'enfance. Cette journée a permis la transmission d'informations institutionnelles, la présentation d'actions mises en place sur le territoire et l'intervention de partenaire sur une thématique choisie : le lien d'attachement.

Les actions collectives PMI

Les équipes PMI ont réalisé des actions collectives sur des thématiques telles que de la naissance, un atelier massage ainsi que 3 journées d'informations lors de la semaine mondiale de l'allaitement.

Le service d'offre d'accueil

Le service Offre d'accueil recherche des lieux d'accueil pour les enfants confiés et accompagne les 298 assistants familiaux embauchés par le Département. La difficulté observée par les professionnels du service est de trouver des lieux d'accueil ASE adaptés aux problématiques complexes des jeunes confiés afin d'éviter des ruptures de parcours (loi 2016).



PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 sera principalement consacrée à la mise en place des actions prioritaires dans le cadre du schéma départemental qui s'articulent autour de 5 axes :

- Accompagner les parents et prévenir les situations de risque ;
- Renforcer l'efficacité du dispositif de repérage et de traitement des informations préoccupantes ;
- Adapter les modalités d'accueil et d'accompagnement aux besoins des publics ;
- Fluidifier et renforcer le suivi des parcours des enfants confiés ;
- Renforcer la gouvernance et le pilotage de la politique de prévention et de protection de l'enfance.

Le schéma prévoit la création de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance (ODPE). Cet outil contribue à une meilleure connaissance des publics et de leurs besoins pour une remontée nationale.

Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MADEF)

Proposer un espace protecteur pour les enfants et un lieu de médiation pour les familles.



CHIFFRES CLÉS

99

enfants ont été accueillis en 2022, dont 72 nouveaux enfants

73

enfants ont quitté l'établissement soit pour aller en famille d'accueil, ou dans un autre établissement, soit pour retourner à leur domicile avec un accompagnement éducatif

671

visites médiatisées et entretiens avec les familles ont été réalisés afin d'accompagner le lien parents/enfant

54

enfants ont été accompagnés dans le cadre du placement éducatif à domicile



REMISE EN CONTEXTE

La MADEF a poursuivi sa mission d'accueil d'enfants de 3 à 18 ans rencontrant des problématiques éducatives au sein de leur foyer familial, sans pouvoir cependant prendre en charge des garçons de 11 à

15 ans, au regard des difficultés à recruter des personnels éducatifs diplômés. L'établissement a pu, par contre, développer l'activité de placement éducatif à domicile.



POINTS MARQUANTS 2022

Afin de permettre aux enfants d'exprimer leurs difficultés, leur mal-être autrement que par la colère, la violence ou le repli sur soi, divers outils leur ont été proposés : art-thérapie, avec le recrutement d'une art-thérapeute à mi-temps, médiation animale, ateliers bricolage (création de miroirs en mosaïque, de mini baby foot, de porte-clés, de taille-crayons et porte gomme en forme d'animaux). Diverses actions autour de la santé ont également été mises en place : exposition sur le harcèlement ; interventions sur la thématique de la santé

sexuelle, sur l'alimentation dans le cadre de la prévention des risques associés (anorexie, boulimie), sur les risques du tabac.

Au regard des difficultés de recrutement de personnels éducatifs diplômés, l'accent a été mis en 2022 sur la formation, par l'accueil de cinq apprentis éducateur spécialisé ou moniteur-éducateur, par l'accueil de stagiaires, et par le recrutement de trois personnes en reconversion professionnelle avec financement d'une formation de moniteur-éducateur. Ces

professionnels formés devront, après l'obtention de leur diplôme, travailler cinq ans dans l'établissement. D'autres actions visant à renforcer les compétences professionnelles des personnels de l'établissement ont été mises en place. Deux agents ont ainsi pu s'engager dans une formation d'éducateur spécialisé pour l'un, et de moniteur-éducateur pour l'autre, afin de monter en compétences. Les personnels les moins qualifiés ont démarré une formation sur la protection de l'enfance et le développement de l'enfant. L'ensemble des agents a, quant à lui, pu suivre une formation à la prévention et la gestion des crises et à la communication non violente.

Concernant le nouvel établissement, les travaux ont commencé. Quelques visites de chantier ont pu être proposées aux agents, facilitant ainsi la projection sur le fonctionnement dans ce nouvel outil. Ceci a permis d'élaborer, avec les équipes, le cahier des charges relatif aux besoins en mobiliers et matériels pour « Les Cormiers ».

m



PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 sera consacrée à la préparation du déménagement prévu pour 2024 dans les nouveaux locaux, et à l'élaboration du nouveau projet d'établissement. Des groupes de travail associant l'ensemble des équipes seront mis en place à cet effet.

Autonomie

Accompagner nos aînés et les publics en situation de handicap par l'innovation au service de l'inclusion.



CHIFFRES CLÉS

+ 9 %

sur les frais d'accueil en établissement pour personnes en situation de handicap

afin de tenir compte des surcoûts liés aux revalorisations salariales Ségur

43

projets financés, en EHPAD et hors EHPAD, dans le cadre de la conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie, pour un montant total de 476 758 €

39 %

taux de compensation des dépenses de la prestation de compensation du handicap

par des crédits nationaux (le reste étant financé par le Département sur ses ressources propres)

2 740 000 €

de coûts estimés liés aux revalorisations salariales, dont une faible partie seulement est compensée par des crédits nationaux



REMISE EN CONTEXTE

La direction de l'Autonomie met en œuvre les actions en soutien du parcours de vie des personnes âgées ou handicapées, au travers de l'accompagnement au domicile, en établissement ou bien de l'accueil social familial. Elle agit au titre

des compétences du Département et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et pilote la stratégie départementale fixée pour 2021-2025 dans le schéma de l'autonomie.



POINTS MARQUANTS 2022

Le Département, par sa politique autonomie, doit veiller à adapter l'offre médico-sociale aux besoins des Nivernais. Malgré les difficultés de recrutement de ce secteur, l'autonomie constitue une opportunité économique majeure, génératrice d'emplois non délocalisables, sur le territoire.

À la crise sanitaire a succédé une crise économique qui a donné lieu à un fort phénomène d'inflation. La Nièvre s'est engagée, en 2022, à soutenir le secteur de

l'aide à domicile, particulièrement impacté par la hausse du prix du carburant, en mobilisant entre mars 2022 et février 2023 une aide totale de 320 000 €.

La plateforme de l'attractivité des métiers de l'autonomie, portée par la Fabrique Emplois et Territoires et soutenue par le Département, a mis en place de nombreuses actions visant à promouvoir les métiers de l'autonomie et à faciliter les recrutements (ciné-rencontre, web rencontre, job dating, création des

ambassadeurs de l'autonomie...).

Le Département a encouragé, au travers d'un appel à manifestation d'intérêt doté d'une enveloppe de 15 000 €, l'acquisition de matériel numérique en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Cette action a permis notamment à l'EHPAD de Cercy-la-Tour de faire l'acquisition d'une Tovertafel (table numérique, ludique et stimulante).

Lancé en 2021, l'appel à projet pour la création de places de résidences autonomie sur la Nièvre a livré ses résultats début 2022.

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) est une instance citoyenne qui vise à assurer la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département. Il contribue notamment à la réflexion globale en matière d'autonomie et facilite la connaissance des besoins et des attentes de la société civile. En 2022, le CDCA s'est engagé dans une démarche de réflexion autour de grands thèmes, parmi lesquels « l'EHPAD d'aujourd'hui et de demain » et

« l'école inclusive », avec l'ambition de faire des propositions de loi autonomie, à l'issue de rencontres avec les acteurs du territoire.

Portée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la communauté 360 a vu le jour en 2022. Celle-ci concentre son action vers la recherche de solutions concrètes au plus près des lieux de vie des personnes en situation de handicap, avec des professionnels dédiés, les conseillers en parcours. Il s'agit d'accompagner l'exercice effectif des droits pour activer les réponses auprès des personnes le plus rapidement possible, et pour éviter les ruptures de parcours.

m



PERSPECTIVES 2023

- **Modélisation de la maison de retraite du futur** : la démarche *Imagine la Nièvre !* a confirmé la nécessité d'axer les travaux du Département autour des prises en charge basées sur le bien-être auprès des populations fragiles ;
- **Gestion électronique des documents (GED)** : mise en place d'une gestion dématérialisée des documents relatifs aux politiques de l'autonomie, à la MDPH et sur les sites d'action médico-sociale ;
- Intégration des missions de **transport adapté** au sein de la direction de l'Autonomie ;
- Mise en œuvre de la **dotation qualité** auprès des 5 premiers lauréats (notamment : expérimentation d'équipes autonomes) et travaux pour l'évolution de l'aide à domicile vers les **services autonomie** ;
- **Habitat inclusif** : déploiement de l'aide à la vie partagée et accompagnement des projets d'habitats inclusifs figurant dans la programmation 2022-2029.

Santé et prévention

Garantir l'accès aux soins et à la santé à tous.



CHIFFRES CLÉS

540

vaccinations hors PMI - Vaccination contre la grippe : 148 agents vaccinés, 42 tout public

4 749

personnes vaccinées contre le Covid

6

cas de tuberculose, 289 dépistages (hors enquête), 247 BCG effectués par le CLAT, 13 tests tuberculiques, 86 tests IGRA, 152 radios faites au camion radio, 416 bons radios faits = 173 radios effectuées

7

nouvelles bourses et 1 demande en attente en 2022

- Chirurgie-dentaire : 2 en 2022 (3/an) ; 1^{ère} installation prévue en 2025
- Ergothérapie : 4 bourses accordées, depuis 2018 (1/an)
- Pharmacie : 1^{ère} bourse accordée (1/an)
- Kinésithérapie : 1 bourse accordée

3

projets d'installation définis : St-Saulge (2023), La Charité-sur-Loire (2023) et Decize (2024). 1 projet d'installation probable sur l'agglomération de Nevers (commune non définie)



REMISE EN CONTEXTE

Plusieurs actions n'ont pas pu être réalisées compte tenu de la situation sanitaire à l'échelle nationale et mondiale. En effet, le service a été très mobilisé sur l'activité vaccinale de la Covid 19, ce qui a limité le développement de projets et d'actions. Par

ailleurs, a été constatée une diminution des vaccinations Covid en fin d'année, ce qui permet d'envisager 2023 avec une dynamique plus importante concernant l'émergence d'actions de préventions.



POINTS MARQUANTS 2022

Les activités classiques du service

- Centre de Lutte AntiTuberculeuse (CLAT) : consultations de pneumologie et dépistages tuberculose, vaccinations BCG au CLAT et dans les 4 antennes délocalisées du Département ;
- Centre de vaccination : vaccination dans le centre et dans les 4 antennes délocalisées du Département avec des vaccins classiques : DT, Polio... Vaccination grippe auprès des agents du Conseil départemental, vaccination

antigrippale au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), le Prado et auprès du public.

Les activités en lien avec la pandémie Covid

- Mise en place d'un protocole de dépistage ; information et transmission des consignes auprès des agents en lien avec les protocoles ;
- Enquête autour des cas positifs pour les agents ;

- Campagnes de dépistage par test PCR dans les structures type EHPAD.

Les activités en lien avec la démographie médicale

- Réunions des cellules démographie médicale en vue de perspectives de modifications du zonage et dans l'objectif d'installation de nouveaux médecins ;
- Suivi des étudiants boursiers.

Les autres activités

- Service sanitaire avec les étudiants infirmiers (sensibilisation au papillomavirus auprès de 2 écoles) ;
- Partenariat Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) : vacciner les salariés d'entreprises ;

- Mois sans tabac en lien avec l'association Tab'agir ;
- Consultations de médecine générale : mise en place d'un premier diagnostic de l'état de santé des personnes précaires uniquement ;
- Octobre Rose : sensibiliser le public accueilli par des outils de communication (flyers, vidéos, décorations) ;
- Cérémonie de remise des diplômes des étudiants en médecine : informer le public concernant les bourses/ aides aux logements délivrées par le Département de la Nièvre ;
- Suivi des demandes de location de logements des étudiants.

m



PERSPECTIVES 2023

Le centre de vaccination Covid reste référent pour les vaccinations pédiatriques et adultes. Par ailleurs, les professionnels libéraux peuvent s'approvisionner auprès du centre pour la délivrance du vaccin sans ARN messager. Dans le cadre du plan de la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, des consultations gratuites de médecine générale ont débuté fin janvier 2022 ; une expérimentation a été réalisée pendant 6 mois avec deux demi-journées par mois sur rendez-vous pour les publics orientés par les travailleurs sociaux du Conseil départemental. Depuis juillet 2022, le nombre de consultations a été élargi à 3 séances par mois en raison de l'arrivée d'un nouveau médecin. Cette action répond à un besoin majeur sur notre territoire dépourvu d'une offre de soins suffisante. En effet, elle représente une alternative d'accès aux soins pour les personnes les plus précaires, elle permet de réaliser un premier diagnostic de l'état de santé des personnes en ayant pour objectif in fine une reprise de leurs parcours de soins. C'est pourquoi, l'ambition est de maintenir ces consultations en action courante en 2023.

Inclusion sociale

Favoriser l'accès à l'emploi durable et garantir la cohésion sociale et le vivre-ensemble.



CHIFFRES CLÉS

91 %

des nouveaux allocataires du RSA ont été orientés en professionnel ou en social dans le délai d'un mois et ont pu débiter plus rapidement leur accompagnement avec leur référent désigné

3 349

aides accordées au titre du Fonds Solidarité Logement (accès, maintien, énergie...) et les besoins vitaux « lutte contre l'exclusion » (personne seule ou couple sans enfant)

357

demandeurs d'emploi, allocataires du RSA ou non, ont été suivis en accompagnement global, dispositif mettant en œuvre un binôme travailleur social d'insertion du Département / conseiller professionnel Pôle emploi

13

aides « coup de pouce permis » pour les allocataires RSA proches de l'emploi, dont 3 réussites au code et permis

1 464

personnes en parcours d'insertion par l'activité économique, dont 394 allocataires du RSA



REMISE EN CONTEXTE

Le Département s'engage dans le domaine de l'insertion professionnelle et sociale en faveur des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), l'accès à l'emploi des publics fragiles et notamment des jeunes. Il favorise l'accès à l'emploi durable en soutenant des expérimentations autour

de l'emploi (Territoire Zéro Chômeur) et en proposant des actions et des accompagnements ciblés permettant de travailler sur les freins rencontrés (illettrisme, accompagnement social et professionnel, logement, mobilité, accès aux droits...).



POINTS MARQUANTS 2022

Poursuite des comités techniques relatifs à la mise en œuvre de 12 fiches actions du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2021-2027. Une centaine d'acteurs ont participé en 2022.

Émergence de 4 nouveaux territoires habilités « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » : Le Pays Luzycois, Les Portes du Morvan, les Vaux d'Yonne et le canton de Moulins-Engilbert. L'ensemble des Entreprises à But d'Emploi (EBE) conventionnées, y compris l'EBE58 de

Prémery, a permis l'embauche de 78,57 équivalents temps plein, soit 221 salariés en 2022.

Mise en place de la nouvelle procédure d'orientation des nouveaux allocataires du Revenu Solidarité Active par les sites d'action médico-sociale, avec une diminution du délai d'orientation à un mois, et création d'équipes dédiées pouvant réaliser un diagnostic rapide de la situation de la personne, ainsi qu'une orientation directe pour certains profils.

Une formation-action « Révélons

les talents » a été organisée les 7 et 8 juillet 2022. 21 travailleurs sociaux du Département et de structures partenaires ont été accompagnés pour repérer des compétences, savoir-être, talents mobilisables et favorables aux parcours d'insertion.

Dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, le cabinet DETEA a été mandaté pour mener un diagnostic, et proposer une feuille de route détaillée pour accompagner la création d'une structure ou d'un service. Aussi, une journée départementale d'action de lutte contre l'illettrisme a été organisée le 13 septembre 2022. Elle a rassemblé plus de 130 professionnels.

Copiloté avec les services de l'Etat, le Plan Départemental d'Action lié au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 a été finalisé. Ce plan réglementaire concerne l'accès au logement des publics prioritaires, la prévention des expulsions locatives, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, et la production d'une offre de logement et d'hébergement très social.

Le règlement du Fonds Solidarité Logement (FSL) a été modifié en avril 2022, afin de prendre en compte l'augmentation des coûts de l'énergie et de permettre aux Nivernais de faire face aux charges de la vie courante. Le plafond des aides a été augmenté et les conditions d'accès davantage ouvertes.

Déploiement de l'équipe mobile Logement d'abord constituée, depuis avril 2022, d'une infirmière spécialisée en santé mentale et d'une assistante sociale, pouvant être

saisie par les élus nivernais. Celle-ci répond à des situations complexes de personnes fragilisées, en situation de mal-logement, de non-recours, et rencontrant des difficultés d'ordre social et/ou de santé.

Réunion de lancement de la nouvelle programmation Fonds Social Européen + (FSE+) 2021-2027 (plus de 30 participants) et publication du premier appel à projets du Département de la Nièvre, en qualité d'organisme intermédiaire de la subvention globale.

Recrutement d'une coordinatrice de l'accompagnement global, qui a permis de relancer une dynamique sur ce dispositif avec les travailleurs sociaux d'insertion des sites d'action médico-sociale et les conseillers Pôle emploi, pour l'accompagnement socio-professionnel des allocataires du Revenu Solidarité Active (RSA) et des demandeurs d'emploi.

Prolongation d'un an de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) sur l'année 2022/2023.

Dans le cadre du schéma gens du voyage 2020-2026, organisation de formations par l'association GADJE (structure de médiation sur la connaissance des gens du voyage), à destination des travailleurs sociaux, élus, salariés des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et autres partenaires acteurs. 78 personnes ont participé en 2022.



PERSPECTIVES 2023

- Nouveau plan de prévention des expulsions locatives de la Nièvre ;
- Mise en place d'une aide Fonds Solidarité Logement « incurie », dans le cadre de la stratégie du plan pauvreté ;
- Établissement du rapport d'exécution du plan Logement d'abord 2021-2023, avec le bilan des actions ;
- Opérations 2022-2023 et liquidation des derniers contrôles de service fait de la programmation FSE 2014-2020 ;
- Construction et mise en œuvre du plan d'action relatif à la lutte contre l'illettrisme ;
- Travaux de renouvellement du protocole volet insertion-formation du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2024-2026 ;
- Élaboration de diagnostics mobilité par les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) pour un accompagnement personnalisé ;
- Renouvellement de la convention de coopération pluriannuelle avec Pôle emploi ;
- Finalisation de la procédure d'accompagnement des allocataires du Revenu Solidarité Active (RSA).

Gestion des droits Revenu de Solidarité Active (RSA)

Gérer le Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le département et soutenir les 23 structures de l'insertion par l'activité économique à travers les contrats aidés.



CHIFFRES CLÉS

1 165

décisions d'opportunités en 2022, avec une moyenne de 5 369 foyers allocataires (droits ouverts et versables)

279

contrats aidés

54 parcours emploi compétences (dont 9 Contrats Initiative Emploi), 255 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI)

11

séances d'Équipe Pluridisciplinaire (EP) programmées mensuellement depuis juillet 2021, 3 allocataires présents

518

dossiers étudiés en Équipe

Pluridisciplinaire (EP) dont 312 décisions de sanction, 51 décisions d'ajournement, 155 décisions d'arrêt de procédure

129

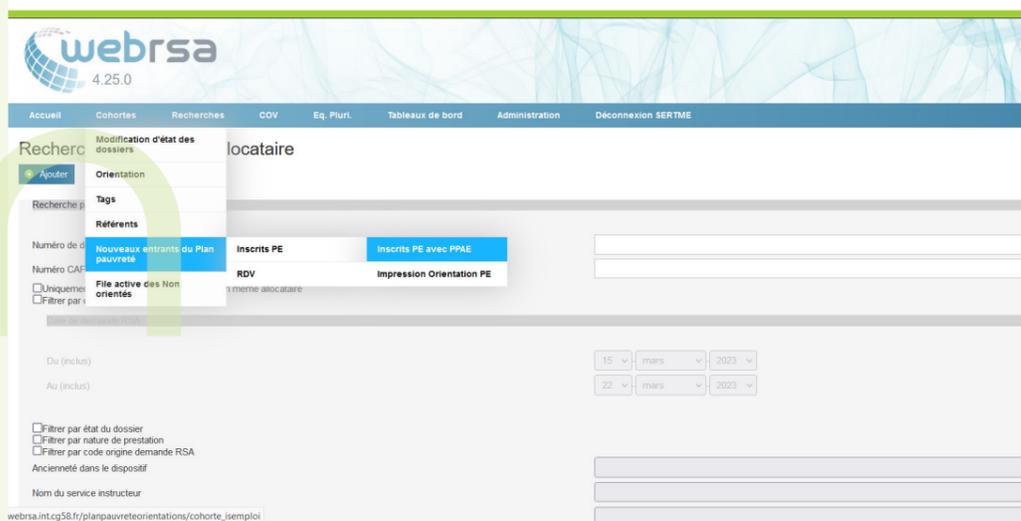
décisions d'arrêt de procédure faisant suite à une sanction émise par l'Équipe Pluridisciplinaire (EP)



REMISE EN CONTEXTE

Ces missions répondent aux objectifs de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté pour accompagner les publics éloignés de l'emploi. Des actions ont été menées auprès des allocataires du RSA

« nouveaux entrants » en accélérant le premier contact avec les services, et en développant pour cela le logiciel de gestion. Un état des lieux du fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire a été réalisé.



POINTS MARQUANTS 2022

Évolution du logiciel WebRSA, en étroite collaboration avec la direction des Systèmes d'information et du numérique. Celui-ci a connu 3 nouvelles versions successives, entre janvier et juillet 2022, pour répondre aux besoins des sites d'action médico-sociale (SAMS) et aux objectifs fixés par l'État dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté :

- L'évolution majeure relative à la procédure automatisée d'orientation des nouveaux allocataires du RSA (adaptation pour identifier les nouveaux entrants, mise

en place des cohortes pour traiter les dossiers par lots, orientations directes, courriers automatisés) accompagnée de présentations et de formations spécifiques pour les professionnels de terrain ;

- La mise à jour des courriers de l'Équipe Pluridisciplinaire (EP) rattachés au logiciel de traitement pour automatiser les courriers de convocations et de décisions (gain de temps) ;

- La sectorisation des dossiers (affectation de référents sociaux et visualisation des dossiers dans la page d'accueil) ;
- Une première approche pour adapter la cohorte des nouveaux entrants du plan pauvreté à la gestion des dossiers non orientés (cohorte « file active » avec gestion automatisée).

Animation de 4 séances d'information et de formation dédiées aux cadres et travailleurs sociaux des SAMS ainsi qu'aux partenaires (Centre Communal d'Action Sociale, Mutualité Sociale Agricole et Service d'Accompagnement Socio-professionnel des Travailleurs Indépendants), afin de leur donner accès au logiciel WebRSA et de disposer d'un outil de travail commun sur le RSA.

Instauration de rendez-vous réguliers avec les référents WebRSA (tous les 2 mois) en visioconférence. Il s'agit d'enrichir les liens entre services centraux et territorialisés et d'accompagner les équipes des SAMS dans les nouvelles pratiques professionnelles, afin de tendre vers l'objectif départemental de 100 % d'orientations pour les nouveaux entrants allocataires du RSA (chaque allocataire aura un référent dès son entrée).

Poursuite du travail sur l'Infocentre, source pour automatiser les indicateurs des RI-Insertion (remontées individuelles sur l'insertion) : recensement des besoins des directions et services dans un premier temps, suivi de périodes successives de recettage.

État des lieux de l'organisation et du fonctionnement de l'Équipe Pluridisciplinaire (EP), avec l'objectif d'optimiser sa gestion et de la rendre plus attractive, tant pour les allocataires que pour les partenaires. Des actions à court et à moyen terme ont été proposées pour répondre aux attentes.

Rédaction d'un cahier des charges portant sur l'évolution du module « EP » dans le logiciel WebRSA, pour une meilleure gestion de cette instance : ajout d'un menu déroulant pour faciliter la saisie des informations, automatisation de documents (compte-rendus, procès-verbaux, fiches de liaison).

Proposition d'une note d'opportunité : étude comparative entre le logiciel WebRSA et trois autres solutions existantes (Inetum, Solis et Parcours) pour anticiper la fin du marché liant le Département au gestionnaire ATOL, et mettre en lumière les atouts et les faiblesses de chaque solution.

Démarche initiée avec un cabinet comptable pour détailler les revenus des exploitants agricoles en vue d'arrêter un juste droit à l'allocation RSA.

Accompagnement des professionnels œuvrant dans les ateliers de chantiers d'insertion, afin de bien appréhender le process de co-financement des contrats aidés à l'appui d'un formulaire partagé : éligibilité, contrat, états de paiement mensuels.



PERSPECTIVES 2023

- Attractivité de l'EP : élaboration de plaquettes d'information, actualisation de l'arrêté de composition ;
- Logiciel de gestion RSA : mise en place d'un groupe métier en vue de rédiger un cahier des charges ;
- Nouveau format pour définir les objectifs d'entrée et de financement des contrats aidés à travers une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;
- Poursuite de la démarche relative à l'Infocentre visant à élaborer des requêtes à l'appui des données vérifiées, pour répondre aux besoins identifiés des services ;
- Vérification des dossiers tels que « domiciliés CCAS/CIAS », étude des situations des travailleurs indépendants en vue d'émettre des propositions, en appui des données, en termes d'ouverture de droit ;
- Gestion Électronique des Documents (GED) : accompagner le service dans la démarche et définir une méthode de travail préalable au déploiement.

Développement social local

Accompagner les habitants sur les territoires, à tous les âges de la vie, en lien avec les partenaires locaux.



CHIFFRES CLÉS

61

entretiens individuels avec des agents réalisés dans le cadre de la démarche référent de parcours

8

espaces « sources et ressources » organisés de mars à décembre 2022

70 000

dossiers du secteur des solidarités concernés par la GED

45

professionnels impliqués dans les diverses instances dédiées à la mise en place de la GED

2

démonstrations de l'outil GED pour 61 agents



REMISE EN CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée par une reprise de l'activité complète en présentiel, qui a permis de commencer à renouer le partenariat. Toutefois, les situations sociales au sortir du confinement se sont révélées très dégradées : augmentation des violences intra-familiales, isolement social, résurgence des troubles psychiatriques, grande précarité, etc.



POINTS MARQUANTS 2022

L'année 2022 a été marquée, au sein de la direction du développement social local, par deux projets phares : le déploiement de la démarche « référent de parcours » ainsi que la poursuite du projet de Gestion Électronique des Documents (GED – dématérialisation des dossiers des usagers).

La démarche du référent de parcours est destinée à proposer un accompagnement renforcé aux personnes en grande difficulté sociale.

Qui ? Pour toute situation complexe, il est proposé à la personne accompagnée d'identifier un référent de parcours parmi les travailleurs sociaux qui l'accompagnent déjà.

Quoi ? Le référent de parcours est chargé de créer les conditions d'un accompagnement plus soutenu en vue de consolider une relation de confiance, favoriser l'élaboration d'un projet avec la personne accompagnée, s'assurer de la circulation des informations auprès des

partenaires et organiser une instance régulière associant la personne accompagnée.

Comment ? En amont de l'expérimentation de la démarche, il s'agissait d'abord d'identifier les préalables nécessaires pour assurer ce type d'accompagnement. Aussi, après des constats établis en 2021 auprès des assistants sociaux, travailleurs sociaux d'insertion, conseillers en économie sociale et familiale, responsables de sites et travailleurs médico-sociaux en gérontologie handicap (96 entretiens), il est apparu nécessaire de poursuivre le diagnostic auprès des éducateurs spécialisés, agents de Protection Maternelle Infantile (PMI) et personnels administratifs, soit 61 entretiens individuels réalisés en 2022. Ces diagnostics ont mis en lumière :

- Une surcharge de travail liée au poids de l'administratif, par rapport à l'urgence, au temps consacré aux transports de personnes, et au nombre de mesures d'accompagnement ;
- Des difficultés de partenariat, souvent décrit comme « à distance », « non coordonné » voire « non identifié » ;
- Des modalités d'instances qui ne permettent pas la participation des personnes accompagnées.

En parallèle, un espace appelé « sources et ressources » a été mis en place. Il s'est imposé comme un outil primordial pour permettre la remobilisation des agents des sites d'action médico-sociale, la réflexion transversale et l'élaboration d'un travail social éthique dans l'intérêt du service public. Les modalités de cet espace sont réfléchies pour permettre la plus grande participation des agents (lieu, horaires, structuration permettant à chacun de trouver sa place, travail de restitution en aval, etc.). Un travail transversal a également été amorcé pour renouer du lien auprès des partenaires principaux (France Services, centres sociaux).

Enfin, une réflexion transversale a été impulsée pour favoriser la participation de la personne accompagnée en interrogeant les modalités d'accompagnement.

Le déploiement de la Gestion Électronique des Documents (GED) s'est poursuivi sur l'année 2022. Dans un premier temps, un cahier des charges a été rédigé grâce à la mobilisation d'une assistance en maîtrise d'ouvrage. L'activité s'est ensuite centrée sur le lancement d'une dynamique de projet comprenant la mise en œuvre des procédures de marchés pour l'acquisition des solutions techniques et de numérisation.

Des ateliers regroupant les agents des services de l'autonomie et de l'enfance ont été mis en œuvre pour des travaux préparatoires autour du plan de classement, partagé par les professionnels et services habilités, en fonction de leurs missions. Des formations et des démonstrations ont pu être dispensées pour plus de 130 agents, de façon à ce que chacun puisse comprendre et découvrir les fonctionnalités de la GED.

De plus, une visite au Département de Haute-Saône a permis de nouer des échanges constructifs et pragmatiques sur les organisations, les offres des éditeurs, et les points de vigilance d'un tel déploiement. Un plan de communication a été lancé en interne, avec notamment un article de fond dans le bulletin d'information Nièvr'@ctu, une série de brèves sur IntraNièvre, et des réunions de lancement de la GED au mois de décembre 2022.



PERSPECTIVES 2023

Sur la démarche **référent de parcours** : le travail se poursuit en 2023 pour atteindre les 16 objectifs fixés, garantir des avancées au regard des efforts de remobilisation des agents des sites malgré la charge de travail, renouer avec un partenariat coordonné et assurer la cohérence et l'articulation entre les diverses directions de la direction générale adjointe.

Sur la **gestion électronique des documents (GED)** : les prestataires étant sélectionnés, le calendrier prévisionnel de déploiement de l'outil Multigest d'EFALIA est prévu sur le premier secteur de l'autonomie, dès le mois de mai à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) puis au second semestre sur les sites d'action médico-sociale. Cette première phase de déploiement s'accompagnera d'un processus de numérisation (30 000 dossiers de la MDPH et 1 500 dossiers de Prestation de Compensation du Handicap) nécessaire pour une reprise historique des dossiers des usagers en cours de droit.

Économie sociale et solidaire

Financer les porteurs de projets et les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), appuyer les actions de sensibilisation et de mobilisation collective favorables à son développement.



CHIFFRES CLÉS

5

entrepreneurs nivernais engagés et accompagnés par l'incubateur « Le T », depuis la première édition en 2020

13 468

heures d'insertion réalisées par des salariés en insertion sur les marchés publics portés par le Département en 2022 dans le cadre du partenariat avec Fabrique Emploi et Territoires

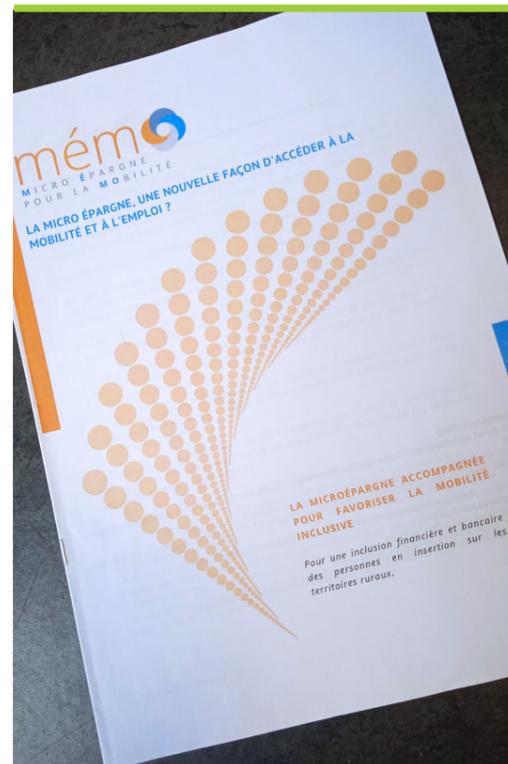
7

marchés portés par le Département ayant intégré des clauses sociales en 2022 dans le cadre du partenariat avec la Fabrique Emploi et Territoires



REMISE EN CONTEXTE

Le Département soutient le développement de projets à impacts et encourage l'intégration de clauses sociales dans les marchés publics nivernais (en particulier ceux qu'il porte). Il participe à la mise en réseau et à la diffusion d'informations aux structures et aux porteurs de projets de l'ESS, et a également créé en 2019 une instance de concertation : le Conseil Départemental des Citoyens en Transition (CDCT).



POINTS MARQUANTS 2022

Le Conseil Départemental des Citoyens en Transition (CDCT)

Le CDCT est une instance de démocratie participative voulue par les conseillers départementaux, composée d'acteurs de nos territoires (membres d'entreprises et d'associations, citoyens, etc.). Son rôle est d'émettre des avis, à la demande du président du Département, sur des projets ou des politiques départementales, et de proposer au Président des thèmes qu'il considère utile de traiter au regard des spécificités du territoire nivernais.

Le CDCT constitue un espace de dialogue entre le Conseil départemental et les Nivernais pour enrichir les projets de l'institution départementale. En avril 2022, ses membres ont notamment travaillé sur le Plan d'Intervention sur la Végétation Routière (PIVER).

Ce partenariat s'est vu conforté dans le cadre de la démarche *Imagine la Nièvre !* engagée par le Département.

Appel à projets Économie Sociale et Solidaire

Dans le cadre du 2^e appel à projets ESS publié en 2021, deux des trois lauréats ont développé leur projet en 2022 et ont pu bénéficier du financement du Département :

- Le Marché du P'tit Léo (Saint-Léger-des-Vignes), qui porte une épicerie associative de produits locaux (attribution de 5 000 € pour le développement de son activité de livraison à domicile vers les communes non encore desservies) ;
- Le centre social et culturel de Puisaye-Forterre (Saint-Amand-en-Puisaye), qui a déposé un projet en consortium avec un groupement d'associations portant des ateliers chantiers d'insertion (attribution d'une subvention de 5 000 €, pour son projet MEMO (Micro Épargne pour la Mobilité), qui est une expérimentation de dispositifs d'appui à la mobilité pour les personnes en insertion professionnelle).

Le troisième lauréat poursuit quant à lui son projet.

La commande publique comme levier vers l'emploi

Dans le cadre de sa stratégie « achats », le Conseil départemental développe une politique d'achat socialement responsable, en prenant en compte notamment l'intégration des personnes éloignées de l'emploi. À ce titre, il intègre des clauses d'insertion dans ses marchés publics depuis 2007,

et apporte de l'activité à des structures ESS (structures d'insertion par l'activité économique notamment).

Dans la Nièvre, c'est la Fabrique Emploi et Territoires (auparavant Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation), partenaire du Département, qui anime le service des clauses sociales et d'insertion. Elle est à ce titre à la disposition des acheteurs publics, des entreprises, des demandeurs d'emploi et des partenaires pour coordonner et accompagner la mise en œuvre de ces clauses. Ce dispositif conforte des parcours d'insertion amenant à des retours en formation et/ou à l'emploi.

En 2022, 13 468 heures d'insertion ont ainsi été réalisées par des salariés en insertion sur les marchés publics portés par le Département, dans le cadre du partenariat avec Fabrique Emploi et Territoires (chiffre en forte hausse par rapport à 2021 du fait l'opération de construction du nouvel établissement de la petite enfance).



PERSPECTIVES 2023

- Réalisation de portraits d'acteurs de l'ESS ;
- Lancement d'une nouvelle édition de l'appel à projets ESS (3^e édition) ;
- Poursuite du soutien du Département à l'incubateur « Le T » (troisième promotion) ;
- Accompagnement des membres du Conseil départemental des citoyens en transition vers l'observatoire citoyen mis en place dans le cadre de la démarche participative *Imagine la Nièvre !* ;
- Lancement d'une démarche d'aide au déploiement d'épiceries associatives citoyennes, en partenariat avec *Bouge ton CoQ*.



COMMISSION ATTRACTIVITÉ

Président(e) :

- Martine GAUDIN

Membres :

- Jean-Paul FALLET
- Blandine DELAPORTE
- Alain HERTELOUP
- Jocelyne GUÉRIN
- Thierry GUYOT
- Wilfrid SÉJEAU
- Franck MICHOT
- Marie-France DE RIBEROLLES
- Jérôme MALUS
- David VERRON

THÉMATIQUES TRAITÉES

AU SEIN DE CETTE COMMISSION :

Aménagement du territoire, routes, transports, très haut débit, agriculture, forêt, eau, énergie, espaces naturels sensibles, environnement, politiques contractuelles, logement, services publics, bâtiments départementaux, gestion du patrimoine, marketing territorial, tourisme, dialogue citoyen, communication

Agriculture

Soutenir le monde agricole face aux enjeux de la transition écologique et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs dans la Nièvre, en privilégiant les structures coopératives.



CHIFFRES CLÉS

LA FERME NIÈVRE (Agreste 2022)

2 748

exploitations valorisent 367 818 ha de Surface Agricole Utile (SAU), soit une moyenne de 134 ha par exploitation

5 069

personnes occupent un emploi permanent, dont 3 500 sont chefs d'exploitation ou co-exploitants

127 729 ha

de grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux), concernent 615 exploitations

223 158 ha

de prairies concernent 1162 exploitations d'élevage pour 277 289 Unités Gros Bétail (UGB)

319

exploitations en Bio, soit 28 142 ha (7,5 % de la SAU, 11,5 % des exploitations)



REMISE EN CONTEXTE

L'agriculture constitue un axe fort de la politique du Département. Elle représente un espace de croissance économique important pour notre territoire. Notre agriculture est identifiée pour la qualité de

ses productions, mais ces dernières sont insuffisamment transformées et valorisées localement.



POINTS MARQUANTS 2022

Le Département de la Nièvre a adopté une stratégie pour l'agriculture, devant contribuer à :

- Améliorer la compétitivité économique des filières d'élevage en modernisant les infrastructures individuelles ou collectives propres à développer la transformation des productions et donc la valeur ajoutée pouvant être générée sur le Département ;
- Conforter la transmission des exploitations, l'installation des

jeunes agriculteurs, le partage des équipements, l'agriculture biologique et le développement des circuits alimentaires de proximité ;

- Renforcer la résilience des exploitations et leur adaptation au changement climatique.

Cette politique comporte quatre volets détaillés ci-dessous : le soutien direct aux agriculteurs et au monde agricole ; la promotion des circuits alimentaires de proximité ; le soutien au développement du

projet de l'Agropôle du Marault ; la pérennisation d'un outil sanitaire de proximité pour le monde agricole.

Le soutien direct aux agriculteurs et au monde agricole

- Partenariats avec Bio Bourgogne et la Chambre d'agriculture pour le développement de l'agriculture Bio et des circuits alimentaires de proximité ; partenariat avec le syndicat Confédération paysanne pour une action visant à accompagner, à titre expérimental, un groupe d'agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques, notamment en matière d'autonomie, de qualité des produits et de travail avec la nature ;
- Soutien pour l'adaptation des exploitations :
 - Contrats de projets Individuels ;
 - Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (modernisation des bâtiments d'élevage, et transformation et commercialisation à la ferme) ;
 - Aide à la souscription de parts sociales de Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) pour les jeunes agriculteurs.
- Actions de communication et manifestations agricoles.

La promotion des circuits alimentaires de proximité

- Accompagnement de l'espace test du Marault et création d'un espace test à Luzy ;
- Participation à l'étude du projet d'atelier de transformation de l'abattoir de Cosne-sur-Loire ;

- Animation de la plateforme Agrilocal 58 ;
- Achat de viande charolaise hachée (burgers) pour distribuer aux ressortissants de l'aide alimentaire (25 000 €) ;
- Soutien à la plateforme en ligne J'veux du Local.

Le soutien au projet de développement de l'Agropôle du Marault

L'association Agropôle du Marault mène sur le site de la Ferme du Marault des actions en faveur du développement et de la promotion de l'agriculture nivernaise. Son projet repose sur trois axes : l'activité de location du site pour l'accueil d'événements, la mise en œuvre de projets au service de l'agriculture (démonstration, innovation, expérimentation, espace test maraîcher), la mise en œuvre de projets de territoire (hébergement d'un « Tiers Lieu » agricole et rural, fablab, etc.).

Le maintien d'un outil sanitaire de proximité

Le Département est membre du groupement d'intérêt public TERANA depuis le 1^{er} janvier 2021. Le site de TERANA à Nevers a ainsi repris les activités de l'ancien laboratoire départemental d'analyses et de conseil, tant en hygiène alimentaire, qu'en hydrologie et en santé animale. Cette dernière représente environ 70 % de l'activité du laboratoire.



PERSPECTIVES 2023

La politique Agriculture, pour 2023, comporte quatre volets :

Le soutien direct aux agriculteurs et au monde agricole

- Financement de Bio Bourgogne, de Solidarité paysans Bourgogne, du Groupement de défense sanitaire de la Nièvre ;
- Adaptation des exploitations : cofinancement du Plan stratégique national, Contrats de projets individuels pour l'adaptation et la modernisation des exploitations, aide à la souscription de parts sociales de CUMA pour les jeunes agriculteurs ;
- Aide aux actions de communication et aux manifestations agricoles ;
- Aménagements fonciers agricoles et forestiers.

La promotion des circuits alimentaires de proximité

- Investissements dans les espaces maraîchers (espaces-test) ;
- Approvisionnement local, animation de l'outil Agrilocal.

Le soutien au projet de l'Agropôle du Marault

- Soutien à la redéfinition du projet associatif.

Le maintien d'un outil sanitaire de proximité pour le monde agricole

- Contribution financière au GIP TERRANA.

Alimentation durable

Développer des projets alimentaires durables dans la Nièvre afin de favoriser une alimentation de proximité.



CHIFFRES CLÉS

71 860 €

de chiffre d'affaires (TTC) de produits alimentaires vendus via la plateforme Agrilocal 58 (55 000 euros TTC en 2021)

13 778 kg

d'achats de produits alimentaires vendus via la plateforme (8 950 kg en 2021)

79

producteurs locaux inscrits sur la plateforme (contre 74 en 2021)

55

acheteurs inscrits sur la plateforme (contre 52 en 2021)



REMISE EN CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le Département de la Nièvre participe au développement de l'alimentation de proximité par :

- L'approvisionnement local des collègues et des restaurants collectifs, notamment grâce à la plateforme Agrilocal ;

- Le soutien à une agriculture diversifiée et au développement de la filière maraîchère ;
- La mise en œuvre opérationnelle du Projet Alimentaire Territorial (PAT).



POINTS MARQUANTS 2022

En 2022, dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), le Département a mené de nombreux projets ayant pour objectif de développer l'alimentation de proximité sur son territoire :

- Le démarrage de la mise en œuvre d'un espace-test maraîcher à Luzy, prévoyant notamment des investissements de production (serres, forage, irrigation, matériel motorisé) ainsi que le recrutement d'un entrepreneur à l'essai ;
- La création, avec les Acteurs Solidaires

en Marche (ASEM), d'un chantier d'insertion en maraîchage biologique sur 4 ha de parcelles agricoles que le Département a acquis en 2021 à Challuy. Une équipe composée de 8 salariés en parcours d'insertion et d'un encadrant technique a été recrutée sur cette activité. La commercialisation sera essentiellement assurée auprès des restaurants collectifs (collèges, lycée agricole, Cuisine des saveurs...). Comme dans le cas d'un espace-test, les investissements structurants ont été

portés par le Département : serres, container, irrigation, forage et matériel motorisé (tracteur, motoculteur) ;

- L'animation et la dynamisation de la plateforme Agrilocal 58, avec une augmentation du nombre de commandes, l'adhésion de nouveaux acheteurs, la poursuite de contacts réguliers avec les acheteurs et les fournisseurs, la réalisation d'un calendrier de recettes, la mise en œuvre par le Département d'une commande de steaks hachés au profit des bénéficiaires de l'aide alimentaire et l'organisation d'un atelier du réseau national d'Agrilocal à Magny-Cours. En parallèle, le Département a participé à des actions menées par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Nivernais Morvan : animation d'un stand Agrilocal et participation à des rencontres entre producteurs et acheteurs ;
- Le démarrage d'une action auprès des collègues, afin de déployer leur approvisionnement en produits locaux, frais, de saison et issus de l'agriculture biologique, qui se déroule en plusieurs temps :
 - Une formation obligatoire, destinée à l'ensemble des équipes de cuisine des collègues, a été proposée en 2022. Dans ce cadre, une diététicienne et BioBourgogne ont apporté des conseils et des connaissances sur les légumineuses, la conception de menus végétariens et de repas constitués de produits locaux et de saison ;
 - Un travail d'accompagnement spécifique a été proposé par un prestataire, la SCIC Nourrir l'Avenir. Il est envisagé dans un premier temps des formations d'approfondissement des équipes, suivies d'un accompagnement individualisé de quatre collègues (audit, accompagnement en immersion au sein de la cuisine, plan d'actions personnalisé...).

- Le lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une ou de plusieurs légumeries-conserveries. Les objectifs de cette étude sont d'identifier l'offre et la demande en légumes sur le territoire, de connaître les coûts d'équipements, de définir la gouvernance à mettre en œuvre et de recenser les partenaires souhaitant développer ce projet dans la Nièvre ;
- La mise en place d'une coordination entre les différents PAT portés par des structures nivernaises (Conseil départemental, les deux PETR nivernais et Nevers Agglomération). Celle-ci permet la mise en place de dynamiques collectives et d'actions opérationnelles partagées ;
- Le recrutement d'une stagiaire, afin de développer les installations maraîchères. Sa mission a consisté à recenser les maraîchers et les projets d'installation du territoire, et à réaliser une cartographie du foncier agricole public potentiellement favorable au maraîchage ;
- Enfin, le Conseil départemental a organisé la Semaine du Goût, en proposant des animations pour les collégiens avec BioBourgogne, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que l'Agropôle du Marault. 300 élèves de 6^e ont été sensibilisés à une alimentation de qualité par un petit déjeuner et un déjeuner à base de produits locaux, des animations sur l'agriculture biologique, le maraîchage, l'agroécologie et le bien-manger.



PERSPECTIVES 2023

En 2023, le Département continuera de soutenir le développement de la filière maraîchère grâce aux espaces-tests (recrutement d'un nouveau testeur à Magny-Cours, finalisation de l'espace-test de Luzy), la mise en production du chantier d'insertion à Challuy et les conclusions de l'étude d'opportunité pour la création d'une ou plusieurs légumeries-conserveries.

Suite au travail de la stagiaire pour accompagner la dynamique d'installations maraîchères, en lien avec le foncier public, des rencontres seront organisées avec les collectivités pour envisager des dynamiques à créer. La coordination des PAT à l'échelle nivernaise sera développée et permettra d'engager des actions inter-PAT. Enfin, pour renforcer la biodiversité et développer l'agroforesterie, des haies et des arbres fruitiers seront plantés sur les terres maraîchères de Challuy.

Solidarité et attractivité territoriale

Contribuer durablement au renforcement de l'offre territoriale par des réponses adaptées aux spécificités locales en termes de soutien à l'investissement et à l'ingénierie.



CHIFFRES CLÉS

4 314 065 €

de montant annuel des crédits d'investissement destinés au cofinancement d'actions à titre de soutien aux projets des territoires nivernais

843 150 €

de montant annuel des crédits de fonctionnement destinés au cofinancement d'actions à titre de soutien aux projets des territoires nivernais

321 784 €

de montant annuel du soutien départemental à l'action des pôles d'équilibre territorial et rural Val de Loire Nivernais et Nivernais Morvan

54

mandats de paiement émis en 2022 en faveur des bénéficiaires d'aides relevant des contrats-cadres hors Nevers agglomération

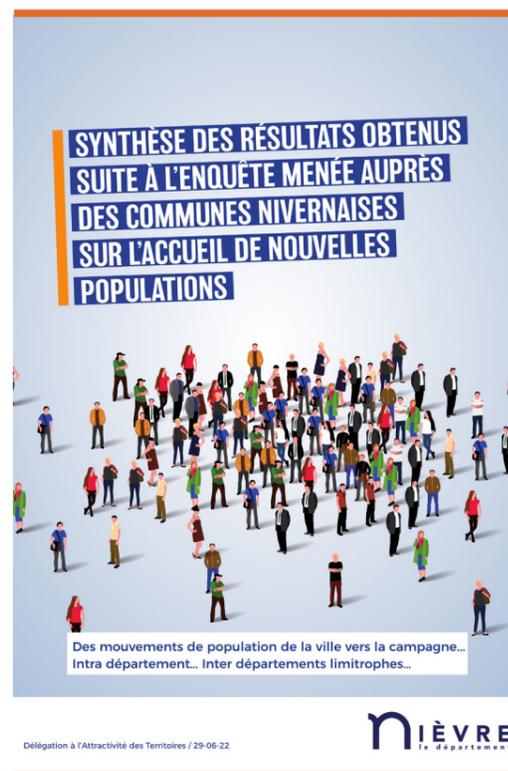
313

opérations d'investissement d'intérêt local aidées par la collectivité en 2022 au titre de la Dotation cantonale d'équipement



REMISE EN CONTEXTE

Garant des solidarités territoriales, le Département s'est volontairement doté d'un cadre d'action couvrant la période 2021-2026 et visant à proposer aux territoires sans exclusive un dispositif d'appui qui contribue à la réalisation de projets locaux. Il s'attache également à constituer un observatoire des territoires et à assurer un suivi des documents stratégiques de planification spatiale.



POINTS MARQUANTS 2022

La finalisation des contrats cadres de partenariat et la validation des programmes opérationnels afférents à la période 2021-2023 se sont concrétisées au cours de l'année écoulée dans chacun des 11 territoires intercommunaux intéressés au terme de processus associant les acteurs concernés par la démarche de projet.

Par ailleurs, en raison d'effets de report de certaines actions dus à la crise sanitaire, plusieurs opérations relevant de la période contractuelle 2018-2020 se sont

achevées en 2022.

Grâce, en partie, à la contribution départementale, une grande diversité de projets significatifs ont ainsi pu aboutir, parmi lesquels on peut citer :

- Dans le cadre du dispositif Action cœur de ville, la rénovation de l'ancien théâtre de Cosne-Cours-sur-Loire qui a consisté, à la fois, à créer huit logements accessibles et à élargir l'offre culturelle par des équipements adaptés aux pratiques culturelles ;

- La réalisation exemplaire de la Maison des seniors de Moulins-Engilbert, inaugurée au printemps 2022, lieu de formation et d'information destiné à "donner des idées aux aidants et aux soignants" pour traiter de la problématique du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ;
- L'aménagement des berges de l'Yonne à Clamecy, projet global à la fois urbain et touristique, qui comprend plusieurs secteurs dont celui du port des jeux, lieu de plaisance et porte d'entrée de la ville depuis la véloroute ;
- La création d'un atelier de découpe et de transformation agricole d'environ 500 m² comprenant un magasin de producteurs locaux à Saint-Benin-d'Azy, opération qui s'inscrit dans une démarche visant à développer des circuits alimentaires de proximité.

En complémentarité, au travers de la Dotation cantonale d'équipement, le Département a maintenu son effort d'intervention en faveur des 309 communes nivernaises. En 2022, une partie des engagements contractés au titre du programme 2020 a été honorée (1,044 M€ versés à quelque 150 communes) ; en outre, la première répartition des enveloppes triennales 2021-2023 a été effectuée.

Dans la continuité de ses engagements antérieurs, la collectivité a souhaité aussi poursuivre son soutien pluriannuel aux deux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux nivernais au titre de sa politique territoriale. Un nouveau règlement d'intervention a été adopté, qui se caractérise par les éléments suivants :

- Maintien du financement de l'ingénierie de pilotage ;
- Mise en place d'un fonds territorial d'aide à l'innovation territoriale et sociale ;

- Mobilisation d'une enveloppe annuelle de 110 000 € par pôle d'équilibre territorial et rural ;
- Application du dispositif sur une période couvrant cinq années (2022-2026).

Dans le contexte de la construction d'un observatoire destiné à mieux appréhender les réalités locales, une enquête a été menée afin de qualifier et de quantifier les mouvements de population dans la Nièvre. À cet effet, toutes les communes du Département ont été sollicitées à travers un questionnaire (le taux de retour se situe autour de 50 % sur un échantillon de 40 % de la population nivernaise). Parmi les enseignements qui ressortent de cette étude, on a pu relever une évolution sensible à la hausse de nouveaux habitants entre 2020 et 2021, dont une part non négligeable de ménages comptant plus d'une personne. Si les principaux flux se sont faits à l'intérieur du Département, on a constaté cependant une proportion considérable de nouveaux habitants provenant des départements limitrophes et de l'Île de France.

Enfin, un socle commun d'indicateurs de suivi des politiques départementales a été déterminé, qui permettra de constituer un patrimoine de données exploitables quant à l'action de la collectivité dans ses différents champs d'intervention, dont sa politique d'appui aux territoires.



PERSPECTIVES 2023

Les contrats cadres de partenariat (2021-2026), récemment conclus, seront exécutés. Ils seront respectivement complétés par la définition des deuxièmes volets de programmation opérationnelle.

Certains engagements spécifiques seront maintenus comme la gestion des aides relevant du dispositif "Petites villes de demain" pour le compte de la Banque des territoires ou encore la mise en œuvre de la convention passée en 2021 avec la société APRR concernant la signalétique touristique autoroutière.

La collectivité entend aussi mener une réflexion opérationnelle avec les structures associées (CAUE et Nièvre Ingénierie) en direction des communes en vue d'améliorer la couverture du territoire en documents d'urbanisme.

Elle poursuivra le développement de son observatoire des territoires par l'actualisation de l'Atlas départemental. Cette nouvelle édition sera enrichie par des données sur des thématiques très variées (par exemple, la jeunesse, la biodiversité ou le numérique).

Habitat

Concrétiser la stratégie départementale de l'habitat au travers de la finalisation du nouveau Plan Départemental de l'Habitat (PDH).



CHIFFRES CLÉS

10

communautés de communes ou d'Agglomération, sur les 13 existant dans la Nièvre, partenaires du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME) en 2022. Un financement complémentaire est apporté par ces collectivités aux travaux réalisés par des ménages en situation de précarité énergétique sur leur territoire

120

participants (issus des organismes partenaires de l'habitat) aux différents ateliers d'élaboration du PDH

315

ménages accompagnés ayant reçu un financement du Département pour un projet de rénovation dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) habitat. Le montant total des travaux prévus dans le cadre de ces projets s'élève à 6,4 M € et les contributions du Département (accompagnement du ménage et travaux) à 926 000 €



REMISE EN CONTEXTE

L'année 2022 a permis de finaliser le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2022-2027 qui se décline en 4 axes : un réseau d'acteurs au service du bien-vivre dans

la Nièvre, accélérer l'amélioration de l'habitat, s'adapter aux nouvelles attentes des ménages, expérimenter et démontrer la possibilité de faire.



POINTS MARQUANTS 2022

L'année 2022 a vu l'activité du service se poursuivre, notamment en soutenant un réseau de partenaires à même d'accompagner les projets de rénovation (SOLIHA 58, Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre), mais également en accompagnant techniquement et financièrement des particuliers, des collectivités territoriales et le bailleur social Nièvre Habitat dans leurs projets de rénovation. Des conventions de partenariat ont été

signées, en particulier :

- Avec Nièvre Habitat pour la période 2022-2026 (engagement du Département à hauteur de 3 256 000 €) afin de soutenir le bailleur social sur la réhabilitation énergétique de son parc et la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Banlay ;
- Avec le CAUE de la Nièvre pour la période 2022-2024, mettant en avant

les ambitions du Département pour ses habitants en matière de conseils en urbanisme, aménagement, environnement et paysage (mis en œuvre par le CAUE) ;

- Les conventions quinquennales avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), en soutien aux collectivités, en particulier Nevers Agglomération et la commune de La Charité-sur-Loire, pour la mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Cette année a également été consacrée à l'élaboration d'un nouveau plan départemental de l'habitat, qui se décline en plusieurs axes :

Axe 1 : Un réseau d'acteurs au service du bien-vivre dans la Nièvre

La compétence « Logement-Habitat » est partagée entre les différents échelons de collectivités territoriales. Le Département souhaite agir dans un esprit de subsidiarité, en affirmant son rôle de coordination et de soutien des territoires dans la mise en œuvre de leur propre politique de l'habitat.

Axe 2 : Accélérer l'amélioration de l'habitat

Le Département intervient fortement auprès des ménages en les accompagnant dans leurs projets de rénovation. Au-delà de cet engagement pérenne aux côtés des Nivernais, les défis liés au changement climatique demandent une action accélérée dans l'amélioration du bâti, que ce dernier soit habité ou vacant. Ainsi, la rénovation doit permettre d'offrir des conditions confortables et économes aux habitants, mais aussi de remettre sur le marché des logements dignes, efficaces et de qualité, pour répondre aux besoins tout en limitant l'artificialisation des sols. Cinq fiches regroupent les actions qui illustrent cet axe, portant à

la fois sur la précarité énergétique et l'habitat indigne, mais également sur la structuration du réseau d'acteurs pour une meilleure lisibilité et réponse aux particuliers, ainsi que l'adaptation à la perte d'autonomie, la rénovation du parc de logements communaux et une meilleure attractivité du parc social.

Axe 3 : S'adapter aux nouvelles attentes des ménages

Cet axe prend en compte l'émergence du phénomène de démétropolisation renforcé par la crise sanitaire, avec l'objectif de faire de la Nièvre un territoire attractif et accueillant pour de nouvelles populations. Il n'en néglige pas pour autant les besoins des Nivernais, en cherchant à développer des logements répondant aux dynamiques en cours : parcours résidentiels, besoins en logements temporaires pour les jeunes en formation sur l'ensemble du territoire, demande en logements diversifiés pour les seniors et les jeunes retraités souhaitant se réinstaller dans leur département d'origine.

Axe 4 : Expérimenter et démontrer la possibilité de faire

Compte tenu des difficultés opérationnelles pour requalifier l'habitat des centres-bourgs, il est nécessaire d'être en capacité d'apporter des réponses réfléchies et mises en place collectivement. Il s'agit dans cet axe de développer une culture commune d'ingénierie de l'habitat et d'instaurer une conférence des solutions à même de faire réussir les projets.



PERSPECTIVES 2023

En 2023, la mise en œuvre du PDH se concrétisera par la poursuite d'actions engagées et des actions nouvelles. Les aides à l'amélioration de l'habitat en direction des particuliers seront reconduites dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental, jusqu'à fin 2023. Il conviendra également de s'interroger sur la suite, à savoir la mise en place d'un nouveau PIG ou d'autres interventions, dans un contexte national changeant. Des actions de communication auprès des professionnels et élus seront organisées :

- Guide pratique sur le mal-logement pour aider les collectivités à lutter contre l'habitat indigne ;
- Réunion d'information pour les agents des sites d'action médico-sociale, sur les dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Enfin, le Département poursuivra son soutien technique et/ou financier aux collectivités locales qui s'engagent dans des programmes de rénovation de l'habitat. Elles pourront également abonder les programmes d'aides départementaux (PIG, Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie, fonds d'avance des subventions habitat, etc.).

Patrimoine routier

Gérer et entretenir le patrimoine routier départemental ainsi que la partie concédée (jusqu'au 31/12/25) du Canal du Nivernais.



CHIFFRES CLÉS

20,550 M€

de budget global pour un patrimoine de 4 363 km de routes départementales, 812 ouvrages d'art, dont 10 de plus de 100 m de long (franchissant la Loire ou l'Allier) et 330 murs de soutènement

163,7 km

de rénovation de couche de roulement, soit 3,7% du réseau, soit un temps de retour de 27 ans

944

interventions hivernales (contre 795, l'hiver précédent), soit 4 400 heures supplémentaires d'agents, 2 980 T de sel utilisées (contre 734 T l'hiver précédent), pour un coût de 0,795 M€

415

interventions hors des heures normales de services sur accidents, chutes d'arbres (contre 324 en 2022), représentant 1 338 heures d'agent (contre 1 066 heures en 2021) / 231 interventions pour des chutes d'arbres sur la route

5 543 330 €

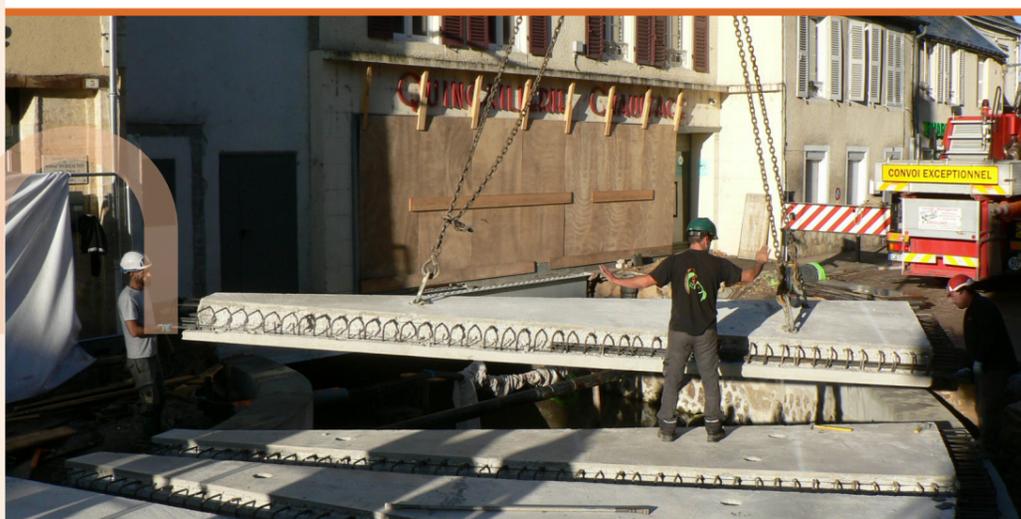
d'enveloppe financière (CdR) 2022 pour Nièvre Travaux et Matériels (hors masse salariale prise en compte par la DRH) avec 441 773 m² d'enduits réalisés en 2022 et 699 000€ de travaux pour tiers avec un bénéfice de 54 000€



REMISE EN CONTEXTE

Le Département tend à améliorer le désenclavement du territoire sur le réseau routier en participant notamment à la mise à deux fois deux voies de la RN7. Son objectif est également d'assurer un service de qualité aux usagers de la

route : exploitation de la route, maintien du patrimoine routier et des ouvrages d'art. Le Département intervient aussi dans la gestion de la partie concédée du Canal du Nivernais ainsi que dans l'aménagement et l'entretien de 200 km de véloroute.



POINTS MARQUANTS 2022

Mise en place de l'organigramme « idéal » afin de pouvoir entretenir, dans les meilleures conditions possibles, au regard des contraintes extérieures, le domaine public routier départemental tout en continuant à assurer les tâches transversales non routières qui sont confiées aux services :

- Entretien de 5 espaces naturels sensibles ;
- Entretien des parkings extérieurs du circuit de Magny-Cours (100 ha) ;

- Entretien des extérieurs de la Ferme du Marault ;
- Gestion et entretien du patrimoine arboré des collèges ;
- Entretien des 180 km de véloroute le long des canaux (Nivernais et latéral à la Loire).

Mise en place des modalités pratiques pour rendre les agents pompiers volontaires de la direction plus facilement mobilisables pendant les heures de services : une étude a été menée conjointement avec le Service

Département d'Incendie et de Secours (SDIS) pour ce faire.

Mise en place d'un Plan d'intervention sur la végétation routière (lors de la session de juin 2022).

Prorogation de 3 ans de la concession de la partie du Canal du Nivernais qui n'est pas au gabarit Freyssinet, jusqu'au 31/12/25 afin de lancer une étude sur l'état des infrastructures et définir ensuite la gouvernance à mettre en place sur l'ensemble du linéaire de ce canal (de Decize à Auxerre).

Suivi des chantiers sur les grands ouvrages d'art (dans le cadre du Plan prévisionnel d'investissement) :

- Reconstruction d'un pont sous la RD 907 à Neuvy, **travaux terminés début 2022 ;**
- Réparation du pont à haubans sur la RD 955 à Cosne, **études en cours ;**
- Réfection des appareils du pont sur la Loire à Imphy sur la RD 200, **études finalisées (coût 1 100 000 €) pour lancer les travaux en 2023 ;**

- Réparation du pont sur le Guignon à Moulins-Engilbert sur la RD 985, **travaux terminés en 2022 ;**
- Réparation du pont sur la ville Loire à Decize, **études en cours.**

Enfin, Nièvre Travaux et Matériels (NTM), après un passage réussi en budget général en 2021, a pu en 2022 dégager, à nouveau, un bénéfice d'environ 54 000 € HT pour les prestations effectuées pour les tiers, en légère baisse par rapport à 2021 (70 000 € HT). Cette diminution s'explique par un volume de commande moindre en 2022 qu'en 2021 et par des coûts de matière première qui ont explosé en 2022 en raison du contexte géopolitique.

De plus, la production 2022 de la centrale de Corbigny s'élève à près de 17 600 T, contre environ 25 000 T en 2021. Il convient cependant de rappeler que 2021 a constitué une année « exceptionnelle » en matière de production à la centrale en raison du phénomène de rattrapage de 2020 (reprise des travaux suite aux confinements de 2020).

m



PERSPECTIVES 2023

Consolider la capacité à permettre aux agents sapeurs-pompiers volontaires de pouvoir être libérés pendant les heures de services pour intervenir.

Finaliser les études sur l'infrastructure du Canal, en 2023, pour imaginer divers scénarii pour mettre en place une nouvelle gouvernance du Canal du Nivernais (de Auxerre à Decize) au 01/01/25.

Poursuivre les études et travaux des grands ouvrages d'art :

- Réparation du pont à haubans sur la RD 955 à Cosne, **études en cours ;**
- Réfection des appareils du pont sur la Loire à Imphy sur la RD 200, **travaux en 2023 ;**
- Réparation du pont sur la ville Loire à Decize, **études en cours.**

Bâtiments départementaux

Étudier et réaliser les programmes de travaux concernant les collèges et l'ensemble des bâtiments départementaux, les maintenir en bon état de fonctionnement. Gérer le patrimoine immobilier.



CHIFFRES CLÉS

3 516 120 €

investis dans les travaux pour les 30 collèges du département

5 785 984 €

investis dans les bâtiments départementaux, dont la Cité muséale (4 987 496 €)

5 846 356 €

investis pour la construction du nouvel établissement pour la protection de l'enfance

1 264 306 €

investis pour les travaux d'aménagement sur le circuit de Magny-Cours



REMISE EN CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée par la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine. Le prix du gaz a été le premier impacté par une forte hausse, puis il a été suivi par celui de l'électricité. Ces hausses ont conduit le

Département à prioriser la performance énergétique dans sa stratégie patrimoniale et à mener des actions pour moins dépendre des énergies fossiles.



POINTS MARQUANTS 2022

Les services de la direction du Patrimoine bâti pilotent le suivi des travaux de deux opérations structurantes pour le Département :

- La Cité muséale de Château-Chinon, qui est entrée dans sa deuxième année de travaux, avec la poursuite de la réhabilitation des bâtiments abritant les anciens musées du Septennat et du Costume, la transformation de la Maison du Morvan, la construction du pavillon d'accueil d'événementiels, et l'aménagement des espaces extérieurs ;

- Le nouvel Établissement pour la protection de l'enfance, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à Nièvre Aménagement et dont la construction est sortie de terre en 2022.

Les autres projets marquants de l'année ont été :

- La réhabilitation de l'internat du collège Noël BERRIER de Corbigny pour en faire un internat d'excellence ;
- La poursuite des tranches de réfection des toitures et de renforcement de

l'isolation des collèges Bibracte de Château-Chinon, Noël BERRIER de Corbigny, Achille MILLIEN de Prémary ;

- Le lancement d'un programme de suppression de chaudières fonctionnant au fioul avec l'installation d'une chaudière à granulés bois au Centre d'entretien des voies navigables de Châtillon en Bazois et l'engagement des études pour le remplacement de celle du collège Jean ARNOLET à St Saulge ;
- L'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques acquis par la collectivité ;
- La gestion et le suivi des marchés de maintenance et d'entretien avec la mise en place d'actions de maîtrise des consommations d'énergie.

Le suivi d'opérations atypiques a été réalisé avec :

- Les études et le démarrage des travaux pour la mise en place d'un nouveau ponton sur le lac des Settons pour les activités nautiques de la base Activital ;

- L'aménagement complet d'une nouvelle salle pour le contrôle vidéo du circuit de Magny-Cours.

Le service de gestion du patrimoine s'est chargé de :

- La cession des locaux de l'ex-Centre d'exploitation routier de Pouilly-sur-Loire et du terrain viabilisé sur la zone d'activités de Varennes-Vauzelles ;
- La préparation de l'acquisition de l'ancienne faiencerie Montagnon à Nevers dans l'optique du relogement du Centre d'art contemporain ;
- La sortie du site de la Maison des ingénieurs de la concession du Canal du Nivernais en lien avec le projet d'acquisition de la communauté de communes ;
- L'élaboration d'un nouveau barème de tarification des redevances du patrimoine bâti de la section concédée du Canal du Nivernais.

m



PERSPECTIVES 2023

2023 verra l'aboutissement des deux projets structurants :

- La fin des travaux de la Cité muséale de Château-Chinon est prévue au début de l'été 2023, pour laisser place à l'installation des œuvres avant l'ouverture en 2024 ;
- La livraison du nouvel Établissement pour la protection de l'enfance en fin d'année 2023, pour un déménagement début 2024.

La programmation des travaux dans les collèges se poursuit avec une part plus importante du budget consacré à la performance énergétique des bâtiments. Il y aura notamment les premiers travaux d'isolation des façades du collège de Château-Chinon, des études pour recourir davantage aux énergies renouvelables, comme l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture. Dans les autres sites départementaux, les efforts seront concentrés sur l'amélioration des conditions d'accueil du public avec des travaux de réaménagement du site d'action médico-sociale des Bords de Loire à Nevers et les études pour celui de la Charité-sur-Loire.

Boisements et sapins de Noël

Mettre en œuvre la compétence départementale relative à la réglementation des boisements et à la culture de sapins de Noël.



CHIFFRES CLÉS

12

communes pour lesquelles le Département élabore une réglementation des boisements

2

Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier (CIAF) tenues en 2022

105

personnes ou structures membres de la CIAF du lot 1, instance de concertation ayant permis de travailler à l'élaboration des réglementations des boisements de ces 6 communes

115

personnes ou structures membres de la CIAF du lot 2, instance de concertation ayant permis de travailler à l'élaboration des réglementations des boisements de ces 6 communes

40

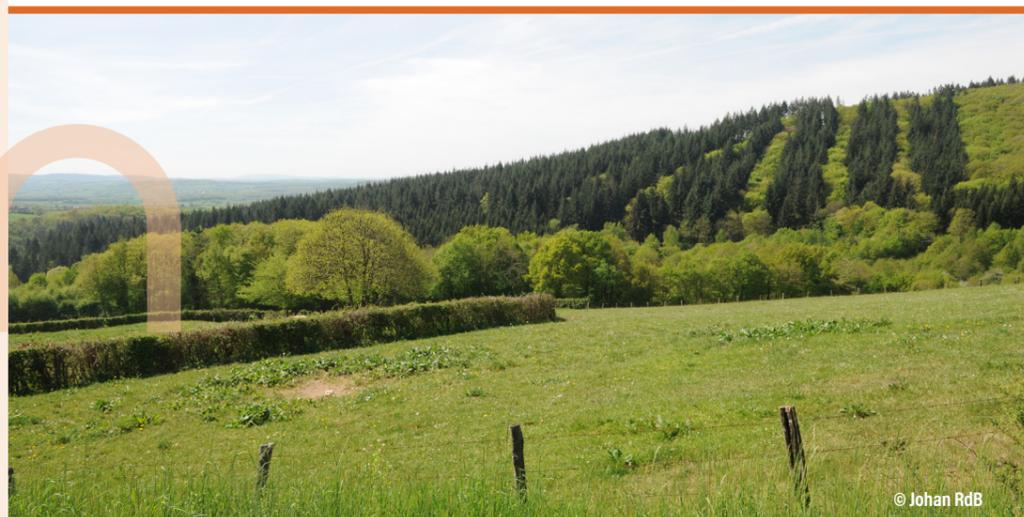
sous-commissions locales organisées en 2022 pour travailler à l'élaboration de ces 12 réglementations des boisements



REMISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de sa compétence générale en faveur des aménagements fonciers, le Département met en œuvre la réglementation des boisements, dont la procédure est décrite dans le Code rural

et de la pêche maritime aux articles L126-1 et suivants. Le Département a également la responsabilité de veiller au respect de l'application du décret du 24 mars 2003 concernant les cultures de sapins de Noël.



© Johan RdB



POINTS MARQUANTS 2022

Les réglementations des boisements en cours d'élaboration

Le Département, assisté par deux bureaux d'études, a poursuivi en 2022 le pilotage de l'élaboration des réglementations des boisements de douze communes du Morvan : Brassy, Chaumard, Dun-les-Places, Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan et Saint-Agnan (lot 1) et Alligny-en-Morvan, Arleuf, Gien-sur-Cure, Lavault-de-Frétoy, Moux-en-Morvan et Planchez (lot 2). Conformément à la délibération du 24 juin 2019, le Département

prend à sa charge l'intégralité des coûts liés à ces deux opérations d'aménagement foncier.

Sur le lot 1, les travaux collectifs ont enregistré en 2022 la participation et les contributions de plus de 135 personnes, au cours d'une douzaine de réunions. La présence de propriétaires, d'exploitants agricoles, de forestiers et d'élus locaux a permis de croiser les points de vue et d'aboutir à une cartographie à la parcelle, associée à des périmètres libres,

réglementés ou interdits au boisement, sur l'ensemble de ces six communes. Un règlement, comprenant sept prescriptions, a été adopté au cours d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) qui s'est tenue le 11 octobre 2022 et a réuni 43 personnes. Une étude environnementale de ce projet a été réalisée et envoyée, pour avis, à l'Autorité environnementale.

Sur le lot 2, une première CIAF réunissant 50 participants s'est tenue le 14 janvier 2022, afin de lancer une démarche similaire d'élaboration des réglementations des boisements pour ces six nouvelles communes. Cette démarche s'est poursuivie par un travail de terrain (état des lieux de l'occupation des sols, à l'échelle de la parcelle) et l'organisation par le bureau d'études, d'avril à novembre 2022, de 28 sous-commissions locales associant les acteurs locaux, et permettant d'établir des propositions de zonages dans lesquels le semis ou la plantation d'essences forestières seraient libres, réglementés ou interdits.

Les cultures de sapins de Noël : état des lieux et mise en œuvre de la compétence départementale

Le Morvan compte environ 1 500 hectares de plantations de sapins de Noël, dont 1 000 hectares sont sur le territoire de la Nièvre. Jusqu'en 2022, le Département recevait peu de déclarations de plantations et ne tenait donc à jour aucune base de données. En 2022, l'objectif a été de lancer un état des lieux des plantations de sapins de Noël présentes sur le territoire. Une procédure de régularisation des plantations a été menée avec l'Association Française du Sapin de

Noël Naturel (AFSNN), dont le siège est à Saint-Brisson, et qui regroupe les principaux producteurs de la Nièvre. Un courrier co-signé par le Président du Département et le Président de l'AFSNN a été envoyé aux adhérents de l'association. De plus, une opération a été mise en œuvre avec la commune de Brassy, pour recenser les cultures de sapins de Noël présentes sur son territoire. Une mise en conformité a été engagée pour les cultures ne respectant pas le décret.

Soutenant la filière, le Département a également participé au financement d'une journée organisée par l'Association Française du Sapin de Noël Naturel (AFSNN) à destination de la presse, afin de promouvoir les bonnes pratiques mises en œuvre dans le cadre de la culture de sapins de Noël. Conjointement, et dans l'objectif d'animer et de renforcer cette compétence départementale, des échanges réguliers sont entretenus avec l'AFSNN.



PERSPECTIVES 2023

Afin de finaliser l'élaboration des réglementations des boisements sur le lot 1, une enquête publique sera organisée du 7 avril au 12 mai 2023. Les communes, le Centre régional de la propriété forestière et la Chambre d'agriculture de la Nièvre seront ensuite consultés sur le projet de réglementation des boisements de ces communes, avant que le Département ne puisse l'approuver au second semestre 2023.

Sur le lot 2, l'élaboration des réglementations se poursuivra avec les mêmes étapes : validation du projet de réglementation en CIAF en mars 2023, évaluation environnementale, enquête publique, avis des partenaires et validation de la réglementation des boisements finale par le Département.

Concernant les cultures de sapins de Noël, l'état des lieux des plantations sera complété en 2023 et la mise en œuvre de la compétence du Département montera en puissance.

Eau

Protéger la ressource en eau, permettre des utilisations respectueuses, connaître et améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques constituent les objectifs de la politique de l'eau.



CHIFFRES CLÉS

364

visites sur 224 stations d'épuration pour apporter des conseils aux gestionnaires des ouvrages

25

mesures de performances de stations d'épuration sur des périodes de 24 heures

27

cours d'eau suivis en 2022



REMISE EN CONTEXTE

La politique départementale de l'eau repose sur une assistance technique auprès des collectivités pour la gestion de leurs services d'assainissement. Une connaissance des cours d'eau est développée avec un réseau de suivi. Un

travail est conduit par ailleurs avec un schéma départemental eau potable. Cette politique est menée avec les soutiens financiers des Agences de l'Eau Loire-Bretagne, d'une part, et Seine-Normandie, d'autre part.



POINTS MARQUANTS 2022

Un appui aux exploitants pour de bonnes performances des ouvrages d'épuration

La qualité du fonctionnement d'une station d'épuration repose sur le personnel exploitant qui doit acquérir des connaissances techniques. Un appui auprès de ce personnel constitue un volet essentiel de la mission des techniciens du service de l'eau. Par ailleurs des journées d'échange et d'information peuvent être organisées. Ainsi le 23 juin 2022, trente personnes nouvellement en charge de

l'exploitation de stations d'épurations sur des communes de la Nièvre ont été réunies à Pouilly-Sur-Loire et ont pu recevoir une information sur les techniques d'épuration des eaux usées et sur les différents paramètres permettant d'évaluer les performances des ouvrages de traitement.

Des politiques partenariales à l'échelle des bassins versants

À l'initiative des Agences de l'Eau, des contrats sont mis en place à l'échelle de territoires cohérents d'un point de vue

hydrologique : Contrats Territoriaux (CT) avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC) avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le Conseil départemental aide à l'établissement des diagnostics des milieux aquatiques et à la définition des programmes d'action mis en œuvre avec ces contrats. Le Département est concerné par tout ou partie de territoires de huit contrats dont il peut être signataire. Ainsi en 2022, il a signé le Contrat Territorial de la plaine alluviale de la Loire Auvergnon-Bourguignonne, qui permettra de conduire des actions sur la période 2022-2027.

Mieux connaître encore la qualité des cours d'eau

La connaissance de la qualité des cours d'eau constitue un premier élément dans la définition d'actions destinées à améliorer leur état. Ainsi des prélèvements et analyses de l'eau sur 16 cours d'eau ont été réalisés en 2022. Les analyses physico-chimiques sont complétées par des mesures biologiques pour connaître les populations de

poissons, d'invertébrés aquatiques ou de diatomées. Les résultats font l'objet d'une présentation annuelle.

Recueillir et organiser l'information sur l'eau

L'ensemble des informations liées aux services d'eau potable et d'assainissement font l'objet d'une actualisation régulière. Ainsi le résultat d'une enquête concernant les services eau potable a été diffusé en février 2022. Les informations recueillies concernent notamment les prix de l'eau, les volumes mis en jeu et les rendements des réseaux de distribution.

m



PERSPECTIVES 2023

Mettre en œuvre un Plan pour l'eau

Les phénomènes de tension sur la ressource en eau s'aggravent en amplitude et en fréquence, en lien avec le changement climatique. L'enjeu est aujourd'hui de minimiser le risque de manque d'eau pour que les besoins des usagers et le bon fonctionnement des milieux soient toujours assurés.

Dans ce contexte, le Département a engagé une étude dite « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) sur un territoire dit « des calcaires du Nivernais » qui couvre les deux tiers du territoire départemental. Cette démarche qui répond à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne fournira ses premiers résultats en fin d'année 2023.

Mais un travail sera conduit par ailleurs sur l'ensemble du département avec comme principal objectif la bonne gestion des situations de manque d'eau et la limitation du risque d'interruption de la distribution d'eau potable.

Environnement et biodiversité

Protéger le patrimoine naturel et sensibiliser le public à ces enjeux.
La biodiversité contribue à l'identité et aux nombreux atouts du territoire nivernais.



CHIFFRES CLÉS

83 339 €

de budget réalisé en investissement pour l'année 2022

9 883 €

de recettes d'investissement pour l'année 2022

231 733 €

de budget réalisé en fonctionnement (sans les charges de personnel)

747 454 €

de recettes de fonctionnement, dont 654 048 € correspondent à la part départementale de la taxe d'aménagement perçue en 2022

22

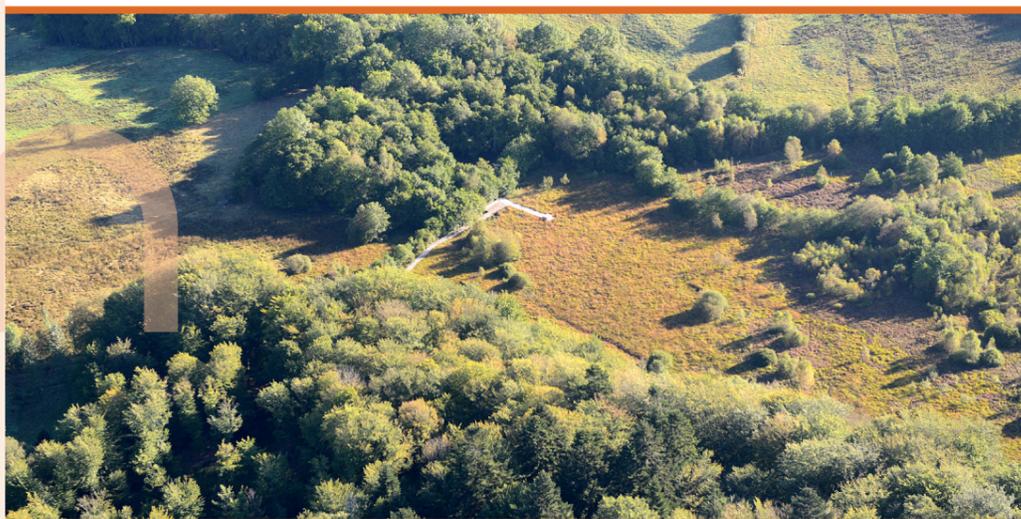
Espaces Naturels Sensibles (ENS), représentant 816 ha. 15 de ces sites sont ouverts au public (120 000 visiteurs par an). Sur ces ENS, 3 sentiers sont labellisés « tourisme et handicap »



REMISE EN CONTEXTE

La loi du 18 juillet 1985 a confié aux départements la compétence d'élaborer et mettre en œuvre une politique de protection et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS) (Articles L.113-8 et suivants du code de l'urbanisme).

Depuis 1991, le Département s'est doté d'un schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles et d'une stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité.



POINTS MARQUANTS 2022

S'agissant de la politique « Environnement et biodiversité », le Département poursuit la mise en œuvre de la stratégie partenariale sur la biodiversité adoptée en 2018.

Ainsi le **soutien du réseau d'acteurs** a notamment permis en 2022 :

- D'aménager des dispositifs de franchissement de 3 ouvrages d'art départementaux, en faveur de la Loutre d'Europe, dans le cadre de mesures d'accompagnement de travaux menés sur le lac des Settons ;

- De nouer un partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien qui a, entre autre, réalisé une formation à destination des agents des Centres d'Entretien Routier (CER).

Le déploiement du volet **sensibilisation à la biodiversité** a permis quant à lui la mise en œuvre de l'Aire terrestre éducative du collège Jean ROSTAND de La Machine, avec les premières expérimentations des collégiens sur la forêt communale du « bois des sœurs ».

L'Agenda Nature 2022 a proposé au grand public 114 animations, en intégrant la thématique du changement climatique. Neuf collèges se sont engagés pour la biodiversité via les appels à projets du Département. Enfin, une communication autour des opérations menées par le Département a notamment permis la réalisation de deux vidéos sur des actions menées sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le **développement du réseau des espaces naturels** s'est traduit par l'engagement des forêts départementales (358 ha) dans une démarche d'Espaces Naturels Sensibles (réalisation d'inventaires naturalistes, ajustements des aménagements forestiers en faveur de la biodiversité forestière, classement en îlots de sénescence etc.).

Sur la question de la connaissance des ENS départementaux, les données ornithologiques ont été actualisées et un programme « STOC Capture » des oiseaux a été déployé sur le coteau de Chaumois.

Concernant la gestion des sites 2022, de nombreuses opérations ont eu lieu comme la création de mares à Gimouille, le débardage à cheval sur Saint-Agnan, la dévitalisation de conifères invasifs sur Glux-en-Glenne, un chantier d'arrachage d'Ailanthé glanduleux à Sougy-sur-Loire, ou encore l'exploitation forestière des peupliers de Decize et la restauration des milieux humides de ce site

grâce à des mesures compensatoires - financées par la Direction Départementale des Territoires 58 (DDT) et Nièvre Aménagement.

Des travaux de rénovation des sentiers ont démarré sur les ENS des Roches de Basseville, de la Fontaine de Chamont et du Petit Lac de Pannecièrre, financés dans le cadre du plan de Relance biodiversité de l'État.

Enfin sur le volet valorisation, l'action départementale a fait l'objet d'une présentation lors des Assises nationales de la biodiversité mettant en avant l'articulation changement climatique et biodiversité.

Le 5 août 2022 le label Grand Site de France Bibracte - Morvan des Sommets Haut-Folin - Prény - Beuvray, a été renouvelé. L'ENS des sources de l'Yonne a été intégré dans la labellisation Grand site de France. Le Département s'est engagé aux côtés du Parc du Morvan et de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Bibracte dans la mise en œuvre du programme d'actions avec notamment l'élaboration du document de gestion paysagère des sites classés.



PERSPECTIVES 2023

En 2023 sera lancée l'élaboration d'un nouveau schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles de la Nièvre.

Inscrivant son action dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées, le Département fera l'acquisition de la gare désaffectée de Guérigny, site d'ampleur départementale pour le Petit rhinolophe (chauve-souris), et y développera une démarche d'espace naturel sensible afin de garantir les qualités d'accueil du site pour cette espèce.

La sensibilisation des collégiens se poursuivra dans le cadre de la démarche *Imagine la Nièvre !* en impulsant notamment d'autres projets d'Aires terrestres éducatives.

Les suivis scientifiques, les travaux de restauration et de gestion des Espaces Naturels Sensibles seront poursuivis. Enfin, un programme pluriannuel d'aménagements de dispositifs en faveur de la Loutre d'Europe sur les ouvrages d'art prioritaires du Département sera engagé.

Tourisme

Structurer et développer les activités touristiques sur les 3 bassins touristiques de la Nièvre, organiser une veille économique de proximité, créer des partenariats entre les acteurs locaux.



CHIFFRES CLÉS

+ 6,2 %

de fréquentation touristique 2021.

En 2021, la Nièvre a enregistré une hausse de 258 000 nuitées extra régionales par rapport à 2020, soit +6,2 %

+ 19,8 %

de fréquentation

touristique 2022 (partielle).

La Nièvre approche son niveau de fréquentation d'avant la crise du Covid 19

+ 12,6 %

pour les campings.

Le camping est un mode d'hébergement très apprécié : la fréquentation de campings nivernais progresse par rapport à l'année 2019 d'après les résultats provisoires de janvier à fin août 2022

- 1,7 %

pour la taxe de séjour.

Le produit de la taxe de séjour est le reflet de l'activité touristique du territoire. En 2021, il était en retrait de 1,7 % par rapport à 2019



REMISE EN CONTEXTE

En référence à l'article L. 132-4 du code du tourisme, le Département confie la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique du Département à l'Agence d'attractivité et de développement touristique « Nièvre attractive », qu'il

soutient financièrement. Il finance aussi le Syndicat mixte du Canal du Nivernais pour valoriser la destination baignée par le Canal.



© Agence française des chemins de Compostelle/JJGelbart



POINTS MARQUANTS 2022

S'agissant de la politique d'attractivité, Nièvre attractive poursuit la mise en œuvre d'une stratégie collaborative visant à attirer de nouvelles populations, en lien avec les communes et communautés de communes du territoire.

L'opération « Essayez la Nièvre » a été poursuivie en 2022. Le Département se positionne comme territoire d'avenir par une politique d'accueil de nouvelles populations, souvent des hyper-urbains souhaitant changer de vie en s'installant

en milieu rural. La plateforme numérique « Essayez la Nièvre », mise en place début 2022, doit répondre aux questions des porteurs de projets.

S'agissant de la politique de développement touristique, le plan de croissance Tourisme Nièvre 2021-2025 comporte les principales orientations suivantes : devenir un territoire d'excellence en matière d'itinérances, offrir un parc d'hébergement de qualité et adapté aux exigences des clientèles, optimiser l'accueil touristique à l'Office

de tourisme, chez les prestataires, sur les sites et sur l'ensemble du territoire.

Ouvert en 2021, l'itinéraire Saint-Jacques à vélo via Vézelay a bénéficié des efforts conjoints de Nièvre attractive et du Département pour sa mise en tourisme en 2022. Leur contribution a porté sur la création des outils de communication orchestrée par l'Agence française des chemins de Compostelle : carnet de route, campagne photo et vidéo. Nièvre attractive a aussi commencé à déployer la marque « Accueil vélo » auprès des prestataires éligibles sur l'itinéraire. Cette véloroute a été inaugurée à la Charité-sur-Loire le 1^{er} juin 2022.

Le syndicat mixte du Canal du Nivernais poursuit la stratégie de développement du bassin touristique. La concession de la section gérée par le Département de la Nièvre a été

prolongée pour trois ans, le temps de faire aboutir une nouvelle concession ou un autre mode de gestion.

Le site internet du Canal du Nivernais a été renouvelé, avec le concours de Nièvre attractive. Son organisation met en valeur les offres itinérantes et les attraits touristiques de l'ensemble du Canal d'Auxerre à Decize. Il comporte plusieurs entrées : « découvrir le canal » autour de ses différentes escales (vignoble, village, flottage, nature, confluence), ses « spots incontournables », ses itinérances « à vélo », « en bateau », des idées de séjours et un agenda des manifestations.

m



PERSPECTIVES 2023

L'accompagnement de Nièvre attractive est renforcé en 2023 afin de lui permettre d'accroître son action sur le volet attractivité. Sur le volet tourisme, ses missions demeurent très diverses, en déclinaison opérationnelle du plan de croissance évoqué plus haut : ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage des communautés de communes pour les aider à construire leur politique de développement touristique, accompagnement des porteurs de projets, mise en œuvre d'un plan de formation continue pour les entreprises, observatoire touristique, mise en œuvre du Schéma régional du tourisme et des loisirs et, dans le cadre du Contrat de destination Bourgogne et de la collaboration avec le Comité régional du tourisme, promotion de la destination dans le cadre du plan d'actions annuel partagé.

Le Syndicat du Canal du Nivernais continue de valoriser la voie d'eau et de développer les aménagements touristiques sur le linéaire.

Accompagnement au numérique

Accompagner tous les publics vers une maîtrise des bases du numérique, apporter des conseils techniques, proposer des ateliers pour progresser et découvrir de nouveaux usages.



CHIFFRES CLÉS

2 362 heures

d'accompagnement en direction des acteurs économiques et des porteurs de projets ou pour former d'autres intervenants numériques

29

conseillers numériques formés et accompagnés pour leur permettre de mener à bien les missions confiées sur un contrat de 2 ans

30

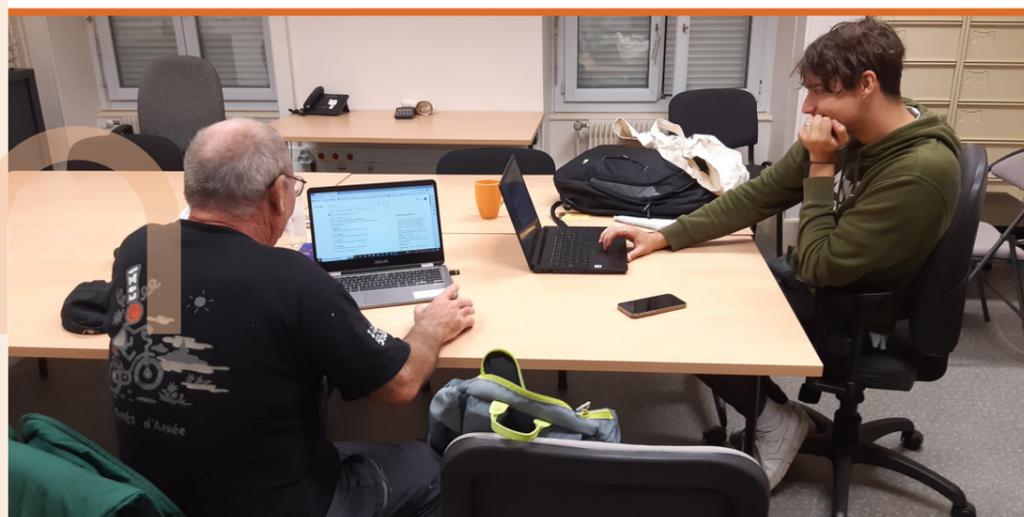
ateliers d'accompagnements numériques (tout public ou professionnels), lors du Printemps du Numérique en mars 2022



REMISE EN CONTEXTE

Les missions assurées par le Service d'Accompagnement au Numérique (SAN) s'inscrivent dans la « stratégie d'aide aux usages numériques » votée en 2021. Elles portent sur deux axes : l'inclusion numérique et l'innovation numérique.

Elles s'adaptent aux besoins exprimés par la population et aux évolutions techniques. Le niveau d'intervention du SAN est dépendant des moyens définis par les acteurs nationaux, régionaux et locaux.



POINTS MARQUANTS 2022

L'intégration des conseillers numériques

Depuis 2021, une partie de l'activité du Service d'Accompagnement Numérique a porté sur l'intégration et l'accompagnement de 29 conseillers numériques (23 arrivées + 6 remplacements). Cela s'est traduit par une réorganisation de l'équipe, avec un repositionnement des médiateurs numériques pour qu'ils deviennent référents des conseillers numériques par secteur.

Le soutien à l'innovation et à la sobriété numérique

Il s'est concrétisé par un suivi opérationnel, assuré par le chef de projet innovation numérique, du règlement d'intervention portant sur le soutien aux Fablabs nivernais. Cela a permis de subventionner pour un montant total de 15 000 €, les 4 Fablabs qui ont déposé des dossiers de demande d'équipement.

Le développement de la « sobriété numérique » s'est fait en lien avec le

Collectif CESAR 58, dans le cadre duquel le Service d'Accompagnement Numérique est à la fois référent sur la partie « matériel informatique et réemploi » et conseiller technique auprès des structures de recyclage. Une démarche de consolidation a été mise en œuvre tout au long de l'année afin d'identifier et d'accompagner des acteurs du territoire en capacité d'intégrer une stratégie de reconditionnement de matériel informatique.

Cette action s'est matérialisée par la remise de kits de réemploi informatique à 4 structures. Celles-ci seront ensuite accompagnées pour une montée en compétence leur permettant un reconditionnement des matériels informatiques en toute sécurité.

Les actions en interne

On peut noter sur cette année 2022, des collaborations avec la direction des Ressources humaines dans le cadre de l'aide aux agents dans les collèges et Centres d'exploitation routiers du Département pour les élections professionnelles (vote à distance). Elles se sont déroulées début décembre et ont mobilisé sur trois jours la quasi-totalité des conseillers numériques. Il y eut également, entre autres :

- Un travail en transversalité dans le déploiement des véhicules électriques de service mis à disposition des conseillers numériques ;
- Une aide technique pour la suite du projet médiaLab de la Bibliothèque départementale de la Nièvre ;
- La mise en place de l'exposition des Trophées de la création et de l'innovation numériques dans le hall de l'hôtel du Département.

Les événements/partenariats

Le service a pu montrer l'étendue de ses compétences et de son offre d'accompagnement en participant activement

à plusieurs initiatives partenariales telles que l'opération « Ville à Joie », le Printemps du Numérique piloté par la Fabrique emploi et territoires ou la première journée d'information avec les acteurs de la fibre optique organisée par Nièvre numérique à Saint-Eloi. Il a également participé :

- Aux actions de développement du territoire telles que « La Belle Nièvre » ;
- Au forum "déchets et économie circulaire" nivernais organisé le 16 septembre à la ferme du Marault/Magny-Cours pour une sensibilisation à la réparation et à la low-tech ;
- Aux rencontres Numériques en Commun (NEC) à Lens pour faire un point sur les tendances nationales en matière d'accompagnement aux usages numériques ;
- À une journée au premier salon de la Blockchain au Ministère de l'Intérieur (SBMI) à Paris, pour découvrir cette technologie qui aura des impacts importants dans de nombreux domaines ;
- À la journée de lutte contre l'illettrisme organisée par le Département, pour aussi parler d'illectronisme ;
- À la démarche de labellisation régionale de lieux de médiation numérique, permettant d'apporter des garanties de services aux usagers dans ce domaine (9 lieux sont actuellement labellisés) ;
- À l'identification, la caractérisation des tiers lieux nivernais et à une démarche départementale visant à mieux faire connaître ses nouveaux lieux d'innovation sociale/culturelle/environnementale ;
- À un groupe technique pour l'organisation du récup Tour 2022.



PERSPECTIVES 2023

Le Service d'Accompagnement Numérique va poursuivre son action auprès des porteurs de projet.

Il pourra être amené à, à nouveau, ajuster les missions de ses médiateurs numériques, si tout ou partie du dispositif « Conseillers Numériques » devait ne pas être reconduit.

En dehors de ses missions d'accompagnement habituelles, le SAN a aussi pour ambition d'agir sur :

- L'usage d'outils numériques dans le cadre du « bien vieillir » en lien avec la direction de l'autonomie et du réseau des maisons de retraites de la Nièvre ;
- L'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre d'une expérimentation, en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), qui a pour objectif d'acquérir des outils (sous forme d'un kit) permettant de leur favoriser l'accès aux usages numériques ;
- La problématique de l'illectronisme et de l'illettrisme, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illectronisme, et en lien avec le service d'Inclusion sociale du Département.

Transition écologique et climatique

Adapter le Département face aux conséquences du changement climatique.
Préparer la Nièvre d'après-demain et accompagner tous les publics dont les plus vulnérables.



CHIFFRES CLÉS

23

animations prévues dans les collèges sur l'année 2022/2023 dans le cadre du programme de sensibilisation du Département (catalogue de 17 animations sur plusieurs thèmes : déchets, biodiversité, climat, citoyenneté)

1 253

arbres plantés dans 81 communes et 43 arbres plantés dans 4 collèges dans le cadre du projet des 1 000 arbres

140

personnes sensibilisées à la Fresque du Climat, dont 25 élus départementaux, 33 agents départementaux, 57 collégiens et 25 partenaires

21 164 tonnes

équivalent dioxyde de carbone (tCO₂e) de GES (Gaz à effet de serre) émis par les activités et le patrimoine du Conseil départemental, pour l'année 2021, dernier bilan carbone connu (contre 18 415 en 2020). Le plus grand poste d'émission est celui lié aux déplacements

16

ambassadeurs du climat pour soutenir la démarche d'adaptation en interne, tout en veillant à ce qu'elle infuse au plus près des équipes grâce à un partage d'information sur les actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie



REMISE EN CONTEXTE

Face à l'accélération du changement climatique et à ses conséquences sur le territoire, le Département a adopté en 2020 une stratégie d'adaptation au changement climatique. Cette stratégie repose sur les conclusions d'un diagnostic

de vulnérabilité de la Nièvre qui met en avant une vulnérabilité du territoire aux évolutions climatiques, tant pour les milieux naturels que les activités humaines y prenant place.



POINTS MARQUANTS 2022

Lutte contre le changement climatique

Le Conseil départemental élabore chaque année depuis 2016 son bilan carbone afin de déterminer les postes émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES) dus à ses activités (déplacements, consommations d'énergie, achats, patrimoine...). Outre l'aspect réglementaire, le bilan carbone permet à la collectivité de prendre conscience de son impact carbone. C'est également un outil d'aide à la décision dans le cadre des stratégies départementales, notamment

en ce qui concerne la réduction des consommations énergétiques de la collectivité.

Dans le cadre de sa Stratégie D'Adaptation au Changement Climatique (SDACC), le Département a souhaité d'une part, engager son adaptation en tant qu'institution et dans ses politiques publiques, et d'autre part, accompagner les territoires et les autres acteurs nivernais dans la prise en compte de ces enjeux et dans leurs transformations propres.

Adaptation au changement climatique

En la matière, l'action du Département en 2022 s'est déclinée selon 4 axes :

1 / La mobilisation des acteurs par la sensibilisation

La bonne mise en œuvre de la SDACC repose sur un ambitieux travail de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes aux enjeux du changement climatique et plus largement de transition écologique, déclinée selon les publics visés et leur niveau de connaissance (élus, techniciens, collectivités, partenaires, réseaux métiers, collégiens, grand public). Plusieurs outils de sensibilisation sont déployés : conférences, Climatours, ateliers de sciences participatives et ateliers « Fresque du Climat ». Ainsi, une Fresque du Climat était à l'ordre du jour du **séminaire de rentrée de la majorité départementale** en septembre 2022.

Un **réseau d'ambassadeurs du climat** a également été constitué afin de soutenir la démarche d'adaptation en interne, tout en veillant à ce qu'elle infuse au plus près des équipes, grâce à un partage d'information sur les actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie.

2 / L'accompagnement des territoires face au changement climatique

L'adaptation de la Nièvre face au changement climatique sera possible uniquement si ces enjeux sont intégrés dans les politiques de toutes les collectivités territoriales. Afin de soutenir les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les Petites Villes de Demain (PVD) dans cette démarche, le Département a constitué une offre d'accompagnement aux territoires, qui a pour ambition de :

- Sensibiliser les élus et les techniciens des EPCI et PVD ;

- Réaliser un diagnostic de vulnérabilité avec les élus des EPCI et PVD ;
- Identifier les enjeux prioritaires et les leviers d'action mobilisables pour engager une stratégie et un plan d'adaptation ;
- Assurer un appui méthodologique et technique dans la mise en place d'actions opérationnelles concrètes.

3 / L'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les réseaux de partenaires

Afin de créer une ingénierie départementale efficace et de qualité sur l'adaptation, les partenaires doivent également prendre en compte cette dimension et l'intégrer dans leurs métiers. Des journées techniques ont été organisées autour de la thématique de l'adaptation au changement climatique, pour aborder avec les partenaires les actions à mettre en œuvre collectivement pour assurer la résilience de la Nièvre. Le sujet de l'adaptation a été explicitement intégré dans certaines conventions de partenariat : convention triennale d'objectifs et de moyens avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement 58 (accompagnement à la végétalisation des espaces publics ; gestion de l'eau ; etc.) ; convention annuelle avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (sensibilisation).

4 / Des projets d'adaptation portés en propre par le Département

Le Département a pour ambition d'intégrer l'adaptation dans toutes ses politiques publiques. Cela se traduit notamment par des projets phare d'adaptation tels qu'un ambitieux projet de plantation d'arbres dans les collèges et sur le territoire ou le lancement d'une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) pour renforcer la connaissance sur notre ressource en eau.



PERSPECTIVES 2023

La mise en œuvre du plan d'actions dans l'ensemble de ses dimensions sera poursuivie, avec pour objectifs de :

- Renforcer le travail de sensibilisation auprès des parties prenantes identifiées ;
- Améliorer la connaissance sur les ressources en eau et un travail sur l'histoire des catastrophes naturelles en Nièvre ;
- Expérimenter l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des EPCI et PVD ;
- Porter des projets phare tels que la végétalisation des cours de collèges, la rénovation thermique du patrimoine départemental ou encore l'acquisition foncière de forêts et d'espaces à haut potentiel écologique ;
- Accompagner l'agriculture nivernaise dans l'adaptation de ses pratiques face au changement climatique ;
- Poursuivre la montée en compétence de l'ingénierie départementale et des partenaires.

Communication institutionnelle

Valoriser l'action départementale, en prouver l'efficacité, défendre ses objectifs et ses valeurs et donc rendre compte.



CHIFFRES CLÉS

320 600

visites sur le site nievre.fr

458 310

vues sur la page Facebook du département

1 200

abonnés sur Instagram en repartant de 0

200

communiqués de presse adressés

200

adhérents à la marque « La Belle Nièvre »



REMISE EN CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre et donc la valorisation d'une nouvelle démarche participative citoyenne *Imagine la Nièvre !*. La promotion des actions de l'institution a été réalisée par

les moyens de communications habituels auxquels s'est ajouté le développement d'un TikTok et d'un Snapchat Nièvre afin de toucher un public jeune.



POINTS MARQUANTS 2022

L'année 2022 a débuté par l'opération *Imagine la Nièvre !* avec 9 réunions publiques. Une campagne de communication multisupport a été lancée, avec la création en interne d'un site internet dédié, un affichage sur tout le réseau abribus du Département, une campagne Google, une communication sur les réseaux sociaux, des insertions presse et émissions de radio, etc. Cette « saison 1 » du dialogue citoyen s'est refermée par l'organisation d'un événement informatif et festif le 25 juin à Crux-la-Ville.

2022 est également marquée par la conception et le lancement d'une nouvelle formule du magazine départemental, (re)baptisé « Imagine la Nièvre ». Deux numéros sont sortis.

L'actualité mondiale a nécessité la création « à chaud » d'une page sur le site internet pour la solidarité avec l'Ukraine.

La 4^e édition du Budget participatif nivernais a vu la mise en place d'une nouvelle charte graphique, accompagnée d'une adaptation de son site internet et

d'une campagne de communication. Pour cette édition, 78 projets recevables ont été recensés, parmi lesquels 44 lauréats, pour une enveloppe globale de 380 000 € dont 30 000 € pour les collègues.

Un nouveau site « Nièvre médiation numérique » a été réalisé ; le projet de créer un site « Maison Départementale des Personnes Handicapées » (MDPH) en partant de l'usager, à l'instar de la démarche de construction du site nievre.fr, est toujours en cours.

La direction de la Communication a orchestré la 4^e édition de l'opération 1 000 Arbres.

La marque territoriale La Belle Nièvre a bénéficié d'une campagne de communication complète : graphisme, réalisation de plusieurs expositions, kit de communication (documents, signalétique, objets promotionnels, etc.), création d'un site, d'un groupe Facebook, présence sur les réseaux sociaux, émissions de radio, campagne Google Display et insertions dans différents supports (Koikispass, TV Mag du Groupe Centre France, magazine touristique Vaévent), affichage à l'arrière des bus, réseaux abribus et panneaux 4 x 3 m. La Nièvre a été l'invitée d'honneur du Salon gastronomique de Dole, où plusieurs producteurs La Belle Nièvre ont pu faire découvrir leurs produits en bénéficiant gratuitement de stands dans un espace dédié.

Le partenariat avec le Tour Nivernais Morvan a pu à nouveau se dérouler après deux ans de non-édition suite aux conditions sanitaires.

Avec l'arrivée d'un nouveau photographe vidéaste, le service Communication a pu étoffer son panel d'outils ; de nombreuses vidéos ont été réalisées, ce qui permet d'enrichir les différents supports numériques (sites et réseaux sociaux). Désormais, une vidéo qui rend compte de l'action départementale est postée chaque semaine.

À noter la création d'un nouvel Instagram, ce qui a induit de retrouver d'anciens abonnés et d'en avoir de nouveaux.

Le service Communication a couvert et mis en lumière l'action départementale tout au long de l'année, à travers les événements liés aux compétences de la collectivité (social, routes, santé, jeunesse, culture, sport, etc.) et à des choix stratégiques tels que l'adaptation au changement climatique (avec la rubrique « Les mardis du climat »).



PERSPECTIVES 2023

Poursuivre la promotion de la démarche participative *Imagine la Nièvre !*, avec la saison 2 orientée principalement sur la jeunesse et l'Observatoire des engagements pris en 2022. Cette action se compose de 5 réunions publiques *Imagine la jeunesse* et des travaux de l'Observatoire. Elle sera valorisée par une communication multisupport (print, web, radios, vidéos, etc.) et se clôturera par un événement festif en juin.

La 5^e édition du Budget participatif nivernais aura pour spécificité la création d'une enveloppe de 100 000 € réservée à la jeunesse, ce qui implique une communication adaptée à cette cible.

La marque territoriale La Belle Nièvre vivra sa 3^e année d'existence, avec une promotion et une communication dédiées. Enjeu prioritaire 2023, la santé inspirera une campagne multisupport afin de poursuivre les actions (bourses aux étudiants, etc.) et de promouvoir le Centre départemental de santé (création d'un site et plan de communication).



COMMISSION ÉMANCIPATION

Président(e) :

- Wilfrid SÉJEAU

Membres :

- Lionel LÉCHER
- Eliane DESABRE
- Martine GAUDIN
- Stéphanie BÉZÉ
- Patrice JOLY
- Laurence BARAO
- Christophe DENIAUX
- Jérôme MALUS
- Corinne BOUCHARD

THÉMATIQUES TRAITÉES

AU SEIN DE CETTE COMMISSION :

Sport, culture, enseignement supérieur, formation, éducation, jeunesse

Culture et sport

Favoriser l'accès de tous les Nivernais à une pratique culturelle et/ou sportive, et contribuer au rayonnement du Département en s'engageant aux côtés des acteurs.



CHIFFRES CLÉS

6 000

Nivernais de tout âge découvrent, apprennent ou pratiquent la musique, la danse ou le théâtre, chaque semaine, grâce à l'établissement public de coopération culturelle RESO Nièvre

49

manifestations culturelles ou festivals sur l'ensemble du territoire ont bénéficié d'un soutien du Département

256

clubs représentant 42 disciplines ont bénéficié de l'aide au fonctionnement

67

sportifs ou équipes issus de 30 clubs ont été mis à l'honneur lors de la soirée des champions

160

collégiens issus de **20** collèges ont participé à Caracol pour découvrir, sur la base de Baye, 7 disciplines sportives ainsi qu'un atelier de sensibilisation à l'environnement



REMISE EN CONTEXTE

La fin des contraintes sanitaires a permis le retour des manifestations sportives, des saisons culturelles et des festivals. Le contact avec les acteurs a été régulier et a permis un dialogue de qualité. Le travail en transversalité s'est accentué, notamment avec la direction de la Parentalité et de l'enfance, la direction du Développement territorial et le service Éducation populaire et jeunesse.



© Léocadia



POINTS MARQUANTS 2022

Concernant la culture, l'année 2022 a vu le début de la réflexion sur le renouvellement de la politique menée, avec la volonté d'accompagner au mieux les acteurs et les territoires. La recherche d'équité territoriale et de proximité est réaffirmée, tout en valorisant les acteurs mettant en œuvre les principes de responsabilité sociétale et environnementale.

Le travail en cours sur le futur centre d'art contemporain s'est poursuivi avec les différents partenaires, afin de les

mobiliser sur le fonctionnement à venir. Le nouveau lieu d'implantation a été trouvé et a fait l'objet d'une acquisition par le Département : il s'agit des anciens ateliers de la faïencerie Montagnon à Nevers.

Le projet lié au très jeune public s'est conclu avec la tenue d'une conférence de Sophie MARINOPOULOS sur l'éveil culturel et la parentalité. Cette conférence est l'aboutissement d'une réelle réflexion transversale avec la direction de la Parentalité et de l'enfance sur l'enjeu de

la prévention, et l'apport de la culture en tant qu'outil au service des travailleurs sociaux.

Dans le cadre des aides à la création, le Département a soutenu pour la première fois la jeune Compagnie des Ballons Rouges pour sa pièce « Léocadia » de Jean ANOUILH. Cette pièce relate une histoire d'amour mystérieuse et parle de l'essence même de notre humanité : notre besoin incessant de nous raconter des histoires. La compagnie, créée en 2020 et installée à Nevers, mène également toute l'année des actions de transmission sur le territoire départemental, à travers des projets pédagogiques auprès des lycéens et collégiens.

Le camion d'alimentation générale culturelle a repris du service en juillet et août et a poursuivi la desserte des plus éloignés et des plus fragiles. Il a desservi les hameaux et les petites communes rurales mais aussi des structures sociales : foyer de jeunes travailleurs, cour des Acteurs Solidaires en Marche (ASEM, etc.), dans un souci d'apport culturel et de mixité sociale. Des arrêts privés ont aussi été proposés au sein de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MADEF). La médiatrice culturelle du service a sensibilisé les collègues des sites d'action médico-sociale au passage du camion.

Tant au niveau de la culture que du sport, la mise en œuvre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI), et plus spécifiquement de l'action visant à « intégrer et reconnaître le milieu culturel et sportif comme vecteur d'inclusion », s'est concrétisée par la participation à plusieurs groupes de travail associant des travailleurs sociaux et des partenaires associatifs.

Au niveau de la politique sportive, au-delà de l'instruction habituelle des demandes de subventions, le règlement des aides aux manifestations sportives a fait l'objet de modifications afin d'aider au mieux les associations proposant des manifestations importantes. L'aide au fonctionnement des clubs a fait l'objet d'une réflexion vers la mise en place de critères prenant en compte la réalité des disciplines sportives (nombre de clubs, nombre de licenciés, nombre de jeunes et de sections sportives). Ce travail a été présenté aux comités départementaux sportifs avant d'être soumis au vote de l'Assemblée départementale.

Le raid Caracol organisé sur la base de Baye par le Département, en partenariat avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), s'est de nouveau déroulé sur deux jours. Cette organisation permet un meilleur accueil des collégiens et une pratique qualitative des activités proposées. L'édition 2022 a permis aux participants de découvrir de nombreuses activités de plein air telles que le paddle, la voile, le canoë, le bmx, le bike&run, le laser run et le disc-golf, le tout dans le cadre préservé et naturel de la base. Un atelier de découverte et de sensibilisation à la biodiversité a été de nouveau proposé aux élèves et à leurs accompagnateurs, qui ont aussi profité de ravitaillements et de goûters confectionnés avec des produits locaux de qualité.



PERSPECTIVES 2023

La réflexion sur la politique culturelle devrait aboutir à la présentation de règlements d'intervention soumis au vote de l'Assemblée départementale. Un temps de concertation sera au préalable organisé en direction des acteurs culturels. Que ce soit au niveau de la culture ou du sport, le travail en transversalité va se poursuivre et s'accroître au sein de la DGA Solidarité culture sport (famille enfance, insertion et autonomie) mais aussi avec la DGA Jeunesse administration et ressources (collèges, jeunesse et éducation populaire) ainsi qu'avec la DGA de l'Aménagement et du développement des territoires (développement durable et transition énergétique, patrimoine naturel).

Un travail spécifique aura lieu autour du label « Terres de Jeux » afin de mettre en valeur la politique sportive du Département et de s'associer pleinement aux Jeux Olympiques de 2024 : réflexion sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap, soutien aux jeunes pouvant prétendre à participer aux JO, mise en place à titre expérimental de bibliothèques éphémères au sein de trois bassins d'été, etc.

Musées et patrimoine culturel

Contribuer à la connaissance, à la transmission et à la valorisation du patrimoine culturel de la Nièvre, à destination d'un public le plus large possible.



CHIFFRES CLÉS

1 030

œuvres sélectionnées pour les parcours permanents des deux musées de la Cité des Présents de Château-Chinon qui rouvriront en 2024

12 669 €

pour la restauration d'œuvres des collections des anciens musées du Septennat et du Costume

11 527

visiteurs dans les trois musées sous convention, ouverts 7 mois

800

exemplaires de l'ouvrage « Jean CARRIÈS à Saint-Amand-en-Puisaye 1888-1894 » édité dans la collection Études et documents

125 700 €

consacrés au soutien financier aux acteurs du patrimoine, dont 100 000 € à l'établissement public de coopération culturelle Bibracte



REMISE EN CONTEXTE

Après deux années marquées par la crise sanitaire, l'année 2022 a vu le retour à un fonctionnement proche de la normale, que ce soit pour l'activité du service ou celle des acteurs du patrimoine. Le projet de Cité

muséale de Château-Chinon a connu des avancées significatives, et les musées sous convention une fréquentation satisfaisante. Le partenariat avec la Fondation du patrimoine a été renforcé.



POINTS MARQUANTS 2022

Le service a fait l'objet d'une réorganisation, pour tenir compte, d'une part, des nombreux départs affectant son fonctionnement, et d'autre part d'une ambition réaffirmée du Département en faveur de la connaissance, de la transmission et de la valorisation du patrimoine nivernais.

Cité muséale de Château-Chinon, qui deviendra la Cité des Présents en 2023

Depuis la fermeture des musées de Château-Chinon en 2019, le travail de

préparation pour l'ouverture de la Cité des Présents continue.

Le chantier des collections se poursuit avec l'inventaire des objets du Septennat, du musée du Costume, et les nouvelles acquisitions. L'année 2022 est aussi marquée par le transfert des collections costumes de Varennes-Vauzelles au collège Bibracte de Château-Chinon. Des restaurations ont été réalisées tout au long de l'année avec 19 objets du Septennat et 10 costumes restaurés. La nouvelle

muséographie présentera 900 objets du fonds François Mitterrand et 130 costumes et accessoires.

Les collections continuent de vivre au travers de deux prêts en 2022 : 11 décorations présentées au musée national de la Légion d'honneur de Paris (« D'une République à l'autre, décorations présidentielles et diplomatie », à partir du 14 juillet 2022) ; 24 pièces prêtées pour l'exposition « À la mode de chez nous », du 1^{er} mars au 15 octobre 2022, au musée de la Mine de La Machine (7 541 visiteurs).

Une communication renforcée a également été mise en place : publication de cinq lettres d'information sur le chantier, développement de la page Facebook (en suspens depuis juin 2021) avec un post par semaine depuis le mois de mars (200 abonnés en plus).

Neuf visites de chantier ont pu être réalisées pour les partenaires (Office de tourisme, Lycée des Métiers de Château-Chinon, Nièvre Attractive), les chefs de projet Petites Villes de Demain, la Mission Locale, la direction de la Culture et du sport ainsi que les élus du Département.

Musée Auguste Grasset de Varzy (musée conventionné)

Le musée a retrouvé ses jours d'ouverture et horaires habituels d'avant crise sanitaire. L'exposition temporaire consacrée aux cartes postales du Studio Barra, mise en place en 2021, a enfin pu rencontrer son public. Le « Journal du musée » a de nouveau été édité (deux numéros par an), et le cycle de conférence a repris avec succès.

Musée du Grès de Saint-Amand-en-Puisaye (musée conventionné)

Le musée a retrouvé son amplitude horaire d'avant crise

sanitaire. Une expérimentation a été menée sur une ouverture élargie du 15 juillet au 15 août (pas de jours de fermeture sur cette période) : grand succès, l'action sera reconduite en 2023. L'exposition temporaire « Alice au pays des thérières » a été très appréciée des visiteurs. Une sculpture d'Alain GIREL est entrée dans les collections, suite à son passage en commission scientifique régionale d'acquisition.

Musée de la Mine de La Machine (musée conventionné)

L'exposition temporaire « À la mode de chez nous ! 100 ans de garde-robe machinoise » a vu le jour. Elle a été rendue possible grâce au prêt de quinze vêtements issus des collections du musée du Costume de Château-Chinon et à des reconstitutions de tenues industrielles par l'équipe du musée. Le récolement décennal a été mené à bien ; et son rapport transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Éditions départementales

Un livre de 230 pages sur la carrière du sculpteur et céramiste Jean CARRIÈS et ses années passées dans la Nièvre a été édité dans la série Études et documents (n°16) : « Jean CARRIÈS à Saint-Amand-en-Puisaye 1888-1894 ».

Poursuite du soutien aux acteurs du patrimoine

Contribution à l'établissement public de coopération culturelle Bibracte, subventions aux associations Fédération remparts Bourgogne Franche-Comté et Cités de caractère. Le partenariat avec la Fondation du patrimoine a été renforcé, pour notamment prendre en compte l'augmentation significative de demandes de labels par les propriétaires privés.



PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 sera consacrée à la préparation de l'ouverture de la Cité des Présents de Château-Chinon au public, fixée au printemps 2024. Le chantier des collections sera finalisé en s'appuyant sur différents prestataires, et une exposition itinérante de préfiguration sera produite, afin de présenter et valoriser l'histoire des musées et de leurs collections.

Des expositions temporaires seront produites et présentées au public dans les trois musées conventionnés avec le Département. Le renouvellement de ces conventions fera l'objet d'une réflexion associant les collectivités concernées.

La promotion de l'ouvrage sur CARRIÈS sera assurée, et sa diffusion confiée à la Camosine, dans le cadre du partenariat mis en place avec cette association.

Le soutien aux acteurs du patrimoine sera poursuivi. Les travaux de restauration et de valorisation du prieuré et de la cité historique de la Charité-sur-Loire feront l'objet d'un accompagnement financier.

Développement de la lecture publique

Accompagner les collectivités dans la modernisation des bibliothèques : mises en réseau, formations, développement numérique, circulation de ressources (livres, cd, dvd, jeux vidéo, presse), action culturelle.



CHIFFRES CLÉS

4 606 km

parcourus par le bibliobus, soit 34 tournées (dont scolaires), 40 structures touchées, 58 accueils sur place (3 600 documents transportés par la navette)

120

bibliothèques dans le réseau, dont 97 dépôts-bibliothèques actifs (59 points-lecture et antennes ; 38 bibliothèques municipales), 20 collèges actifs, 3 lycées, 14 écoles, 7 partenaires

9

créations de postes soutenues dans le cadre de l'aide à la professionnalisation, dont 4 postes à temps plein et 5 postes à mi-temps

62 055

documents prêtés, dont 36 857 prêts à des adultes et 25 198 prêts à des jeunes

105 200 €

d'acquisition de documents (secteur adulte, secteur jeunesse, DVD, CD, jeux vidéos)



REMISE EN CONTEXTE

2022 est une année de reconfiguration de l'équipe de la Bibliothèque départementale, à laquelle s'est adjoint un conseiller numérique. La mise en œuvre du programme Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) se poursuit. Un nouveau

contrat a été signé avec l'État (Contrat Départemental Lecture Itinérance), axé sur les publics les plus éloignés du livre, socialement, culturellement, géographiquement.



POINTS MARQUANTS 2022

Ouvertes à tous sans conditions d'accès, lieux d'émancipation personnelle autant que de construction démocratique et de mixité sociale, les bibliothèques, **premier service public culturel sur le territoire national**, peuvent revendiquer un rôle culturel, éducatif et social majeur au sein de notre société. Alors que la **cohésion sociale** et **l'accès de tous aux services publics** apparaissent comme des enjeux majeurs de politique publique, ce réseau constitue un atout incontestable pour refonder une politique culturelle de proximité.

Pour faire vivre ce maillage dense, le rôle de la Bibliothèque départementale est essentiel. Son ancrage territorial, notamment dans les territoires les plus isolés, son expertise en matière d'ingénierie territoriale et culturelle, en font un relais incontournable pour diffuser largement une offre culturelle de qualité. À ce titre, la loi de la sénatrice Sylvie ROBERT, votée fin décembre 2021, est venue préciser ce rôle essentiel de la collectivité départementale dans la structuration territoriale. Le Département porte ainsi une réflexion

sur le développement de la lecture sur son territoire, avec la volonté de poursuivre et d'amplifier une politique publique co-construite avec les intercommunalités et les communes, l'État et la Région. Par ailleurs, dans l'objectif que la lecture soit accessible à tous, des **projets étroitement liés à ses politiques sociales** et à **l'accès au numérique** sont construits. Le programme Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) est ainsi mis en œuvre depuis 2019, dans le cadre d'un label et de financements attribués par l'État.

Le Département a en outre choisi de s'inscrire dans le cadre de la proposition du ministère de la Culture visant à développer sur la période 2022-2024, un **Contrat Départemental Lecture Itinérance** (CDLI) dont le contenu est adapté à la diversité socioculturelle de son territoire. L'enjeu est de mettre les besoins et les attentes des populations fragiles ou éloignées de l'offre culturelle (personnes en situation de handicap, personnes âgées ou isolées, enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, adolescents) au cœur du projet de la Bibliothèque départementale, et d'approfondir la notion de bibliothèque inclusive.

Le réseau de lecture publique animé par la Bibliothèque départementale est constitué de 120 bibliothèques, dont 38 bibliothèques municipales (nombre en accroissement) et 6 mises en réseau à l'échelle intercommunale avec des équipements structurants desservis.

Afin de favoriser la coopération des réseaux, le déploiement du **logiciel mutualisé** (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque : Orphée NX), du **catalogue commun** et d'un

portail commun est en cours, allié à un accompagnement continu des bibliothécaires à l'acquisition de compétences numériques et bibliothéconomiques.

La **structuration territoriale** des bibliothèques s'affine : informatisation de 11 bibliothèques du réseau Morvan Sommets Grands Lacs, soutien à l'ouverture de 2 petites bibliothèques au sein de la communauté de communes Loire et Allier : Mars-sur-Allier et Chevenon.

Un travail en transversalité a été impulsé avec les services du secteur social : constitution d'une collection spécifique pour la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MADEF) ; acquisition de livres ludiques pour les enfants fréquentant les terrains neutres ; constitution d'une collection adaptée aux troubles « Dys ».

Le succès du **prix de littérature l'Échappée Lecture** se confirme : 4 651 participants entre 3 ans et 30 ans ont lu, sélectionné et fait vivre 36 livres, albums, romans graphiques, bandes dessinées, mangas. Des actions culturelles ont été menées en partenariat avec trois centres sociaux.

Un investissement majeur autour de la lecture des tout-petits et de la parentalité s'affirme, avec notamment l'implication dans l'organisation de la journée du 1^{er} décembre sur le thème de l'éveil culturel, en partenariat avec la direction de la Parentalité et de l'enfance.



PERSPECTIVES 2023

- Mise en place du Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) 2022-2024 qui s'adresse à tous, mais cible plus particulièrement le public non usager ou peu usager des bibliothèques, du fait de son âge, de sa situation géographique, sociale ou liée à un handicap. Il s'agit de développer une offre adaptée de ressources et de services en direction de la petite enfance, des seniors et des adolescents, des personnes dites « Dys » (dyslexiques, dyspraxiques, dysorthographiques), et d'adapter les ressources aux différents types de handicap (audition, vision, motricité, cognition) afin de favoriser l'autonomie des personnes en difficulté de lecture ;
- Élaboration du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif, Social et Environnemental (PCSES&E) de la Bibliothèque départementale. Le schéma de lecture publique (2019) sera réactualisé, en mettant l'accent sur la bibliothèque inclusive : le handicap au centre, afin de mieux s'adresser à tous ;
- Renforcement de la transversalité entre les services de la direction de la Culture et du sport, avec l'expérimentation de mise en place de bibliothèques éphémères près de trois bassins d'été.

Politique éducation et enseignement supérieur

Réussir et créer dans la Nièvre avec sa jeunesse.



CHIFFRES CLÉS

7 626

collégiens scolarisés dans 30 collèges publics

937

collégiens scolarisés dans 4 collèges privés

208

agents départementaux assurent les missions d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration dans 28 collèges publics

1 088 000

repas par an produits par 25 cuisines en collèges



REMISE EN CONTEXTE

Le Département aborde l'éducation du jeune dans ses dimensions scolaires et extra-scolaires en associant tous les acteurs, Éducation nationale, parents, équipes éducatives, associations, pour l'inscrire dans une véritable démarche de territoire autour du projet « Collège de demain ». Il s'agit

également de renforcer les conditions pour le développement d'une filière restauration durable entre producteurs locaux et collèges. Enfin, le soutien à l'enseignement supérieur localisé en Nièvre permet de renforcer l'attractivité du Département auprès des jeunes Nivernais ou extérieurs.



POINTS MARQUANTS 2022

L'année 2022 marque un retour d'activité en mode normal suite à la période de crise sanitaire. L'effort d'activité a porté sur l'accompagnement budgétaire des collèges pour les aider à faire face à la crise énergétique et sur l'accompagnement des équipes de cuisine pour développer une restauration plus durable.

Sur l'enseignement supérieur, l'essentiel de l'activité s'est tourné sur le bilan du 1^{er} Schéma Local Enseignement Supérieur (SLESR) et l'élaboration du SLESR dit de 2^{ème} génération.

Le fonctionnement

- 3 654 156 € de budget de fonctionnement (BP) (dont 1 821 820 € de dotations collèges) ;
- 100 000 € de dotations complémentaires (+ 350 000 € en DM) et 199 422 € pour l'enseignement supérieur ;
- 280 000 € de budget en investissement (dont 33 883,37 € mobilier internat Corbigny, 32 022 € défibrillateurs et 22 752 € capteurs CO2 dans les 30 collèges) ;
- 110 opérations de contrôle et vérifications

- de l'exécution des budgets de collèges réalisées (BP (30), CF (30) DM (50)) ;
- 4 procédures d'instruction de dotation complémentaire ;
- 8 marchés d'équipements mobiliers/matériels pour les collèges (matériel de ménage, mobilier scolaire, mobilier CDI, matériel de cuisine, casiers élèves, mobilier et matériel d'atelier, matériel de science et de technologie), 230 000 € de commandes sur ces marchés dont 44 073,26 € pour l'acquisition du matériel de ménage pour les agents des collèges ;
- 47 299,54 € de fournitures en matériaux d'œuvre pour le rafraîchissement des collèges ont été achetées par le service collège en répondant aux demandes des 17 établissements ayant répondu au recensement 2022 (peintures, revêtements de sols et murs).

La restauration

- 1 088 000 repas produits par an dans les 25 cuisines des collèges publics ;
- 869 000 repas collégiens ;
- 15 cuisines de collèges sur 25 produisent 219 000 repas/an pour les écoliers du 1^{er} degré de 20 communes ;
- 60 producteurs et fournisseurs locaux et 20 collèges accompagnés dans le cadre du projet d'approvisionnement en circuits d'alimentation de proximité ;
- 1 151 collégiens boursiers demi-pensionnaires aidés au titre du programme « chèque-restauration », pour une dépense de 79 010 € ;
- 27 013,31 € ont été versés pour l'achat de matériels et la réparation des matériels de restauration au titre du Fond Commun des Services d'Hébergement (FCSH) ;
- Formation des équipes de cuisine dans le cadre d'une formation Intra avec le CNFPT de Bourgogne (3 groupes) ;

- Sensibilisation collèges à l'alimentation responsable (collèges des Courlis, Fourchambault) et approche plus globale avec le collège de Luzy dans le cadre de « cantine en transition » ;
- Enquête auprès des collèges sur leurs approvisionnements locaux ;
- Réflexion sur une nouvelle approche de la tarification ;
- Actions projet Alimentaire territorial Nièvre ; projet Outils numériques et circuits alimentaires de proximité avec Nièvre Numérique, projet « Alimentation pour tous » avec les travailleurs sociaux du Morvan.

L'adéquation missions/moyens

- 20 procédures de recrutement sur postes fixes menées à bien ;
- 346 contrats de vacations pour 59 vacataires employés ;
- 95 contrats d'insertion, 70 avec l'entreprise Réussir et 25 contrats avec l'entreprise Trajectoires.

Les logements de fonction des collèges

- Gestion de l'occupation des 97 logements de fonction des collèges ;
- 55 logements occupés dont 36 pour nécessité absolue de service et 19 en conventions d'occupation précaire ;
- Gestion des recettes des loyers des logements, 141 opérations d'encaissements réalisées ;
- 5 états des lieux réalisés (4 départs, 11 arrivées).

L'amélioration des conditions de travail, sécurité, ergonomie des postes d'agents de collèges

Début du processus de reprise de l'équipement des agents en vêtements de travail – 8 visites de collèges effectuées.



PERSPECTIVES 2023

- Soutenir les établissements pour les aider à faire face à la crise énergétique (1 150 000 €) ;
- Accompagner les 11 projets « Collège de demain » ;
- Harmoniser l'outil planning de gestion du temps des agents de collèges ;
- Continuer la démarche d'équipement en vêtement de travail des agents de collèges ;
- Poursuivre l'accompagnement des équipes de cuisine (formations, accompagnements) et réfléchir à une certification « Restauration durable » (ECOCERT etc.) ;
- Mettre en place l'Observatoire départemental de la restauration scolaire (suivre l'approvisionnement local Bio, les coûts des matières premières, coûts de production etc.) à partir d'une optimisation de l'outil AIDOMENU ;
- Développer les productions extérieures des cuisines de collège, poursuivre les actions de sensibilisation à l'alimentation à destination des collégiens (Semaine du Goût, sensibilisation au collège des Courlis et essaimage etc.) ;
- Sur l'enseignement supérieur, repositionnement du Département (stratégie) autour du développement de formations supérieures de la santé, du social et de la vie étudiante (restauration universitaire, projets étudiants etc.).

Politique jeunesse

Mettre en place la politique jeunesse du Département en appui sur les nouvelles orientations d'Imagine la jeunesse.



CHIFFRES CLÉS

33

jeunes ont bénéficié de la formation BAFA/BAFD/BNSSA.

Le Département y consacre 4 000 €

110

jeunes ont bénéficié de l'aide au permis de conduire pour un montant de 33 000 €.

Les demandes couvrent l'ensemble du Département et ne cessent de croître

12

jeunes ont reçu l'aide du Département sur le dispositif « Initiatives Jeunes » pour un montant de 16 000 € en vue de financer leur projet (dispositif qui a permis la création d'emplois dans différents domaines d'activités couvrant 10 villes du Département)

13

jeunes ont profité de l'aide à la mobilité internationale pour un montant total de 8 943 €



REMISE EN CONTEXTE

Le Conseil départemental intervient depuis plusieurs années en direction des jeunes Nivernais et Nivernaises appartenant à la tranche d'âge allant de 12 à 30 ans sur les questions de mobilité, d'emploi, de formation et d'engagement citoyen.

Cette politique s'inscrit dans les nouvelles orientations d'Imagine la Nièvre ! avec un volet consacré à la jeunesse. Pour l'année 2022, la collectivité a consacré la somme totale de 224 940 €.



POINTS MARQUANTS 2022

Le forum départemental de la jeunesse et de l'engagement

Engagement des jeunes

Le forum départemental de la jeunesse et de l'engagement s'est tenu le mercredi 18 mai 2022 à la Maison à Nevers. Il a rassemblé plus de 400 jeunes. Cette action s'inscrit pleinement dans la lignée des consultations citoyennes *Imagine la Nièvre !* engagées par le Département en janvier 2022. Le projet a impliqué de nombreux acteurs de l'éducation populaire

du Département (associations, missions locales, écoles de la deuxième chance, centres sociaux, etc.) et de l'Éducation nationale (collèges, lycées).

Ce rendez-vous a permis de donner la parole aux jeunes Nivernais. Il a mis en exergue leurs aspirations mais aussi leurs préoccupations et revendications. L'expression des jeunes a été rendue possible par le prisme d'actions collectives qui se sont construites autour d'ateliers, d'un théâtre immersif, de rencontres, d'échanges, de débats, d'une déambulation,

d'un concert, etc.

Cette journée a facilité les espaces de créations, d'écoutes, de discussions, de dialogues, de conversations et d'échanges que les jeunes se sont appropriés.

Le Mag Jeunes

Expression des jeunes

Le vendredi 1er avril 2022, le Département a procédé au lancement du 1er numéro du Mag Jeunes au Café Charbon. Une soirée qui a réuni 150 personnes. Dans ce cadre, les jeunes ayant participé à la rédaction du Mag Jeunes ont pu échanger avec le public autour des articles qu'ils ont produits. La soirée s'est conclue par la projection de films documentaires présentés par WEBTVDOC et Nadir DENDOUNE (réalisateur), et d'un workshop encadré par les Tambours du Bronx ayant permis à une vingtaine de jeunes de réaliser une création artistique.

Le Conseil départemental des Jeunes

Action citoyenne

Pour la mandature 2021-2023, 44 jeunes élus des classes de 5^e et de 4^e issus de 26 collèges du Département organisés en 5 territoires (Nevers, Cosne-Cours-Loire, Decize, Château-Chinon, Clamecy) siègent pour un mandat de 2 ans. Lors de la première session plénière qui s'est tenue le mardi 16 novembre 2021, les jeunes élus ont souhaité porter les thématiques liées à la gestion des déchets, au

harcèlement et à la violence, au handicap invisible et visible et à la santé à travers la prévention sur les risques auditifs. Ces thématiques ont été traitées durant les commissions.

Sur la période 2022, les jeunes élus se sont réunis 3 fois en commission (mars, avril et décembre). Dans les commissions, les projets sont abordés sous différents formats : vidéo, exposition photos avec un volet international, exposés etc.

Pour la période 2022, les jeunes élus se sont réunis 2 fois en session plénière (2 juin 2022 et 8 novembre 2022) et une fois en session plénière extraordinaire qui s'est tenue le jeudi 3 mars 2022 sur demande du Président du Conseil départemental pour une consultation portant sur le "Collège de demain", organisée autour d'ateliers permettant de recueillir les idées des jeunes élus pour transformer les établissements et créer des liens avec les territoires alentours.

Le projet Nièvre Express-Empreinte et Territoire

Le projet Nièvre Express-Empreinte et Territoire a mobilisé au total 25 jeunes âgés entre 11 et 15 ans. Il s'est tenu sur quatre sites du Département du 2 au 28 juillet 2022 (St-Benin-d'Azy, Nevers et Cosne-Cours-Sur-Loire, la Charité) et a été conduit en partenariat avec le centre socioculturel de la Pépinière situé à la Charité et le centre socioculturel de St-Benin-d'Azy.



PERSPECTIVES 2023

Le Mag Jeunes

Sortie du second numéro. Et lancement du blog Mag Jeunes (<https://magjeunes.nievre.fr>).

Le Conseil départemental des Jeunes

Finalisation des productions réalisées par les jeunes conseillers des 5 territoires et installation de la nouvelle mandature pour la période 2023-2025.

Le budget participatif jeunesse

En 2023, le Département lance le budget participatif nivernais jeunesse à destination des jeunes nivernais âgés de 11 à 30 ans pour financer des projets d'investissement dans la limite d'un montant maximal de 15 000 € TTC. Le Département y consacre la somme de 100 000 €.

Itinérances et activités de pleine nature

Développer les activités de pleine nature, en maîtrise d'ouvrage directe (véloroutes) ou en apportant une aide technique et financière aux autres collectivités et aux associations.



CHIFFRES CLÉS

606 km

de grandes randonnées pédestres

281 km

de véloroutes, dont 15 km renouvelés en 2022 entre Nevers et le Guétin

125 km

de grande traversée VTT gérés par le Département, le Parc du Morvan entretenant la majeure partie de la grande traversée du Massif central à VTT

212 km

de parcours pour le canoë-kayak



REMISE EN CONTEXTE

Le Département coordonne l'aménagement et la gestion des grands itinéraires pédestres, cyclables, équestres, fluviaux sur son territoire, par l'intermédiaire des Commission et Plan Départementaux des

Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature (CDESI et PDESI) qu'il anime depuis 2006. Il renouvellera sa stratégie des activités de pleine nature (consultable sur www.nievre.fr) en juillet 2023.



© Agence française des chemins de Compostelle/JJGelbart



POINTS MARQUANTS 2022

La stratégie « itinérances et activités de pleine nature » et son règlement d'intervention ont été adoptés par l'Assemblée départementale en 2019. En 2022, le Département a engagé la révision de cette stratégie avec quelques membres de la Commission Départementale Espaces Sites et Itinéraires de pleine nature (CDESI). Les groupes de travail ont fait des propositions sur l'évolution de la stratégie globale, du Plan départemental des randonnées (PDIPR) et sur la meilleure prise en compte des paysages.

Les principales évolutions proposées sont les suivantes : s'adresser davantage aux publics locaux, en plus de la cible habituelle des touristes, rappeler le cadre réglementaire du PDIPR et des chemins ruraux, rappeler les règles d'usage des chemins et espaces naturels pour une bonne cohabitation des usagers, mieux observer les lieux et les activités, poursuivre la mise à niveau des sites et itinéraires existants et en développer de nouveaux (itinéraires entre Loire et Morvan issus de la démarche *Imagine la*

Nievre !, reconquérir les bords de Loire pour la randonnée pédestre, compléter les véloroutes en les reliant aux pôles urbains et touristiques dotés de gares, tester la création d'itinéraires entre les grands itinéraires et les espaces de découverte de la nature, renouveler les parcours de canoë-kayak sur la Loire et l'Allier, simplifier le recours aux aides du Département).

Les projets achevés en 2022 :

- Le comité territorial montagne et escalade de la Nièvre souhaite développer les sites naturels d'escalade au bénéfice de plusieurs publics : touristique, loisirs non licencié, clubs, scolaires, dans un contexte d'essor de la pratique. En 2022, le Département a soutenu financièrement son projet de rééquiper les falaises ouvertes au public et d'éditer un topo guide qui en fait la promotion. Un appui juridique lui a également été apporté pour proposer de nouvelles conventions à signer entre les propriétaires des sites d'escalade et le comité territorial, en vue de pérenniser l'accès à ces sites ;
- Le renouvellement du jalonnement cyclable entre la gare de Nevers et l'EuroVelo 6, la Loire à vélo et la Via Allier au Guétin a été réalisé par le Département, avec l'appui de la ville de Nevers sur son territoire. Désormais, cet itinéraire

de 15 km est disponible pour les touristes itinérants et excursionnistes ;

- Ouvert en 2021, l'itinéraire Saint-Jacques à vélo via Vézelay a bénéficié des efforts conjoints de Nièvre Attractive et du Département pour sa mise en tourisme en 2022. Leur contribution a porté sur la création des outils de communication orchestrés par l'Agence française des chemins de Compostelle : carnet de route, campagne photo et vidéo. Nièvre Attractive a aussi commencé à déployer la marque Accueil vélo auprès des prestataires éligibles sur l'itinéraire. Cette véloroute a été inaugurée à la Charité-sur-Loire le 1er juin 2022 après qu'un éducteur a été proposé aux partenaires du projet et aux professionnels de l'itinérance ;
- Le Département a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt pour tester Outdoorvision en 2022-2023. Cet outil agrège des traces GPS des randonneurs à pied, cyclistes et pratiquants de la course à pied pour faciliter l'observation de ces activités.

m



PERSPECTIVES 2023

En juin 2023, le Département doit valider sa nouvelle stratégie « activités de pleine nature » et son règlement d'intervention. La publication d'un livret « la commune garante des chemins ruraux et de leur avenir » est également prévue pour d'une part, montrer l'intérêt des chemins pour de multiples usages et d'autre part, rappeler les moyens que l'on peut employer pour les préserver et les entretenir.

Le Département mène ou soutient les projets suivants en 2023 : étudier et mettre en œuvre des itinéraires entre Loire et Morvan issus de la démarche *Imagine la Nièvre !*, rapprocher de la Loire le sentier de grande randonnée GR3 « la Loire sauvage à pied », jalonner des itinéraires de liaison entre les véloroutes et les gares à Nevers, Decize, La Machine, Saint-Léger des Vignes, tester sur quelques sites la création d'itinéraires entre les grands itinéraires et les espaces de découverte de la nature, lancer le renouvellement des parcours de canoë-kayak sur la Loire et l'Allier avec les départements limitrophes.



COMMISSION FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX

Président(e) :

- Michel SUET

Membres :

- Michel MULOT
- Daniel BARBIER
- Joëlle JULIEN
- Séverine BERNARD
- Justine GUYOT
- Blandine DELAPORTE
- Patrick BONDEUX
- Anne-Marie CHÊNE
- Jean-Luc GAUTHIER

THÉMATIQUES TRAITÉES

AU SEIN DE CETTE COMMISSION :

Finances, RH, marchés publics, juridique, informatique, contrôle de gestion, évaluation, SDIS, archives

Cabinet du Président

Assurer la communication et la valorisation des choix politiques et stratégiques. Assurer le lien entre les élus et l'Administration. Aider les services à comprendre les enjeux politiques des politiques publiques.



CHIFFRES CLÉS

2 000

Nivernaises et Nivernais ont participé aux 9 réunions publiques qui se sont déroulées partout sur le territoire

444

propositions faites par les Nivernaises et les Nivernais qui se sont exprimés lors des réunions publiques. Elles se sont traduites par 30 engagements pris par l'Assemblée départementale

4

ambitions *Imagine la Nièvre !*

Un département qui :

1. prend soin de tous à tout âge,
2. met la jeunesse au cœur du renouveau du département,
3. pilote les changements écologiques,
4. réveille les fiertés nivernaises

1

Centre territorial de santé créé à La Machine



REMISE EN CONTEXTE

L'année 2022 a marqué la première année pleine de mandat pour la nouvelle Assemblée départementale. La juxtaposition des crises (sanitaire, économique, sociale etc.) que traverse le pays, cumulée aux mesures

gouvernementales imposées aux collectivités (hausse du point d'indice, mesures liées au Ségur de la santé etc.) ont impacté la mise en œuvre du projet de vie arrêté par la majorité.



POINTS MARQUANTS 2022

Le plaidoyer constitue une activité récurrente du Cabinet qui utilise les leviers politiques pour tenter de faire évoluer certaines prises de positions nationales. Les élus et les ministères ont été régulièrement sollicités sur des questions de territoire comme le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le maintien des services publics, ou encore les freins à son développement comme le manque de marge de manœuvre budgétaire.

58 sollicitations ont été envoyées au Président de la République, aux Ministres ou aux services de l'État dans les collectivités territoriales.

26 demandes ont été adressées à la Présidente ou aux vices-présidents du Conseil régional.

15 motions ont été adoptées en session plénière.

Le contexte sanitaire de la Nièvre met en lumière le manque criant de professionnels de santé dans quasiment toutes les

spécialités. Sur la base d'un diagnostic de la démographie médicale, l'équipe départementale et ses partenaires ont construit un programme d'action et de mobilisation. Le Plan « Santé-Nièvre Pour Tous » déploie des actions suivant trois axes.

Garantir l'accès aux soins avec comme illustration majeure la création du Centre de santé départemental qui permettra de recruter des médecins salariés et d'autres professionnels de santé qui exerceront dans les zones les plus en difficulté en termes de démographie médicale.

Améliorer la qualité de la prévention et des soins notamment à travers la consolidation du rôle du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), souvent aux avant-postes pour assurer les premiers soins.

Mobiliser l'État pour qu'il assure la continuité, la qualité et la permanence des soins en mobilisant les élus et les services afin de mettre l'État face à ses responsabilités (Agence Régionale de Santé, Ministère etc.). Il a été notamment question de l'impact du transfert du centre 15 à Dijon sur la prise en charge des urgences dans la Nièvre ou encore de l'adaptation de l'organisation des soins de permanence aux spécificités rurales du département.

La concertation citoyenne *Imagine la Nièvre !* s'est poursuivie avec l'organisation de neuf réunions publiques ouvertes à toutes les Nivernaises et tous les Nivernais. Le résultat de ce dialogue direct avec les habitants a été dévoilé lors de la restitution du 25 juin 2022 à Crux-la-ville.

Cette grande fête a pour objectif de remettre la confiance au cœur du projet de vie des habitants, dans la continuité de l'action de terrain.

Le collège poursuit sa mue avec l'ambition de construire le « Collège de demain ». Ce collège doit être partie intégrante du territoire et se positionner en tiers-lieu éducatif afin de permettre de retisser du lien avec les habitants. En s'ouvrant sur l'extérieur, il devient un véritable centre de référence et de ressources pour le territoire. Le travail collaboratif avec les principaux et gestionnaires des collèges ainsi que les élèves, parents, acteurs du territoire, et élus, afin d'imaginer le collège de demain dans la concertation, s'est poursuivie. Dix collèges ont candidaté à la première phase de l'appel à projet.

Le Département **soutient la dynamique économique aux territoires** en facilitant les projets locaux en faveur de l'emploi. Le Cabinet a accompagné techniquement et financièrement la reprise de l'abattoir de Corbigny par une SCIC, c'est-à-dire un collectif d'éleveurs, préservant ainsi l'activité et de l'emploi. L'équipe départementale est aussi moteur dans le soutien au dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée qui permet l'insertion de personnes éloignées de l'emploi.



PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 sera consacrée à consolider et faire évoluer les actions en cours.

Le Plan-santé sera enrichi de nouvelles mesures destinées notamment à faciliter l'installation de professionnels de santé sur le territoire et à continuer le travail mené avec le SDIS afin de donner davantage de moyens à nos pompiers pour mener leurs missions.

La concertation citoyenne va évoluer vers une Saison 2 d'*Imagine La Nièvre !* consacrée à la jeunesse. 5 réunions vont se tenir dans la Nièvre afin que chacune et chacun puisse construire l'avenir des jeunes du département. Par ailleurs, un Observatoire citoyen sera construit avec des habitants volontaires pour accompagner l'action du Département.

Les candidatures à l'appel à projet « Collège de demain » vont être étudiées. Celles retenues feront l'objet d'un accompagnement pour la mise en œuvre des différentes actions à engager.

Le Département continuera son action en faveur des territoires, en apportant son ingénierie et son soutien financier quand cela est possible.

Identité visuelle et imprimerie

Répondre aux demandes de conception et d'impression de documents et de supports des services de la collectivité



CHIFFRES CLÉS

48 %
de hausse du coût du papier

1 900
demandes de travaux

1 million
de copies couleurs

400 000
impressions en noir

180 000 €
de budget pour le service



REMISE EN CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée par une hausse sans précédent du coût du papier qui a eu un impact direct sur l'activité de l'imprimerie, avec la réduction du nombre des impressions. En revanche, la

conception graphique est toujours aussi fortement sollicitée par l'ensemble des services de l'institution, ce qui permet à nos visuels et documents de communication de rester à la page.



POINTS MARQUANTS 2022

L'actuelle application de gestion des demandes de travaux d'imprimerie est disponible sur l'intranet. Or, celui-ci a évolué et l'application imprimerie est toujours hébergée à titre provisoire. En 2021, une réflexion sur le renouvellement de la solution a été engagée.

S'agissant d'un budget informatique, une cheffe de projet a été nommée pour accompagner le service Imprimerie dans ses différentes recherches.

Une veille a été entreprise auprès d'autres

collectivités territoriales et de partenaires privés, pour comparer les différents logiciels disponibles sur le marché et adaptés à notre structure. Trois entreprises répondant aux critères ont été consultées ; elles sont venues à la rencontre de l'imprimerie pour des démonstrations. Lorsqu'une de ces entreprises sera sélectionnée, un travail de collecte de données, de mise en place de référentiel prix par matériaux et de coût d'amortissement des machines utilisées sera nécessaire, avant l'installation progressive du logiciel.

Ce logiciel sera accessible via le nouvel intranet. Les services et les partenaires extérieurs seront orientés vers une plateforme de commande imprimerie, sur laquelle ils pourront suivre l'avancée de leurs travaux. Cet outil permettra d'autre part au service Imprimerie d'assurer un suivi plus précis des commandes avec un historique et des statistiques, et de générer des attestations tarifaires des réalisations. Le tout dans un but nécessaire de rationalisation de la production. Cette démarche est en voie de finalisation.

Sur le premier trimestre 2022, la presse numérique noir ayant vu son contrat de location arriver à échéance, elle a été remplacée par une machine bénéficiant de plusieurs avancées technologiques. Un nouveau contrat de location sur 5 ans est engagé.

En 2022, il a fallu composer avec les différentes pénuries de matériaux, qui ont induit des hausses tarifaires inévitables, ainsi qu'un allongement des délais de livraison.

Les services, comme tous les ans, ont fait appel à l'équipe de conception graphique afin de créer ou mettre à jour leurs documents, et ainsi rester à la pointe des tendances et des goûts en matière d'identité visuelle.

Comme chaque année également, de nombreux partenaires et associations ont fait appel aux services de l'imprimerie pour réaliser leurs supports de communication. Après arbitrage et validation par le Cabinet du Président du Département, leur demande est traitée directement par les agents de l'imprimerie, qui mettent leurs compétences au service de ces acteurs nivernais. Cette action s'est poursuivie en 2022, prenant tout son sens pour soutenir ces structures, parfois durement touchées par le contexte sanitaire et économique.

m



PERSPECTIVES 2023

La nouvelle application pour les demandes de travaux sur IntraNièvre se profile pour la fin de l'année.

L'équipe de conception graphique va notamment réaliser le nouveau graphisme pour la saison 2 d'Imagine la Nièvre, la nouvelle édition du Budget participatif nivernais, Caracol, tous les documents relatifs au Centre départemental de santé, et bien sûr tous les documents des services du Département.

Le service devrait être doté d'un nouveau scanner.

L'édition de documents pour les associations et partenaires sera réalisée selon les conditions habituelles.

Ressources humaines

Appliquer les textes relatifs à la paye, à la carrière, à la formation, mais aussi développer des conditions de travail optimales pour favoriser le bien-être au travail et contribuer à un service public de qualité.



CHIFFRES CLÉS

+ 57,6 %

d'arrêtés par rapport à 2021.

- 4 925 arrêtés et 20 916 bulletins de salaire dont :
- Élus : 408
- Assistants Familiaux : 3 686
- Autres agents : 16 822

+ 34 %

de recrutements par rapport à 2021.

- 1 412 demandes d'emplois traitées (+ 64%)
- 192 recrutements : 145 recrutements externes
- 47 mobilités internes
- 123 accueils de stagiaires dont 17 gratifiants et 15 apprentis

923

mandats d'action sociale (14 aides remboursables/16 secours)

et **7 640 états de frais de déplacement** traités en 2022

pour 2 975 248 km

270 abonnements transport/tickets mobilités + forfaits mobilités durables

111

études d'ergonomie des postes

- 530 visites médicales
- 1 583 arrêts de travail

9

instances paritaires :

6 CT – 3 CHSCT – 0 CAP – 0 CCP.

19 conseils médicaux (84 dossiers)



REMISE EN CONTEXTE

L'activité de la direction des Ressources humaines (DRH) a été fortement impactée en 2022 par plusieurs textes réglementaires instaurant trois augmentations du SMIC, une augmentation du point d'indice, une

revalorisation des salaires des agents médico-sociaux (Ségur de la Santé), un reclassement des agents de catégorie C et la mise en œuvre du temps de travail porté à 1607 heures par an.



POINTS MARQUANTS 2022

La nouvelle organisation

En 2022, les périmètres des services de la DRH ont été remaniés afin de fluidifier l'organisation et la circulation de l'information nécessaire à la gestion des situations individuelles des agents. Ainsi, la Paye et la Carrière ont été regroupées en un même service, et la gestion des absences a été intégrée au service Conditions de travail et relations sociales. Le service Communication interne et une Référente effectifs, logiciels et requêtes RH ont par ailleurs intégré la direction.

Des mesures en faveur du pouvoir d'achat

La DRH a été chargée de mettre en œuvre des mesures en faveur du pouvoir d'achat souhaitées par le Président et l'Assemblée départementale : adhésion de la collectivité au dispositif « ticket mobilité » de la Région Bourgogne Franche-Comté, anticipation de l'augmentation du point d'indice par une majoration du régime indemnitaire des agents aux rémunérations les plus modestes, incitation au co-voiturage et aux modes de déplacements « doux ».

La formation et l'évaluation professionnelle

Les services ont développé un nouvel outil de gestion de la formation et de l'évaluation professionnelle nommé INSER. Acquis peu avant l'été, le logiciel a dû être déployé de manière à être disponible dès le mois de septembre pour la campagne d'évaluation professionnelle 2022. À la fois plus souple dans son ergonomie et plus complet que son prédécesseur, il doit faciliter l'exercice pour toutes les parties et permettre d'exploiter plus facilement les données recensées, tant pour l'évaluation que pour la formation. Son utilisation devrait encore être optimisée en 2023.

Les 1607 heures

Les dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ont mis fin au maintien à titre dérogatoire des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoyaient la possibilité pour les collectivités le souhaitant de maintenir un temps de travail inférieur à la durée légale du travail (1607 heures/an). Or, depuis la mise en place le 1^{er} mai 1999 de la semaine de 35 heures, la collectivité appliquait un temps de travail variable selon ses services (6 situations distinctes identifiées en fonction de la nature des activités) et inférieur à 1607 heures. Le temps de travail devant être régularisé au 1^{er} janvier 2023, une nouvelle gestion du temps de travail a été travaillée

en concertation avec les organisations syndicales visant à appliquer la loi mais aussi à clarifier et harmoniser les cycles de travail.

Pour limiter la perte de jours de congés pour les agents, le temps de travail hebdomadaire a été porté à 40 heures contre 39 précédemment, le nombre de congés annuels pour un agent à temps complet à 25 jours contre 32 et le nombre de jours de réduction du temps de travail (RTT) à 27 jours contre 22.

Ces mesures ont été accompagnées d'une gestion plus stricte des heures supplémentaires visant à limiter leur volume, d'une réduction des plages de présence obligatoire offrant davantage de souplesse aux agents dans la gestion de leur temps de travail (dans le respect des nécessités de service) et d'un assouplissement des modalités de pose des journées de RTT pour les agents des centres d'entretien routier.



PERSPECTIVES 2023

En 2023, la collectivité devra mettre en œuvre les mesures fixées par la loi dite Taquet qui concernent l'évolution des modalités de rémunération des assistants familiaux. Contrainte par des paramètres techniques et informatiques relevant de son fournisseur de logiciel, l'Administration n'a pas encore pu appliquer le texte et devra donc régulariser les situations avec effet au 1^{er} avril 2022. Les services sont mobilisés pour préparer les avenants aux contrats des agents concernés.

Par ailleurs, après un travail préparatoire engagé en 2019 (et freiné par la crise sanitaire), la collectivité devrait mettre en place un groupement de commandes des produits chimiques utilisés pour l'entretien des locaux et l'hygiène corporelle, notamment pour les collègues et la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MADEF). L'objectif est de mutualiser les commandes mais surtout de limiter le nombre de produits, d'en maîtriser la qualité en vue de préserver la santé des agents.

Communication interne

Informer l'ensemble des agents et permettre une meilleure connaissance de l'activité des services est la mission principale de la communication interne, à travers divers outils.



CHIFFRES CLÉS

493

agents ayant bénéficié d'une formation Intranet dans l'année, lors de l'une des 46 séances proposées

103

agents contributeurs Intranet au sein des services, formés et autorisés à déposer des documents et des informations sur IntraNièvre

104

kits d'accueil mis à disposition des nouveaux agents de la collectivité à leur arrivée (sous format papier ou numérique) en 2022

77

agents ayant participé aux parcours d'intégration organisés pour les arrivants dans la collectivité durant l'année

10

publications du bulletin d'information interne et de la lettre d'information RH diffusées aux agents avec leur feuille de paie au cours de l'année



REMISE EN CONTEXTE

2022 a été une année de transition, marquée par un important changement d'organisation. En effet la mission Communication interne, auparavant associée dans un même service à la mission Documentation, est devenue en

cours d'année un service à part entière, rattaché à la direction des Ressources humaines.

IntraNièvre, la nouvelle plateforme Intranet de la collectivité, a également vu le jour.



POINTS MARQUANTS 2022

2022 a été notamment marquée par la **reprise de l'organisation des événements internes**, après une longue interruption (2020 - 2021) liée à la crise sanitaire :

- 7 parcours d'intégration ont été organisés entre février et octobre, avec un contenu recentré sur la présentation des fonctions supports de la collectivité. 2 demi-journées d'accueil spécifiques ont également été proposées aux apprentis accueillis au sein des services de la collectivité. À noter que la remise d'un kit d'accueil contenant divers documents de

référence complète ce dispositif d'accueil des nouveaux agents en présentiel sur une journée. Une formation à l'utilisation d'Intranet et de la messagerie leur est également proposée à leur arrivée ;

- Les vœux au personnel n'ont pas pu se dérouler en raison de la crise sanitaire. Une soirée dansante a donc été proposée à l'ensemble des agents, pour la première fois en juin, à l'issue de la cérémonie semestrielle de remise des médailles et de départs en retraite, à l'agropôle du Marault.

En matière de publications, en plus des parutions trimestrielles du bulletin interne Nièvr'@ctu et de la lettre « Et si on parlait RH ? », 2 numéros spéciaux de la lettre RH ont été diffusés en fin d'année, en lien avec l'actualité : un n° spécial consacré aux élections professionnelles de décembre, un n° spécial présentant l'évolution du temps de travail à 1607h au 1^{er} janvier 2023.

La communication interne a également travaillé, en concertation avec les services, **sur plusieurs campagnes de communication thématiques ciblées**, en fonction de l'actualité. On peut citer par exemple la Semaine du handicap, la sensibilisation aux enjeux climatiques (challenge climat, guide des éco-gestes etc.)

Cette année a également été celle de **l'aboutissement du projet de refonte de l'Intranet** lancé en 2019, avec les membres du groupe projet.

Plusieurs étapes marquantes :

- 1^{er} trimestre : validation des spécifications fonctionnelles avec le prestataire, contacts avec les directions pour la rédaction de nouveaux contenus (notamment les pages de présentation des directions qui n'existaient pas dans l'ancien Intranet) ;

- 2^e trimestre : mise en pré-production par le prestataire, paramétrages techniques ;
- 3^e trimestre : mise en place de la plateforme, formation des contributeurs et présentation de l'outil aux utilisateurs sur le territoire ;
- 16 septembre : ouverture de l'IntraNièvre à tous les agents, lancement officiel ;
- 4^e trimestre : accompagnement des utilisateurs et ouverture progressive de nouvelles fonctionnalités et des espaces collaboratifs. À noter que la phase de recettage, qui permet de demander à corriger les imperfections constatées, est toujours en cours fin 2022.

Un comité éditorial, associant la communication interne et contributeurs Intranet, a été mis en place courant 2022, afin d'établir une programmation des actualités en page d'accueil et d'échanger sur les contenus.



PERSPECTIVES 2023

2023 verra le lancement d'une démarche d'audit de la communication interne auprès des agents, afin d'évaluer les dispositifs existants, avec l'ambition d'aboutir à la définition d'une stratégie et d'un plan de communication interne à l'échelle de la collectivité. Les dispositifs existants seront donc amenés à évoluer.

L'événementiel interne sera également développé (cérémonie des vœux, remise de médailles, soirée des agents etc.), afin de proposer de nouveaux temps de convivialité à l'ensemble des agents.

IntraNièvre est devenu l'outil de référence en matière d'information des agents. De nouveaux contenus seront donc régulièrement proposés, en lien avec le réseau des contributeurs dans les services, afin de le rendre encore plus attractif et fonctionnel. L'accompagnement des utilisateurs et des contributeurs sera poursuivi, notamment pour le déploiement progressif des espaces collaboratifs.

Dossiers transversaux

Suivre, auprès de la direction générale adjointe Jeunesse administration et ressources (DGA JAR), des dossiers intéressant l'ensemble des agents, en lien avec la direction des Ressources humaines. Mettre en œuvre la conformité RGPD de la collectivité.



CHIFFRES CLÉS

204

traitements figurent au registre dont 7 nouveaux enregistrés en 2022

18

sollicitations de la Déléguée à la protection des données par les services

1

violation de données déclarée à la CNIL

2

Analyses d'Impact sur la Protection des Données (AIPD) finalisées, 22 en cours, 47 encore à réaliser

6

interventions de sensibilisation lors des journées d'accueil des nouveaux agents



REMISE EN CONTEXTE

La DGA JAR a contribué cette année encore à la réflexion, au suivi ou à la production de données et d'analyses sur d'importants dossiers transversaux. Depuis 2019, la collectivité est engagée

dans une mise en conformité de ses traitements de données, afin de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).



POINTS MARQUANTS 2022

Les dossiers en lien avec les Ressources humaines qui ont été suivis en 2022

- Le dossier des élections professionnelles dont les différentes étapes se sont étalées du 1^{er} janvier de l'année au 8 décembre avec l'élection des nouveaux représentants syndicaux du personnel départemental. L'introduction pour la 1^{ère} fois du vote électronique a nécessité un important travail de collaboration avec le service Conditions de travail et relations sociales et la production

d'une information dense au service de Communication interne à destination des agents ;

- Le restaurant interadministratif Agora a été fermé pour travaux de début juillet à la fin de l'année. La recherche puis la mise en place de pistes alternatives de restauration pour les agents pendant la période concernée en collaboration avec les autres acteurs du dossier a permis aux agents de bénéficier d'une restauration durant la fermeture. Une subvention exceptionnelle de 3 euros a

été octroyée à tous les rationnaires pour combler une partie du surcoût ;

- Le dossier du temps de travail a abouti à la modification des horaires et de la durée de travail au 1^{er} janvier 2023. Les différentes hypothèses ont été travaillées sur le 1^{er} semestre 2022 avec les services et directions concernées. La concertation avec les organisations syndicales a permis d'aboutir à la mise en œuvre de nouvelles règles ;
- Le suivi d'autres dossiers moins prégnants comme le guide de la gestion de crise dans le cadre post COVID, le suivi de la création de l'Agence régionale pour le numérique et l'intelligence artificielle, le dossier des agents de la collectivité par ailleurs sapeurs pompiers volontaires, le contrat collectif de prévoyance, le Comité des œuvres sociales du Département de la Nièvre, etc.

Les dossiers concernant la protection des données

La Déléguée à la protection des données est investie d'une mission de contrôle et de respect du RGPD au sein de la collectivité. Elle est soumise au secret professionnel et à une obligation de confidentialité.

Elle est également le point de contact des usagers pour exercer leurs droits, celui des agents qui s'interrogeraient sur des questions de protection des données, et celui de la Commission nationale informatique et libertés en cas

de besoin ou de contrôle par cette autorité administrative indépendante.

La Déléguée à la protection des données exerce également une mission de conseil et d'alerte auprès du responsable de traitement que représente le Président.

Enfin, elle assure la documentation nécessaire au respect du RGPD, à savoir la tenue de 4 registres obligatoires :

- Le registre des traitements de données de la collectivité ;
- Le registre des demandes d'exercice de droits des usagers ;
- Le registre des sous-traitants ;
- Le registre des violations de données.

Dans le cadre de la mise en conformité des traitements, la Déléguée à la protection des données accompagne les services dans la réalisation d'Analyses d'Impact sur la Protection des Données (AIPD). Ont notamment été réalisées cette année, les AIPD relatives à la mise en place du vote électronique au Conseil départemental et à la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille.

Plus de 20 AIPD sont engagées, à différentes phases du processus. Elles devraient être finalisées en 2023.



PERSPECTIVES 2023

Pour les dossiers en lien avec les Ressources humaines, des travaux préparatoires seront engagés en 2023 :

- Par rapport à la mise en place d'une participation de l'employeur sur l'action sociale (santé et prévoyance) ;
- Pour renforcer les indicateurs relatifs à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

En matière de protection des données, la sensibilisation des agents sera poursuivie grâce à la mise en place de divers outils. Une rencontre de tous les référents RGPD est prévue avant l'été.

Les AIPD se poursuivront selon les disponibilités des directions.

Enfin, du temps sera consacré pour contribuer à la mise en place de la cellule de crise Cyber attaque aux côtés de la direction des Systèmes d'information et du numérique.

Médiation départementale

Se saisir des cas individuels mettant en évidence des situations difficiles ou exceptionnelles pour trouver une solution conciliant respect de la légalité et exigence de justice.



CHIFFRES CLÉS

17

saisines au total dont
13 par téléphone

6

saisines concernent le secteur
social (Maison Départementale des
Personnes Handicapées)

11

saisines hors compétences
départementales
mais réorientées



REMISE EN CONTEXTE

La médiation mise en œuvre depuis 2017 par notre collectivité traduit le besoin des citoyens d'être écoutés et de dialoguer avec l'administration départementale. Comprendre les décisions qui leur sont

notifiées lorsqu'elles leur sont défavorables, pouvoir les contester quand elles sont infondées ou injustes, mais également et tout simplement avoir le sentiment d'être entendu et considéré.



POINTS MARQUANTS 2022

Ni arbitre ni juge et agissant en toute confidentialité pour aider à trouver une solution, la médiatrice s'emploie à concilier la position et la décision prises par l'administration départementale et l'intérêt du requérant.

Son action la conduit à être attentive aux spécificités de chaque situation tout en favorisant le rapprochement entre les Nivernais et la collectivité en ouvrant un espace de dialogue.

Les différentes campagnes d'informations

menées au cours de ces derniers mois ont permis de mieux faire connaître la médiation, même si la confusion reste grande entre « médiateur et délégué du Défenseur des droits ». Cette situation conduit à rediriger de nombreux dossiers vers les champs de compétences adaptés à la nature de la sollicitation, étant observé que nombre de structures se sont dotées ou se dotent de services de médiation.

Ainsi et en tant que de besoin, tous les homologues institutionnels ou du service

public ont vocation à être sollicités, ces démarches constituant par ailleurs des réseaux d'échanges et de partage d'informations et de bonnes pratiques.

En 2022, le secteur social affiche le plus grand nombre de demandes ou de litiges s'agissant plus particulièrement des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap.

Les autres saisines concernent des dossiers qui n'entrent pas dans le champ de compétence du Médiateur du Conseil départemental, lesquels sont ainsi réorientés vers les dispositifs de médiation (EDF, CPAM, CAF, Pôle

Emploi, conciliateur des finances publiques ou délégué du défenseur des droits) ou vers les responsables d'organismes institutionnels.

La Médiatrice du Département peut être sollicitée par courriel, courrier postal ou téléphone.

m



PERSPECTIVES 2023

La médiation se situe dans un « entre-deux ». Elle n'est pas une technique ou un mode de résolution des conflits. C'est avant tout un certain rapport à l'autre qu'elle vient constater et instituer.

On doit relever que les usagers se sentent démunis face aux démarches « en ligne » et à la difficulté de joindre les services concernés. La médiation interpelle également au regard des difficultés d'accès aux services publics en général et ceux du Département en particulier. Les problématiques liées à l'éloignement, à l'enclavement, aux problèmes de mobilités sur un territoire à faible densité de population y trouvent une voie d'expression.

Pilotage, performance, évaluation et financements externes (MIPPEFI)

Réaliser des missions d'analyse et d'ingénierie financières, de conseil interne en organisation, de recherche de financements européens et externes et de contrôle de gestion.



CHIFFRES CLÉS

+ 262 %

d'augmentation du montant FSE payé aux porteurs de projets en 2022 (1 068 680 €) par rapport à 2021

319 000 €

de subvention attribuée sur les crédits REACT-EU du FEDER pour le projet des achats numériques en adaptation au COVID-19 (le dossier de paiement devra également être déposé en 2023)

148 000 €

attribués par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) suite aux démarches engagées en 2022 pour le projet du service départemental d'incendie et de secours (télémédecine et télérégulation)



REMISE EN CONTEXTE

Les missions de la MIPPEFI comprennent l'établissement de diagnostics sur des aspects organisationnels, financiers, méthodologiques, et l'accompagnement des plans d'actions en découlant. Ces

missions peuvent être spécifiques à certains champs de compétences, comme transversales à l'ensemble de la collectivité.



POINTS MARQUANTS 2022

Les objectifs du **Fonds Social Européen (FSE)**, principal instrument européen d'investissement dans le capital humain, sont actualisés tous les sept ans en fonction des enjeux auxquels sont confrontées les sociétés européennes. Le FSE tourne la page et le FSE+ prend désormais le relais. L'enveloppe déléguée à la Nièvre se monte à 7 023 500 euros pour la période 2022-2027. Elle permettra de soutenir des opérations sur des thématiques comme la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (accès aux droits, à la santé, au

logement, etc.) et l'insertion des jeunes. Le programme national FSE+ a été adopté le 28 octobre 2022. Le premier appel à projets à destination d'acteurs en faveur de l'inclusion active a été lancé le 15 décembre 2022.

Les fonds européens ont été pour la plupart officiellement lancés pour une nouvelle programmation jusqu'en 2027. Certains ne seront néanmoins opérationnels qu'en 2023, notamment le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

(FEADER). Le suivi des fonds européens a été plus appuyé sur le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), principale source de financement européen identifiée sur les projets du Département. Le nouveau programme a été validé officiellement pour la Bourgogne Franche-Comté en septembre 2022. Certains projets pourraient émerger sur ces dispositifs, sur les axes biodiversité (essentiellement coté Morvan) et en lien avec les véloroutes et la Loire (pont de Decize notamment). Un travail particulier a été initié sur la possibilité de financement d'actions numériques au titre du FEDER. Ainsi, un projet global de sécurisation prévu par la Direction des systèmes d'information et du numérique pourrait s'avérer éligible pour la programmation à venir, avec de nombreuses actions menées : mise en place de la seconde salle serveur, de pare-feux pour les systèmes informatiques des collèges, solutions de protection des données utilisateurs, etc. D'autre part, la mise en œuvre de la Gestion Électronique des Documents (GED) sociale en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées est clairement identifiée pour le programme FEDER. Le travail approfondi avec les services du Département et de la Région a permis de préparer au mieux un dépôt de dossier en 2023 (pour un montant estimé entre 460 000 et 580 000 €).

Le FEADER, plus en retard dans la validation de la nouvelle programmation, a fait l'objet de nombreux échanges et réunions en 2022, avec une attention particulière portée au renouvellement des 2 programmes LEADER des Pays (issus du FEADER). Ces derniers pourraient constituer une opportunité de financement sur certains dossiers spécifiques (végétalisations de collèges).

Concernant la mission **Conseil interne en organisation**, l'accompagnement à l'élaboration du projet de service Famille et enfance a permis l'exploration préalable de la commande « projet de service » avec les agents, ainsi que la déclinaison du schéma départemental de l'enfance et de la famille 2022-2026 sur les activités. Une démarche d'amélioration du fonctionnement collaboratif entre le service et les 10 sites d'action médico-sociale a également été conduite, sur les missions et activités communes et sur les actions à conduire dans le cadre du schéma.

La mission a également conçu une démarche d'amélioration de l'efficacité des réunions de direction et des réunions de projet, et a fourni un appui à l'organisation de deux séminaires des cadres.

Pour la mission **Contrôle de gestion**, l'année 2022 a été marquée par la consolidation des tableaux de bord mensuels, après la nécessaire période de mise au point. L'exercice d'analyse et de prévision semble apporter une meilleure vision budgétaire à court et moyen terme, malgré les incertitudes entourant certaines recettes (droits de mutation à titre onéreux, taxe spéciale sur les conventions d'assurance...) et dépenses (en matière sociale notamment).

En fin d'année, un travail a débuté sur la prochaine réforme relative à la responsabilité de l'ordonnateur. Il s'agit de réaliser un diagnostic des différentes organisations relatives à l'exécution budgétaire au sein des services, avec l'objectif, à court terme, de réaliser un guide nécessaire à l'installation d'un contrôle interne.



PERSPECTIVES 2023

L'appel à projets **FSE+ 2022-2023** s'est clos le 21 février 2023. La sélection des opérations retenues sera proposée à l'Assemblée départementale lors de la session du 26 juin 2023. Une nouvelle convention sera à signer avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, incluant les dispositifs déclinés dans la Nièvre et les modalités de suivi et de gestion envisagées. Le travail sur les **fonds européens** sera toujours prédominant, avec la mise en œuvre de plusieurs programmes, ouvrant des perspectives sur certains projets (FEDER numérique notamment). Fin 2022, la mise en œuvre d'un Fonds vert a été annoncée par l'État, avec des réunions de présentation à venir début 2023. Le chargé de mission poursuivra son travail de sensibilisation et d'accompagnement des services au respect de la réglementation des aides d'état. **Le contrôle de gestion** va s'attacher à renforcer les outils de suivi et de pilotage du budget. La mission **Conseil interne en organisation** prévoit l'engagement d'une démarche de codéveloppement professionnel sur le thème du management, en lien avec la charte, et la finalisation du projet de service Famille et enfance.

Affaires financières

Accompagner au quotidien les services, en tant que service support, dans la préparation, le suivi et l'exécution budgétaires.



CHIFFRES CLÉS

287,3 M€

de dépenses de fonctionnement, financées par 317,3 M€ de recettes perçues

39,2 M€

de dépenses d'investissement

30 M€

d'épargne brute (permet le remboursement du capital emprunté)

13,2 M€

d'épargne nette (permet l'auto-financement des investissements)

63 %

d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)



REMISE EN CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée par l'arrivée d'un nouvel agent au sein du service. Compte tenu des mouvements de personnel déjà observés en 2021, cette arrivée a accentué la mobilisation du

service afin de lui permettre une montée en compétence rapide, tout en assurant la continuité des missions.



POINTS MARQUANTS 2022

Depuis l'intégration du budget annexe de Nièvre Travaux et Matériels au budget principal en 2021, la lecture des données brutes 2022 peut à nouveau se faire à périmètre constant.

L'exécution budgétaire 2022 s'est déroulée dans un contexte de reprise économique mondiale post-Covid, impactée par la conjonction de la guerre en Ukraine, d'une crise d'approvisionnement énergétique et alimentaire sans précédent, et des effets du confinement de l'économie chinoise.

Cependant, les recettes de fonctionnement auront été peu contrariées et connaissent une progression de 4,1 % en 2022.

L'inflation, à des niveaux inégalés depuis le 2^e choc pétrolier en 1979, a connu un pic à 9,5 % au cours du 3^e trimestre 2022. Ceci a constitué l'élément le plus marquant en 2022, concernant tant les produits de base (denrées alimentaires ou pétrole) que les salaires.

Les dépenses de fonctionnement auront en conséquence connu une forte hausse de 4,2 %.

Les principales évolutions de l'exercice 2022 sont les suivantes :

- Les recettes de fonctionnement sont en forte expansion grâce aux recettes fiscales : forte progression des droits de mutation à titre onéreux (+ 2,4 M €), de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (+ 2,8 M €) et dorénavant la fraction de taxe sur la valeur ajoutée (+ 5,9 M €) ;
- Les dépenses de fonctionnement connaissent une croissance dans des proportions similaires, du fait des charges à caractère général (+ 1,6 M €) qui subissent la hausse des prix, des frais de personnel (+ 4,6 M €) qui augmentent avec la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et les autres mesures réglementaires actées en 2022, et de la progression des frais d'accueil et d'hébergement de la politique enfance/famille et des personnes handicapées (respectivement + 1,1 M € et + 0,6 M €) ;
- Le reste à charge des allocations individuelles de solidarité atteint 23,2 M € ;
- En investissement, les dépenses d'équipement augmentent de 4,5 M€ et ont atteint **39,2 M€**, un niveau historique inégalé depuis 2014, du fait notamment des

deux grands projets en cours de réalisation (Cité des présents de Château-Chinon et Nouvel établissement de protection de l'enfance) et des travaux dans les collèges ;

- Le recours à l'emprunt pour le financement des investissements a été **limité à hauteur de 16,3 M€**, alors que le montant voté pour le budget principal était de 19 M€ ;
- Le coût de la dette est stable (- 0,98 % sur le montant de l'annuité totale) dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, grâce à une part d'encours de dette à taux fixe qui limite les effets de marché ;
- L'épargne nette est préservée (13,2 M €), dans un contexte économique incertain.

m



PERSPECTIVES 2023

- Mener des travaux préparatoires au passage à la nomenclature comptable M57 prévu à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Consolider la prospective financière et actualiser la programmation pluriannuelle d'investissement ;
- Mener un travail en transversalité avec les différentes directions afin de déterminer des sources d'économies structurelles qui pourraient être mises en œuvre en 2024.

Moyens et projets informatiques

Développer et assurer la sécurité du système d'information de la collectivité, accompagner les projets numériques des services métiers.



CHIFFRES CLÉS

40 %

de part d'ordinateurs portables composant le parc informatique équipant les agents. Ce chiffre est une conséquence directe de la période Covid, qui a induit une accélération majeure du travail en mode mobilité

+ 6,6 %

de taux d'accroissement d'activité enregistré sur le système de gestion de tickets (GLPI) entre 2021 et 2022, avec 7 282 tickets créés en 2022

13,5 tonnes / 44 550 km

représentent l'équivalent en nombre de tonnes de CO2 / km parcourus (source myclimate.org) économisés suite au nettoyage des espaces de stockage sur le réseau informatique

+ 100 %

de taux d'accroissement du parc informatique, suite au transfert de responsabilité de l'État vers le Département pour le secteur des collèges

4 374 696

de feuilles imprimées par les services au cours de l'année 2022



REMISE EN CONTEXTE

La croissance des événements « cyber » et l'augmentation générale des risques (aléas climatiques, coupures énergie notamment) ont été pris en compte dans les actions conduites en 2022 : il s'agit

de rendre le système d'information plus endurant face aux risques et d'en garantir la disponibilité pour les directions et services de la collectivité.



POINTS MARQUANTS 2022

Le socle technique

Une refonte profonde du socle technique soutenant l'ensemble du système d'information a été opérée. Ainsi, l'ancien système de connexion « Novell » a été remplacé par le système « Active Directory » de Microsoft Windows. À terme, ce nouveau système permettra d'améliorer la gestion du parc informatique (déploiements de « règles » de gestion techniques sur les ordinateurs), d'unifier les mécanismes de connexion aux logiciels (un seul login).

Parallèlement, la deuxième salle informatique est mise en service pour permettre une redondance des équipements et une meilleure endurance face aux risques : incendie, dégâts divers, pannes. Les équipements permettant le fonctionnement du réseau informatique, les systèmes de stockage et de sauvegarde ont été modernisés, contribuant à améliorer la performance et la disponibilité du système d'information.

Enfin, le parc d'ordinateurs a été modernisé (notamment retrait des anciens

Windows 7) et des démarches contribuant à soutenir les efforts en matière d'éco-responsabilité ont été initiées.

Le volet projets

- Déploiement d'une solution de Gestion Électronique des Documents (GED) pour le secteur social :

Cet outil s'inscrit dans une démarche de dématérialisation et de modernisation initiée par la collectivité départementale depuis 2017. Déployé sur le périmètre social dans un premier temps, il permettra de faciliter le traitement des demandes des usagers bénéficiaires des politiques sociales.

Outre le fait de réduire la masse documentaire papier et de libérer des espaces dans les locaux, la Gestion Électronique des Documents permettra d'anticiper l'archivage électronique en garantissant aux usagers la consultation de leurs documents administratifs de façon plus aisée.

Cet outil a vocation à être élargi progressivement aux autres secteurs d'activité de la collectivité.

- Équipement des centres de santé départementaux :

La création des centres de santé départementaux a nécessité l'installation de moyens numériques complets (téléphonie, internet, ordinateurs, logiciels) permettant aux futurs praticiens de disposer des outils modernes nécessaires à leurs activités.

- Nouvel Intranet :

Un nouvel Intranet a été lancé pour l'ensemble des agents de la collectivité. Son interface est adaptée aux standards actuels. Il propose des fonctionnalités nouvelles en matière de partage documentaire, et sera à terme raccordé au système d'information « RH » pour disposer d'informations « temps réel » concernant l'annuaire des agents/l'organigramme des services.

- Nouveau logiciel de gestion de la formation et de l'évaluation :

Un nouveau logiciel de gestion de la formation et de l'évaluation a été déployé en phase avec la campagne d'évaluation 2022.



PERSPECTIVES 2023

L'année 2023 sera caractérisée par la poursuite des actions liées à la sécurité du système d'information et à la modernisation des processus métiers : élargissement du périmètre de la Gestion Électronique des Documents, projets de coffre-forts électroniques, refonte du logiciel RSA, développement des fonctionnalités de l'intranet, et ré-informatisation de la gestion du courrier.

Elle sera également marquée par la reprise complète des moyens informatiques des collèges nivernais, suite au transfert de responsabilités initié en 2022 par l'État. Avec ce transfert, c'est l'équivalent des moyens informatiques des services administratifs qu'il s'agira de prendre en charge du côté des établissements secondaires.

Administration générale et achats

Accompagner et faciliter la mise en œuvre des politiques publiques départementales pour plus de performance.



CHIFFRES CLÉS

6 121 heures

d'insertion réalisées lors l'entretien ménager des locaux au travers de 7 marchés intégrant une clause

101

remplacements d'agents Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE), soit 4 460 heures sur l'ensemble du département, dans le cadre du marché d'entretien ménager des collègues

291

actions pré-contentieuses et contentieuses.

2 249 820 € de récupérations de créances d'aide sociale

236 890 €

en frais d'affranchissement.

+ 28 % de dépenses liées à l'affranchissement du courrier des services

37 723,48 €

de part d'aliments de proximité et produits La Belle Nièvre dans les réceptions sur un budget réalisé total de 68 815,53 €



REMISE EN CONTEXTE

Ses activités s'adressent à tous les services dans un contexte de sécurisation accrue et de cohérence avec une harmonisation des réponses apportées tout en tenant compte des spécificités métiers et de terrain. Le

contexte d'action implique régulièrement ré-interrogation et innovation.



POINTS MARQUANTS 2022

Des processus de gestion modernisés et sécurisés

Rattachement au service Juridique, à l'été 2022, de la Documentation. 4 pôles sont désormais identifiés au sein du service : Assemblées, Contentieux social, Documentation et Juridique.

Le pôle Assemblées a modernisé la gestion des séances des instances délibérantes grâce à la dématérialisation intégrale du circuit de validation des rapports et

sécurisé la gestion des arrêtés par la mise en place d'une nouvelle procédure centralisant la vérification des contenus et les formalités de publicité.

Une évolution des modalités de transcription des séances du Conseil départemental

Le suivi des travaux des instances délibérantes a été revisité. Les relevés de décision des séances de la Commission permanente sont désormais rédigés en interne par le pôle

Assemblées, tandis que la rédaction des procès-verbaux des sessions départementales est restée externalisée.

Le Département récompensé par le prix de l'Innovation lors des Trophées des clauses sociales 2022

La collectivité a porté en 2019, pour 4 ans, la mise en place d'un groupement de commandes pour l'entretien ménager des locaux en y intégrant une clause d'insertion par l'activité économique. Cette clause a permis de réaliser un total de 23 117 heures permettant à 95 personnes de recréer un lien avec l'emploi. Pour cette action, la collectivité s'est vue remettre le prix de l'Innovation lors des Trophées des clauses sociales de la Nièvre organisés par la Fabrique emploi et territoires le 22 mars 2022.

Un parc automobile plus respectueux de l'environnement

Afin de répondre à l'obligation de verdissement du parc automobile définie par la loi d'orientation des mobilités de 2019, la collectivité a procédé à l'achat de 24 véhicules électriques en 2021 et en a perçu 13 en 2022. Le déploiement s'est organisé sur les différents sites du territoire nivernais avec l'installation de bornes de recharge dont la collectivité est propriétaire.

La substitution de véhicules thermiques anciens par des véhicules électriques contribue à la transition énergétique, répond aux nouvelles règles de la commande publique en matière d'achat de fournitures et concourt aux actions menées dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

Il est également attendu une économie budgétaire de fonctionnement liée à la substitution de véhicules

électriques à des véhicules thermiques car l'abandon progressif de modèles thermiques devrait diminuer les coûts d'entretien et de carburant du parc actuel.

Une organisation budgétaire et comptable centralisée et facilitante

L'organisation du budget de la direction a été adaptée afin de disposer d'un outil transversal de gestion financière et de suivi articulé autour de 3 programmes financiers distincts correspondants aux périmètres d'activités des 3 services de la direction.

Une activité événementielle tournée vers le territoire

En 2022, les manifestations de promotion de l'action départementale ont concerné pour une grande partie la démarche de concertation citoyenne *Imagine la Nièvre !* et notamment l'organisation de rencontres citoyennes pour construire l'avenir du Département. Dix rencontres ont eu lieu sur l'ensemble du territoire nivernais avec une restitution qui a donné lieu à une manifestation de grande envergure à Crux-La-Ville le 25 juin 2022. Une démarche zéro plastique a été engagée avec le service Achats et l'unité de Gestion financière en termes d'achat de produits alimentaires sur l'année 2022 dans le cadre des actions menées en faveur de l'adaptation au changement climatique.



PERSPECTIVES 2023

Une collaboration interservices a été initiée pour améliorer le partage des informations et sécuriser davantage l'action départementale dans la gestion des demandes d'aides sociales et ainsi en optimiser le traitement avec une meilleure prise en compte de la relation à l'utilisateur.

Un guide de l'achat public est en cours d'élaboration pour sécuriser le processus d'achat au sein de la collectivité, orienter les pratiques professionnelles vers une acculturation et une optimisation de l'achat, dans l'objectif de mise en place d'une fonction Achats.

Outil de modernisation du fonctionnement interne de la collectivité, le projet de gestion électronique du courrier sera poursuivi en 2023 avec la constitution d'un groupe projet, après une phase de diagnostic des pratiques et des besoins.

Le travail préparatoire à la migration vers l'instruction budgétaire et comptable M57 effective en 2024 prolongera l'évolution de l'armature du budget de la direction effectuée cette année avec une analyse plus approfondie de certaines lignes budgétaires.

Archives départementales

Collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser
le patrimoine écrit des Nivernais.



CHIFFRES CLÉS

23 km

linéaires d'archives, conservés en 2022

6 873

ensembles documentaires consultés par les lecteurs en salle de lecture des Archives départementales en 2022

18 509 659

pages et images numérisées vues sur le site internet des Archives départementales en 2022

2 112

participants aux ateliers et activités pédagogiques proposés par les Archives départementales

61

visites de conseil chez les services producteurs qui versent leurs archives aux Archives départementales



REMISE EN CONTEXTE

L'année 2022 a vu un changement de directeur à la tête des Archives départementales. Suite au départ de Jean-Marie LINSOLAS pour l'Allier en avril, Erwann RAMONDENC a été recruté en septembre 2022. Les différentes actions de la direction se sont poursuivies tout au long de l'année. La fin de l'année a été consacrée à la préparation des actions de valorisation pour 2023.



POINTS MARQUANTS 2022

La collecte et les relations avec les services producteurs

Les Archives départementales ont été impliquées dans le projet de construction de la nouvelle cité administrative pour les services de l'État dans la Nièvre en vue de préparer des versements d'archives avant leur déménagement.

Des actions de sensibilisation sur l'archivage numérique ont par ailleurs été menées par l'archiviste référent auprès de certains services du Conseil

départemental, en lien avec la déléguée à la protection des données personnelles. L'équipe a également été impliquée dans les premières phases du projet de gestion électronique de document à destination des directions du secteur social qui se sont déroulées en 2022.

De nombreuses communes ont par ailleurs été visitées pour renforcer la collecte d'archives modernes.

Les Archives départementales ont également été sollicitées pour des dons

ou des dépôts d'archives privées. On peut noter l'entrée du fonds Albert JAILLET, fondateur des Galvachers du Morvan (176 J), une base documentaire sur le folklore nivernais, ainsi que du fonds Jean-François SOURD (178 J), une collection d'archives d'éminents personnages nivernais ou non, et dont la plus belle pièce est le manuscrit de L'Écornifleur de Jules RENARD.

Le classement d'archives et l'ouverture des fonds au public

Les travaux de classement et de description d'archives, indispensables pour retrouver les documents, se sont concentrés sur les archives judiciaires d'Ancien Régime (série B), utiles à la fois pour les études historiques, l'histoire des institutions nivernaises mais également la généalogie. Certaines archives notariales ont également été restaurées afin d'être accessibles aux lecteurs. D'autres documents, utilisés pour faire l'histoire du bâti ou des parcelles, comme les registres de l'enregistrement ou les matrices cadastrales ont également été restaurés. Ce sont les types de documents les plus consultés dans la salle de lecture des Archives départementales.

La mise en ligne de documents d'archives numérisés et la diffusion numérique

L'important travail de mise en ligne d'archives numérisées se poursuit sur le site internet. En 2022, des registres de recensement ont été mis en ligne.

Les Archives départementales poursuivent également la publication d'un Jeudi Archives sur la page Facebook du Conseil départemental, publié en parallèle sur le site internet des Archives départementales. À noter que l'article le plus partagé et le plus aimé par les internautes a été celui sur la fabrication des scooters Vespa à Fourchambault dans les années 1950.

La valorisation et les expositions aux Archives départementales

Les Archives départementales ont accueilli une exposition d'art contemporain, Spectral Summer, par l'artiste Bettina SAMSON, pendant tout l'été. Pour les journées du patrimoine, une exposition sur le bois et la forêt a également été présentée.

De nouvelles conférences ont pu avoir lieu à la fin de l'année, notamment une conférence sur le marquis de BONNAY, député nivernais pendant la Révolution française et un des pères de la Déclaration des droits de l'homme.

De nombreux élèves ont pu, comme chaque année, venir aux Archives départementales pour suivre des ateliers de découverte des archives, d'un épisode de l'histoire ou lié au travail de mémoire.



PERSPECTIVES 2023

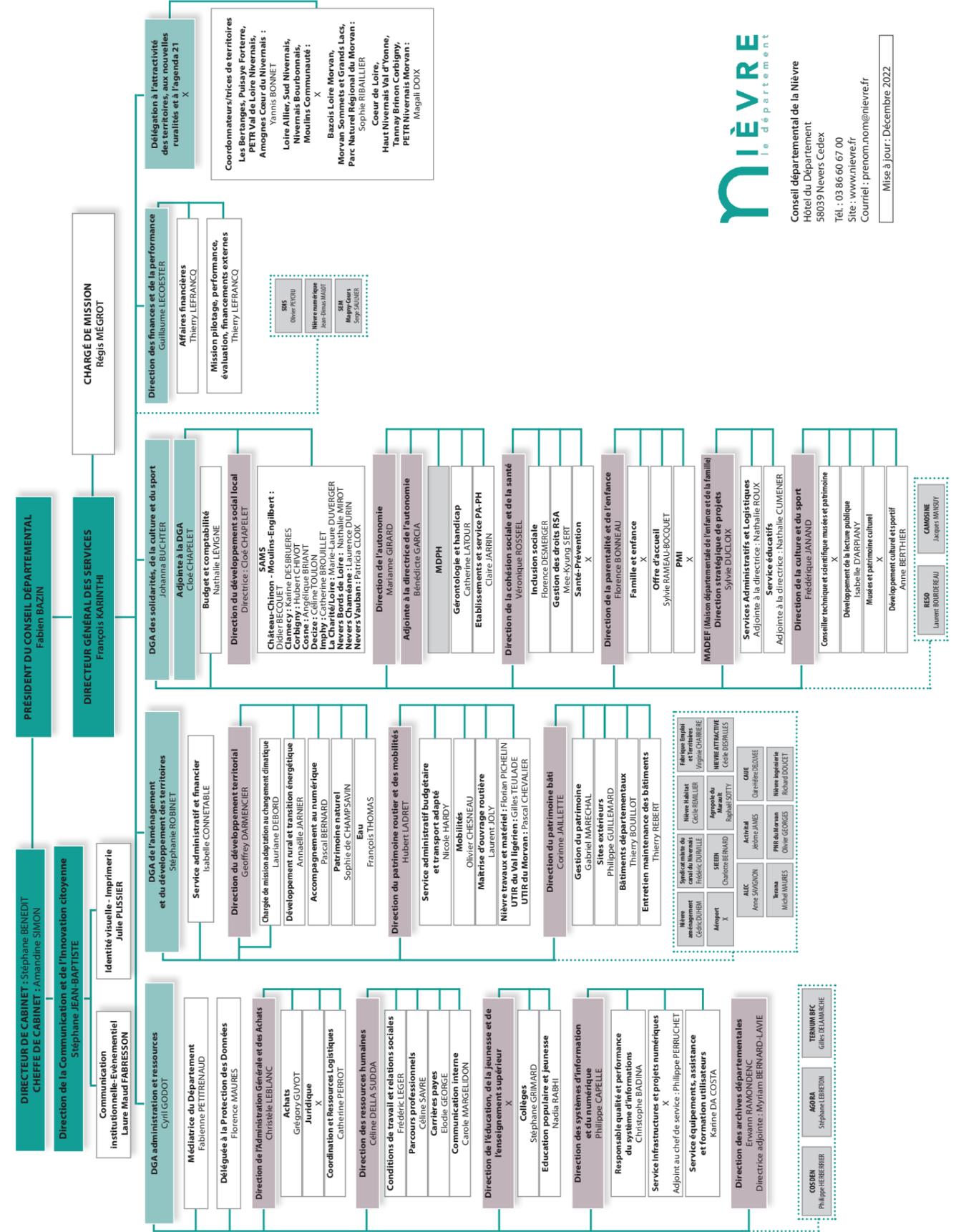
En 2023, une nouvelle politique de valorisation est prévue avec une première exposition dédiée à l'histoire des femmes dans la Nièvre.

Les Archives départementales ont également prévu de faire un état des lieux des activités de collecte d'archives et des besoins en matière d'archivage électronique en vue de mieux prioriser les actions à mettre en œuvre.

Un travail similaire est prévu sur les fonds déjà collectés et aujourd'hui conservés aux Archives départementales afin d'améliorer l'accessibilité des fonds.

LA COLLECTIVITÉ EN 2022

ORGANIGRAMME DES SERVICES



Conseil départemental de la Nièvre
Hôtel du Département
58039 Nevers Cedex
Tél. : 03 86 60 67 00
Site : www.nievre.fr
Courriel : prenom.nom@nievre.fr

Mise à jour : Décembre 2022



CANTON DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
BLANDINE DELAPORTE & THIERRY GUYOT



CANTON DE CHÂTEAU-CHINON
MICHÈLE DARDANT & PATRICE JOLY



CANTON DE CLAMECY
ANOUCK CAMAIN & CHRISTOPHE DENIAUX



CANTON DE CORBIGNY
SÉVERINE BERNARD & FABIEN BAZIN



CANTON DE COSNE-SUR-LOIRE
ANNE-MARIE CHÊNE & FRANCK MICHOT



CANTON DE DECIZE
JUSTINE GUYOT & FRÉDÉRIC ROY



CANTON DE FOURCHAMBAULT
STÉPHANIE BÉZÉ & ALAIN HERTELOUP



CANTON DE GUÉRIGNY
CORINNE BOUCHARD & JEAN-LUC GAUTHIER



CANTON D'IMPHY
JOËLLE JULIEN & DANIEL BARBIER



CANTON DE LUZY
JOCELYNE GUÉRIN & MICHEL MULOT



CANTON DE NEVERS 1
MARYSE RUGENDRE & JEAN-PAUL FALLET



CANTON DE NEVERS 2
LAURENCE BARAD & JÉRÔME MALUS



CANTON DE NEVERS 3
MARTINE GAUDIN & WILFRID SÉJEAU



CANTON DE NEVERS 4
VÉRONIQUE KHOURI & MICHEL SUET



CANTON DE POUILLY
PASCALE DE MAURAIGE & PATRICK BONDEUX



CANTON DE SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER
MARIE-FRANCE DE RIBOLLES & DAVID VERRON



CANTON DE VARENNES-VAUZELLES
ÉLIANE DESABRE & LIONEL LECHER





**Remerciements à l'ensemble des personnes ayant participé
à la rédaction et à l'élaboration de ce rapport.**

Mise en page et impression : Service Conception Graphique
et Imprimerie du Conseil départemental de la Nièvre

Copyright : Conseil départemental de la Nièvre, Adobe stock,
Johan RdB, Agence française des chemins de Compostelle/JJGelbart, Léocadia.

Papier PEFC issu des forêts gérées durablement